COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président
M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire
Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire
M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau
M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS et Véronique ÖZAZMAN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire
Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative
M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mmes Glenna BAILLON et Isabelle WILLIMANN
M. Mario RODRIGUEZ

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général
Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions :**

a) **Aménagement et grands projets du 26 juin**
b) **Ad hoc pièce D Cherpines du 27 juin**
c) **Aménagement et grands projets du 28 août**
d) **Sociale du 31 août**
e) **Infrastructures et environnement du 4 septembre**
f) **Culture et loisirs du 11 septembre**
g) **Sports du 14 septembre**
h) **Sécurité, prévention et communication du 18 septembre**
i) **Economie et finances du 21 septembre**
j) **Aménagement et grands projets du 25 septembre**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

a) **D 88-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates**

b) **D 90-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines**

c) **D 86-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- pour l'étude relative à la réalisation des aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ou**ates

d) **D 91-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'960'000.- pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy**

e) **D 92-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 28'000.- pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates**

f) **D 93-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO**

g) **D 94-2017 P : Modification du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates**

h) **D 95-2017 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018**

i) **D 96-2017 P : Taxe professionnelle communale en 2018**

j) **D 97-2017 P : Budget de fonctionnement 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018**

k) **D 101-2017 P : Annulation de la délibération D 43-2016**

l) **D 99-2017 P : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

a) **M 10-2017 R : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO**

M 12-2017 P : Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel

7 Pétitions

a) **Pe 02-2017 R : Parking à Arare centre**

b) **Pe 03-2017 : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines**

8. **Questions**

9. **Divers**

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Alexandra Saas, **Présidente du Conseil municipal,** ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse les absences de Mmes Glenna Baillon et Isabelle Willimann, laquelle a malheureusement perdu sa maman, ainsi que l'absence de M. Mario Rodriguez. Elle précise qu'une carte de condoléances est en train de circuler pour Mme Willimann.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2017

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 5 octobre 2017 et s'achèvera le 13 novembre 2017.

2.2. Succession de M. Jeanmonod à la Présidence de la commission Sécurité, prévention et communication

La Présidente informe que, suite au départ de M. Richard Jeanmonod, M. Maurice Gardiol a été élu Président de la commission Sécurité, prévention et communication.

2.3. Proposition

La Présidente annonce que le Bureau n'a enregistré aucun dépôt de délibération relatif à la proposition de M. Luc Barthassat d'augmenter le financement de la variante souterraine de la liaison L1. Par conséquent, le Conseil municipal ne donnera pas suite à cette proposition.

2.4. Courriers reçu de deux habitants

La Présidente informe que le Conseil municipal a reçu deux courriers d'habitants, relatifs à la liaison L1, dont il a pris acte et auxquels il a répondu. Ces courriers demandaient une variante enterrée. Les conseillers municipaux peuvent les consulter auprès de Mme Patrizia Melli.

2.5. Désignations des présidents, vice-présidents et suppléants

La Présidente rappelle que chaque parti doit désigner ses présidents, vice-présidents et suppléants pour les bureaux de vote 2018. Les noms sont à communiquer, au plus vite, au secrétariat.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Taux de recyclage des déchets – statistiques 2016

M. Durand annonce que Plan-les-Ouates poursuit sa voie vertueuse. En effet, le taux de recyclage est repassé au-dessus des 50%, à 50.2 % pour être précis (49 % en 2016 et 50.8 % en 2015) et la quantité des déchets incinérés passe à 188.3 kg/hab., ce qui les rapproche de l'objectif de 175 kg/hab. Il profite de cette communication pour remercier chaleureusement le Service des espaces verts et en particulier, Mme Muriel Etter, qui ne ménage pas sa peine pour que Plan-les-Ouates soit exemplaire dans le domaine du tri des déchets.

3.2. Journée des déchets

M. Durand en profite pour leur rappeler que le samedi 14 octobre prochain aura lieu la journée des déchets. Le rendez-vous est fixé à 10H00 au Centre de la voirie. Ce jour-là, les participants auront l'occasion de nettoyer différents endroits et emplacements communaux qui le nécessitent.

3.3. Renouvellement du label Cité de l'Energie

M. Durand annonce que la commune de Plan-les-Ouates a obtenu, la veille de cette séance, le renouvellement de son label 'Cité de l'énergie', mais mieux encore, comme Plan-les-Ouates a obtenu, lors d'un audit qui s'est tenu en juin dernier, 79.6 % des points possibles, la Commune aura également la certification 'European Energy Award Gold', à savoir, un label 'gold' de la 'Cité de l'énergie'. Cette certification reconnait et valorise ainsi, à un niveau européen, les efforts qu'ils fournissent ensemble pour avoir une politique énergétique la plus efficiente possible. Il remercie le Conseil municipal qui a toujours une écoute attentive et constructive face aux projets énergétiques que propose le Conseil administratif et remercie également l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de Plan-les-Ouates qui œuvrent au quotidien dans cette direction et en particulier, M. Joris Vaucher, qui a été la cheville ouvrière sur ce dossier.

3.4. Piste cyclable Route de Saint-Julien

Comme les cyclistes l'auront peut-être constaté, **M. Durand** annonce que la piste cyclable le long de la route de St-Julien s'est transformée, suite à des travaux conduits par les SIG (Services Industriels de Genève), en 'tôle ondulée' assez peu agréable. Le maître d'ouvrage en a été averti et travaux de réfection du tapis de cette piste cyclable seront entrepris dans le courant de la semaine 41 (*Ndlr : semaine du 9 au 15 octobre 2017*).

3.5. Assainissement des chemins

M. Durand annonce qu'ils attendent encore la détermination de tous les propriétaires, dans le cadre de l'assainissement du chemin Riants-Monts et du chemin Vachoux. Le délai a été repoussé au 30 septembre 2017, puisqu'ils avaient encore quelques discussions. L'affaire n'est

donc pas tout à fait terminée, mais ils ont bon espoir d'y arriver, en tout cas pour le chemin Riants-Monts.

3.6. Recours contre une naturalisation

M. Durand informe que la veille de cette séance, à savoir le lundi 25 septembre 2017, il a représenté la Commune à la Cour de Justice, dans le cadre du recours que Plan-les-Ouates a déposé contre la naturalisation du couple irakien. Ce couple était présent. Il était représenté par Me Gabus-Thorens, assisté d'un interprète qui n'a pas eu besoin de prendre la parole. Etait présent également un représentant de l'Etat. La Commune a maintenu son recours, puisque tel était son mandat et lors des débats, différentes questions ont été posées à ce couple qui y a répondu 'cahin-caha', sauf que dans le Mémoire qu'ils avaient reçu de la part de l'Etat et de Me Gabus-Thorens, il y avait toute une série d'explications qui permettaient de mieux comprendre la situation de ce couple. Le représentant de l'Etat a néanmoins reconnu que ce dernier avait commis une erreur, puisqu'il n'a pas informé, préalablement, la Commune de la décision qu'il allait prendre. Il aurait, en effet, pu leur donner, à ce moment-là, un certain nombre d'informations complémentaires qui auraient peut-être été de nature à changer la position du Conseil municipal. Quoiqu'il en soit, la cause a été gardée à juger.

3.7. Fête du 1er août

M. Durand souhaite revenir rapidement sur la fête du 1er août qu'ils ont célébrée, pour leur rappeler, mais peut-être les informer, que lorsqu'il y a des orateurs, il y a un ordre protocolaire à respecter, qui veut que la personnalité occupant la fonction la plus importante parle en dernier. En l'occurrence, le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, qu'il avait invité comme orateur, était d'accord de faire une entorse à cette règle, considérant que la manifestation était communale, afin de permettre au représentant du Conseil municipal et au Maire de parler après lui. Dès lors, M. Durand se permet de leur dire qu'il a trouvé particulièrement maladroit et peu convivial d'entendre, à l'occasion de l'allocution du représentant du Conseil municipal, une attaque personnelle contre M. Hodgers et ses collaborateurs, alors qu'il avait déjà prononcé son discours. Et peu élégant par rapport à la personne (à savoir lui-même, en l'occurrence), qui l'avait invité. Ceci dit, cette 'affaire' est close.

3.8. Réponse à la question posée par M. Meylan lors du Conseil municipal du 30 juin 2017, concernant la piste cyclable route de Saint-Julien

M. Durand revient sur la question de M. Meylan qui mentionnait un article paru dans la brochure Pro-Vélo, expliquant que la signalisation des pistes cyclables était effacée et que des Lamborghini stationnent toujours sans vergogne sur le bas-côté de la route de Saint-Julien, sur le domaine public. Contact a donc été pris avec Pro-Vélo ; concernant la piste cyclable, il s'agissait d'une erreur lors du marquage d'un chantier, laquelle a été corrigée. Quant à la question des Lamborghini, il s'agit d'un terrain privé cantonal loué à la société Lamborghini. Cela ne relève donc pas du domaine public.

3.9. Réponse à la question posée par M. Chal lors du Conseil municipal du 20 juin 2017, concernant le point d'eau situé près du *'Chalet à Nico'*

M. Durand informe M. Chal, qui s'interrogeait sur la suppression du point d'eau près du *'Chalet à Nico'*, qu'un robinet provisoire a été installé en attendant l'installation d'une fontaine plus efficace.

3.10. Travaux place de jeux du Vélodrome et déplacement de l'école des Serves

M. Magnin informe que le début des travaux de la place de jeux du Vélodrome a débuté. S'il n'y a pas de recours, les travaux pour le déplacement de l'école des Serves pourraient débuter

dans le courant de l'automne, pour une ouverture fin février /début mars 2018. Ce bâtiment s'appellera Champ-Ravy.

3.11. Démarche participative pour le quartier du Vélodrome

M. Magnin explique que la démarche participative pour le quartier du Vélodrome a toujours lieu et que le groupe se réunit encore pour l'occupation et le programme de cette Maison. Dans le cadre des auditions des associations qui ont postulé pour la gestion du Café, ils en ont sélectionné trois. Le résultat leur sera annoncé ultérieurement, le temps de réunir toutes les informations nécessaires sur ces trois associations. Il informe que neuf associations avaient postulé, ce qui leur offrait un bon choix.

3.12. Appren'TISSAGE

M. Magnin informe que 79 apprenants sont inscrits, à la rentrée, au cours Appren'TISSAGE. Il s'agit-là d'une belle fréquentation. La mise en place du dispositif *'Pars avec moi'*, pour l'accueil des enfants, pendant que les parents prennent des cours de français, est mis en place avec le Bureau d'intégration pour faciliter la communication des enfants qui ne seraient pas de langue maternelle française.

3.13. Sensibilisation sur le don du sang

M. Magnin annonce que, dans le cadre du don du sang qui a eu lieu le 20 septembre 2017 à l'école de Champ-Joly, ils ont procédé à une sensibilisation en écrivant à tous les jeunes de 18-25 ans, afin de les solliciter à y participer. Il s'agit d'une préparation pour une autre manifestation qui aura lieu le 20 décembre 2017, ciblant également les 18-25 ans. Le résultat est allé au-delà de leurs espérances, puisque 20 nouveaux jeunes se sont déjà présentés le 20 septembre 2017, dans le cadre de cette action de promotion.

3.14. Plan-les-Bouges

Concernant la manifestation 'Plan-les-bouges', **M. Magnin** informe que les tshm (travailleurs sociaux hors murs) ont distribué de l'eau gratuitement dans le cadre du dispositif *'Les chasseurs de soif'*.

3.15. En vacances dans mon quartier – Octobre 2017

M. Magnin informe que le programme *'En vacances dans mon quartier'*, pour le mois d'octobre 2017, va sortir, avec, entre autres, les cours de baby-sitting donnés par la Croix-Rouge.

3.16. Repas villageois

M. Magnin annonce que malgré la météo qui, une fois encore, n'était pas favorable, le repas villageois a été une belle réussite, puisque la tente était complète. Trois associations ont participé au concours de la soupe des Maires et ce sont, à nouveau, les Blés d'or qui ont remporté ce concours. Cette manifestation a permis à neuf jeunes en insertion de participer et de collaborer avec la Commune à la logistique de cet événement.

3.17. Changement de tshm (travailleur sociaux hors murs)

M. Magnin annonce un changement de tshm. En effet, un de ceux-ci va travailler sur un autre secteur et sera remplacé par un nouveau ou une nouvelle tshm.

3.18. Bilans de l'été

M. Magnin annonce qu'il ne fera pas les bilans des manifestations de l'été ce soir, mais rappelle les événements qui ont eu lieu :

- PLO plage
- Les nuits vivantes
- Appren'TISSAGE (sur l'année précédente)
- Le dispositif de la cuisine
- Le plan canicule

Les conseillers municipaux peuvent retrouver ces bilans, soit sur cmnet, soit dans les commissions thématiques. Pour ce qui est du bilan du plan canicule, il précise que quatre appels téléphoniques ont dus être passés au sujet de personnes qui ne répondaient pas à leurs appels et pour lesquelles ils ont ainsi pu obtenir tous les renseignements nécessaires. Personne ne s'est trouvé en difficulté malgré la météo particulièrement chaude de cet été.

3.19. Cessation d'activités de l'association IdéePLO

M. Magnin annonce la cessation d'activités de l'association IdéePLO par manque de relève. Ils vont probablement mener une action pour essayer d'intéresser un certain nombre de jeunes à reprendre quelque chose de ce type-là.

3.20. Recrutement direct avec la collaboration de l'OFPC (Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue)

M. Magnin informe qu'un recrutement direct est prévu avec la collaboration de l'OFPC. Le recrutement direct, ce sont des entreprises qui mettent à disposition des places d'apprentissage pour les 15-18 ans. Ce dispositif viendra pour la première fois sur la Commune, le 25 avril 2018. Pour cela, ils sont en train de regarder avec les entreprises, l'OFPC, l'insertion communale Antenne Jeunesse**.**

3.21. Atelier d'alimentation

M. Magnin annonce que l'Atelier d'alimentation a commencé, à satisfaction, ses activités dans la Maison du Marais. Il a pu s'y rendre pour voir si tout allait bien. Tous les bénévoles sont ravis de la cuisine, de la disposition, d'une certaine centralité et les trente personnes qui y viennent en sont également satisfaites.

3.22. Visite du Maire de Sangiorgiu

M. Magnin informe que le Maire de Sangiorgiu devrait être présent à Plan-les-Ouates le 9 octobre 2017. Il sera reçu de façon habituelle.

3.23. Promotions des 8P et promotions générales

M. Magnin annonce que les promotions des 8P et les promotions générales se sont très bien déroulées, malgré la pluie qui a peut-être effrayé certaines personnes. Ils ont donc très bien fait de maintenir ces événements. Des détails leurs seront fournis dans la commission thématique.

3.24. Sorties à Berne

M. Magnin rappelle que les sorties à Berne auront lieu le 16 octobre et le 6 novembre 2017.

3.25. Visite de la colonie Arc-en-ciel

M. Magnin annonce que la visite de la colonie Arc-en-ciel a eu lieu le 14 août 2017. Ils ont pu se rendre compte que tout se passait bien, malgré quelques soucis de stockage qui leur ont été relevés.

3.26. Parkings à trottinettes

M. Magnin informe qu'ils travaillent toujours avec les directions d'école concernant les parkings à trottinettes.

3.27. Saison culturelle 2017-2018

M. Magnin informe que la saison culturelle a commencé avec deux spectacles qui ont déjà eu lieu. Le premier, en lien avec la Bâtie, a attiré plus de 250 spectateurs et le deuxième, un spectacle d'humour, a affiché complet.

3.28. Manifestations de l'été

M. Magnin annonce que cet été a été particulièrement actif pour le Service culturel, au niveau des manifestations. Ont eu lieu :

- La Fête de la Musique : malgré une météo favorable et aucun match de football, ils ont pu constater que le concept s'essoufflait un peu. Ils vont donc essayer de renouveler tout cela, constatant que la Ville fait un gros effort sur ses dates-là et que les gens ne se déplacent pas forcément sur la Commune, mais préfèrent descendre en ville.
- Le piano en libre-service.
- Le cinéma en plein air.
- Le théâtre en plein air.
- La Fête des 10 ans de La julienne.
- L'inauguration des deux fresques au Trèfle Blanc et sur le mur du parascolaire.
- L'Exposition *'Le grand Genève, regards d'habitants'*, le 28 juillet 2017.
- Le début de l'exposition *'Terrain fertile'*, qui est toujours visible jusqu'au 29 octobre 2017.
- Les visites guidées à vélo, dans le cadre de Plan-les-bouges.
- Le petit black movie, qui vient de débuter.
- Les thés dansant.
- La remise des prix des plaques de maisons, également dans le cadre de Plan-les-bouges.

3.29. Manifestations à venir :

M. Magnin les informe des manifestations à venir :

- Le petit festival.
- La saga des géants qui défileront en Ville de Genève et qu'il leur conseille d'aller voir.
- Le spectacle *'Coïncidences'* qui sera donné au mois de novembre 2017.

3.30. Chèques Sport et Culture

M. Magnin annonce que la distribution des chèques Culture a eu lieu le lundi 25 octobre 2017. Les 140 chèques Culture sont partis, comme tous les chèques Sports, en 03H30. 300 chèques ont ainsi été distribués.

3.31. Journée des entreprises - 4 octobre 2017

M. Magnin leur rappelle que la Journée des entreprises aura lieu le 4 octobre 2017. Ils peuvent encore s'y inscrire auprès de l'Administration.

3.32. Technopole d'Archamps

M. Magnin annonce qu'il a eu l'occasion d'aller à une manifestation organisée dans le cadre de la Technopole d'Archamps et du projet de véhicules autonomes, de M. Morin, qui leur a été présenté en commission. Il leur en parlera en détails ultérieurement, s'ils le souhaitent. Il y avait énormément de représentants français, dont l'ambassadrice de France en Suisse, le Consul général de France, des Sous-préfets, des députés, etc. Il y avait également des

représentants suisses : la Direction Générale des Transports (pour la question transfrontalière). La présentation de ce projet a suscité un certain enthousiasme.

3.33. Groupement intercommunal du Sapay

M. Magnin informe que l'administratrice et le groupement intercommunal du Sapay ont cessé leur relation de travail. Une organisation a été mise en place de façon temporaire, intérimaire et urgente où le groupe technique qui est représenté par six chefs de services, à savoir trois de chaque commune, prend en charge l'opérationnel, sous la présidence de M. Philippe Zosso. La répartition entre Lancy et Plan-les-Ouates a été faite. Comme la cessation de travail de Mme Bonvin s'est faite le 21 août 2017, Plan-les-Ouates a repris la majorité en urgence et les communes se sont réparti les tâches par la suite.

3.34. Réponse à la question posée par M. Meylan lors du Conseil municipal du 20 juin 2017 concernant le règlement intercommunal du Sapay

Concernant la question posée par M. Meylan lors du dernier Conseil municipal, **M. Magnin** annonce que la réponse à cette question se trouve sous cmnet.

3.35. Le Sapay – rentrée scolaire

M. Magnin annonce que 64 élèves de Plan-les-Ouates et 216 élèves de Lancy ont fait leur rentrée scolaire au Sapay.

3.36. Plan-les-Bouges

Mme Monbaron annonce que la manifestation Plan-les Bouge a remporté un grand succès avec 361 inscrits à la course d'obstacle dont 1/3 d'enfants et environ 150 personnes qui ont participé à la balade de mobilité, dont les stands ont été très appréciés par la population. Elle rappelle que cette manifestation a remplacé les traditionnels 'Sportissiplo' et 'Journée de la mobilité' qui se déroulaient sur deux jours depuis plus de 10 ans et qui s'essoufflaient. Seuls quelques points mineurs ont été relevés. La barre a donc été placée très haut pour cette première édition qui a reçu de nombreuses félicitations du public et de très bons retours dans les médias, notamment Léman Bleu, 20 minutes, GHI et la Tribune de Genève. Cette manifestation n'aurait pas pu se dérouler sans la participation de bon nombre d'associations communales qui ont encadré la course d'obstacles et tenu les divers stands, ce dont ils les remercient chaleureusement. Ils remercient également le personnel communal qui a été largement sollicité dans le cadre de cet évènement.

3.37. Patinoire

Mme Monbaron annonce que la patinoire ouvrira à nouveau ces portes en novembre prochain, à savoir le samedi 11 novembre 2017 plus précisément. Elle les invite d'ores et déjà noter cette date dans leurs agendas. La patinoire refermera ses portes le dimanche 25 février 2018.

3.38. Chèques Sport et Culture

Mme Monbaron revient sur la distribution des chèques Sport et Culture et confirme que ces plus de 300 chèques sont partis très vite. La question qui peut se poser est de savoir si cela est vraiment équitable, dans la mesure où les personnes qui travaillent ou les jeunes qui sont à l'école n'avaient pas forcément la possibilité d'être là à 08H00 pour pouvoir toucher leur chèque. Une réflexion va donc probablement être menée sur le sujet, qui consisterait éventuellement à faire en sorte que les gens aient jusqu'à telle date pour déposer leur dossier et qu'ils procèderaient ensuite à un tirage au sort de 330 noms, ce qui serait certainement plus équitable. La décision se prendra vraisemblablement dans les commissions concernées.

3.39. Incivilités

Mme Monbaron annonce que pendant les trois mois d'été, la situation a été calme. 40 incivilités ont été relevées, dont notamment :

1 pour des salissures, 8 pour des déprédations, 15 pour des déchets, 13 pour des tags, avec une recrudescence marquée pour la seconde moitié du mois d'août qui en comptabilise 11 à elle seule.

3.40. Circulation

Route de Saint-Julien

Mme Monbaron informe qu'il a été constaté que la route de Saint-Julien est la voie la plus sensible en matière d'accidents. Des actions de préventions seront menées plus fréquemment afin d'inverser la tendance en rendant les usagers plus attentifs.

Rentrée scolaire

Mme Monbaron annonce que la rentrée scolaire s'est bien déroulée et que des opérations *'Prédire'* ont été réalisées aux abords des établissements scolaires pour un total de 24 heures.

3.41. Cambriolages

Mme Monbaron annonce que l'été a été calme en termes de cambriolages avec 8 cas enregistrés entre le 1er juin et le 31 août 2017. 4 cambriolages concernaient des appartements, 1 un commerce, 3 des villas. La prévention porte ses fruits et sera encore améliorée.

3.42. Diagnostic local de sécurité 2016

Mme Monbaron rappelle que leur Commune avait accepté de prendre part au Diagnostic Local de Sécurité (DLS) 2016. A cet effet, elle avait accepté de participer financièrement, afin que des sondages supplémentaires soient effectués sur le territoire communal. Le bilan de ce DLS a été rendu par M. Maudet, avec notamment les points suivants pour Plan-les-Ouates :

- La cohésion sociale s'avère supérieure à la moyenne cantonale, tout comme le contrôle social et la qualité de vie.
- Les taux de petite et moyenne criminalité sont les plus bas depuis 2008 et constituent le taux le plus faible des communes étudiées. Les délits contre les biens sont très en-dessous de la moyenne cantonale.
- Les taux d'incivilités sont modestes et la plus fréquemment citée est l'abandon d'objets.
- Le sentiment d'insécurité est bas à Plan-les-Ouates et les citoyens attribuent la note de 7.5 sur 10 à la sécurité, ce qui nous place une nouvelle fois devant les autres communes diagnostiquées.
- La visibilité de la police municipale est supérieure à celle de la police cantonale et cela surtout pour les patrouilles pédestres.
- La police municipale obtient de très bons taux de satisfaction de la population avec une moyenne de 85,15%.

L'entier du DLS, qui comporte environ 250 pages, peut être consulté sur le site internet de la commune ou du canton par le lien suivant :
https://demain.ge.ch/document/diagnostic-local-securite-police-cantonale-geneve-2016

3.43. PDCOM 2.0 (Plan Directeur Communal 2.0)

Mme Monbaron annonce qu'un premier atelier de concertation avec la population sera mené ce samedi 30 septembre 2017. La matinée sera consacrée à des discussions sur le diagnostic du territoire et son avenir, qui devront être retranscrites dans le plan directeur. Un second atelier se tiendra certainement en février 2018.

3.44. Les Sciers

Mme Monbaron informe que la première autorisation de construire concernant le chemin de l'Essartage a été délivrée. Les travaux vont pouvoir démarrer début octobre 2017. Les autorisations de construire concernant les immeubles de la Commune vont être déposées d'ici la fin de semaine. Il faudra ensuite compter environ 1 an.

3.45. Les Cherpines

Concernant les Cherpines, **Mme Monbaron** fournit les informations suivantes :

PDZIA (Plan Directeur de Zone Industrielle des Cherpines) :

Le Canton a démarré la procédure d'opposition sur le Plan Directeur de Zone Industrielle des Cherpines qui se déroule du 12 septembre au 12 octobre 2017. Cette zone est située à 99% sur la commune de Confignon, mais l'accès depuis la route de Base étant sur leur Commune, celle-ci est également dépositaire de cette procédure d'opposition. Le dossier est disponible en mairie.

Convention Mobilité/urbanisation :

Lors du dernier comité de pilotage, les Communes et le Canton avaient convenu de conventionner la construction des immeubles et espaces d'activités de ce grand projet, en fixant des étapes temporelles précises de construction liées à l'arrivée des infrastructures de mobilité prévues dans le quartier. Après divers aller-retour de ce dossier auprès des trois signataires, un texte satisfaisant toutes les parties a été validé par celles-ci en quelques semaines. Il a été soumis la veille au soir aux membres de la commission Aménagement, qui avaient déjà eu l'occasion d'émettre des remarques et propositions sur une version antérieure. Cette dernière version a rencontré l'aval des conseillers municipaux présents, moyennant le retrait d'un paragraphe relatif à la nullité de la convention. Ce retrait a été accepté par la Commune de Confignon et le Canton. Dès lors, cette convention sera prochainement signée par les trois parties. Puisqu'elle en a l'occasion, Mme Monbaron tient à remercier ses collègues, ainsi que les conseillers municipaux de la commission Aménagement, pour le travail qu'ils ont fourni sur ce dossier et les remarques constructives qu'ils lui ont apporté. Elle tient également à remercier les services communaux et cantonaux qui ont pris part à l'élaboration de cette convention, ainsi que le conseiller d'Etat en charge de l'aménagement et du logement, d'avoir accepté, sans tergiverser, les demandes formulées par les communes. Chacune des parties a dû faire des concessions au fil de l'avancement de ce grand-projet et le Conseil administratif est satisfait de constater que les communes sont écoutées et pas seulement entendues. L'aboutissement de cette convention démontre que l'esprit d'ouverture des parties perdure, mêmes si chacune d'entre elle veille toujours à ce que ce dossier avance de la façon la plus acceptable pour elle.

GD Cherpines :

Un groupe de promoteurs a décidé, avec le soutien du Canton, de constituer une société anonyme pour le développement de la seconde partie du projet des Cherpines. Ils auront l'occasion de leur faire une présentation détaillée en commission aménagement lors de l'avancement de ce projet. Les premiers travaux de cette société devant être validés par le Canton et les Communes, ces dernières ont décliné leur participation en tant que

'Commune promoteur', pour ne pas se trouver à valider des choses qu'elles devraient ensuite refuser en tant que 'Commune–administration publique'. Elles suivent néanmoins avec attention les travaux de ce groupe, afin que leurs demandes soient bien prises en compte. Elles intégreront vraisemblablement cette société dans un second temps, lorsqu'il sera question de parler des questions de fonds pour la réalisation du quartier, d'aménagements extérieurs, etc.

PLQ d'ensemble des 'Cherpines' (nouveau nom donné par le Canton au PLQ Galaise, afin d'éviter un éventuel lapsus de Galaise en 'Galère')

Ce PLQ d'ensemble est en cours d'étude par les mandataires de l'Etat, une première version sera prochainement présentée aux Communes. Mme Monbaron relève que les communes avaient refusé d'avancer sur ce projet tant que la Convention évoquée auparavant ne serait pas signée. Le Canton est donc allé de l'avant seul pour le moment, et la Commune se réjouit de la proche signature de cette convention qui permettra à nouveau la participation de leurs techniciens communaux dans ce dossier.

Séance publique :

Une séance publique avait été envisagée pour le 1er novembre 2017. Elle a malheureusement dû être déplacée et est maintenant fixée au 15 novembre prochain. De plus amples renseignements leur parviendront sous peu, mais ils peuvent déjà noter ce moment.

PLQ du Rolliet :

Suite au vote, ce soir, du préavis du Conseil municipal sur le PLQ, une procédure d'opposition sera lancée par le Canton, certainement au mois de novembre 2017, certainement peu après la séance publique.

3.46. Réponse à la question posée par M. Valentin lors du Conseil municipal du 20 juin 2017 concernant les réunions de jeunes, le soir, près de l'école de Champ-Joly

Mme Monbaron revient sur la question posée par M. Valentin lors du dernier Conseil municipal. Ce dernier se référait aux réunions de jeunes, le soir, près de l'école de Champ-Joly (quelque fois jusqu'à 50 personnes) qui font beaucoup de bruit et ce, parfois jusqu'à 03H00 du matin. Il demandait si la Commune était au courant de ces réunions. Elle explique que la Police municipale est au courant et que l'endroit figure dans les axes prioritaires sur lesquels ils passent maintenant plus souvent le soir. La société GPA (Guardian Protection SA) le fait également. Plusieurs contrôles ont déjà été effectués. Durant ces contrôles, il s'est avéré qu'il s'agissait plutôt de petits groupes de jeunes du quartier qui se réunissaient. Des regroupements plus conséquents se produisent lors de la location de la salle du Vélodrome. La salle n'étant pas climatisée, les gens sortent pour prendre l'air, ainsi que pour fumer et discuter, ce qui créé des nuisances. Souvent, les gens ne se rendent pas compte qu'ils sont dehors, la nuit, dans un quartier habité. Ils sont dans leur soirée et ne portent probablement pas suffisamment d'attention à la portée de leurs voix. Les horaires ne sont pas non plus toujours respectés et la Commune a demandé à GPA de lui signaler ces retards, afin qu'ils puissent éventuellement prendre des mesures. Il avait également été question de jeunes qui venaient d'ailleurs et qui se baladaient sur cette promenade en scooter, en moto, etc. Or, ce sont des faits qui n'ont pas été constatés par la Police municipale et qui ne devraient pas s'être reproduits depuis, car personne n'a appelé pour signaler ce genre de chose. Mais la situation de ce lieu est surveillée.

Mme Rüegger rejoint la séance à 20H35.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à i).

a) **Aménagement et grands projets du 26 juin**

M. Tinguely annonce qu'il n'y a pas eu de rapport de cette séance.

b) **Ad hoc pièce D Cherpines du 27 juin** (annexe a)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Aménagement et grands projets du 28 août (annexe b)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sociale du 31 août** (annexe c)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Infrastructures et environnement du 4 septembre** (annexe d)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Culture et loisirs du 11 septembre** (annexe e)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Sports du 14 septembre** (annexe f)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

h) **Sécurité, prévention et communication du 18 septembre** (annexe g)

Mme Borstcher donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

i) **Economie et finances du 21 septembre** (annexe h)

En l'absence de M. Rodriguez, le secrétaire, **M. Righetti,** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

j) **Aménagement et grands projets du 25 septembre** (annexe i)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

1) D 88-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 88-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 20 juin 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 4 septembre 2017, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 refus, ainsi qu'en commission Economie et finances, qui a également émis, dans sa séance du 21 septembre 2017, un préavis favorable par 3 voix pour, 2 refus et 3 abstentions, sous réserve de l'amendement proposé.

M. Durand explique que le Conseil administratif propose un amendement un peu technique, parce qu'ils ont appris que la Commune de Confignon a voté sa participation à la rénovation du

chemin du Creux-du-Cheval, à hauteur de CHF 40'000.-, raison pour laquelle ils leur proposent cet amendement technique qui précise simplement : *'vu la participation de 40 000 F au financement des travaux du chemin du Creux-du-Cheval (23,24) par la commune de Confignon'*. Evidemment, il en est tenu compte dans les DECIDE.

M. Rieben rappelle un amendement dont il est à l'origine et qu'il a proposé en commissions, concernant les tronçons chemin des Aulx et chemin du Pré-fleuri. Pour être sûr de ce qu'il avance, il s'y est encore rendu la veille ; il a arpenté ces tronçons de manière très attentive, à pied, dans un sens et dans l'autre. Et il répète ce qu'il a déjà dit en commission Infrastructures et en commission Economie, que le tronçon chemin des Aulx qui est compris entre le chemin Pré-fleuri et le chemin de la Galaise, présente un excellent état. C'est une route revêtue de béton qui date de quarante ans et qui pourrait durer encore quarante ans. Or, ce qu'on leur propose, c'est de décaper ce béton et de le remplacer par une couche d'asphalte. Ce qui est vraiment dommage car au lieu d'avoir une route qui pourrait durer encore quarante ans, ils vont avoir de l'asphalte dont ils sont sûrs qu'ils vont devoir le refaire tous les dix ans. Ce n'est donc vraiment pas une bonne idée. En ce qui concerne l'autre partie, à savoir le chemin du Pré-fleuri, celle-ci est en moins bon état que le chemin des Aulx. Toutefois, ce tronçon ne présente que quelques trous qui pourraient être réparés à moindre frais. C'est pour cela qu'il leur propose d'accepter l'amendement supprimant ce projet de réfection du chemin des Aulx et du chemin Pré-fleuri, soit une économie d'environ CHF 150'000.-.

M. Gaud ne fait pas partie de cette commission, mais observe néanmoins que Satigny, Meyrin, Carouge, enfin, qu'une grande partie des zones industrielles sont munies de routes en béton. Il imagine que cela est dû au transit des poids lourds. Et au chemin des Aulx, l'asphalte est particulièrement peu indiqué parce qu'il y a les Laiteries réunies. Il constate, effectivement, que lorsqu'il y a de forts passages de poids lourds, cela érode tout de suite le revêtement. Il s'interroge donc, en effet, sur le bien-fondé de mettre de l'asphalte dans la zone industrielle, en tout cas là où il y a un grand flux de poids lourds.

Comme il a eu l'occasion de le dire en commission des finances, **M. Durand** regrette que la remise en question de cette réfection n'ait pas été plus explicitement débattue en commission Infrastructures, en présence de l'ingénieur communal qui planifie les travaux à la demande du Conseil municipal, pour entretenir de manière régulière le patrimoine. Parce qu'ils ont là, à faire à des arguments techniques auxquels il ne peut absolument pas répondre. Personnellement, il fait confiance au plan d'assainissement et d'entretien de leurs routes pluriannuel qui est, lui aussi, élaboré par des ingénieurs. Ils s'y réfèrent et ils s'y appuient. A partir de là, le Conseil municipal prend ses dispositions comme il le souhaite et il espère et aspire à ce que ces discussions-là, éminemment techniques comme cela est le cas aujourd'hui, puissent avoir lieu en commissions techniques, en présence des techniciens et non pas en débat public où ils font plutôt de la politique.

Il ne s'agit pas, pour **M. Rieben**, de remettre en cause la compétence de M. Rombaldi. Il observe simplement que dans ce cas particulier, il n'est pas nécessaire de vouloir faire du neuf avec quelque chose qui existe et qui fonctionne parfaitement bien.

M. Rochetin souhaite connaître la notion d'urgence de ce crédit d'engagement. Pourraient-ils imaginer un retour en commission pour en discuter ? Car les éléments apportés par M. Rieben peuvent sembler pertinents et malheureusement, ils ont été apportés en commission Economie.

M. Durand leur propose plutôt de voter cet amendement, s'ils le souhaitent, afin qu'ils puissent faire les autres tronçons qui ne posent pas de problème et ils reviendront très certainement avec ce tronçon qui n'aura pas été assaini dans une prochaine édition, car il leur rappelle qu'ils font des points annuellement.

La Présidente demande alors à M. Rieben de stipuler clairement l'amendement qu'il propose.

M. Durand précise que s'ils votent cet amendement, il est clair que le message a bien été compris qu'il s'agit de ne pas faire les deux tronçons en question : chemin des Aulx et chemin du Pré-fleuri. Ils n'ont pas fait le calcul précis, mais s'ils amendent cette délibération de CHF 150'000.-, cela ira tout à fait.

M. Rieben ajoute que même si certains d'entre eux s'inquiètent d'une éventuelle future dégradation de ces chemins et du surcoût que cela pourrait entraîner, ce n'est pas vraiment la question parce que dès lors que le travail proposé est de les refaire complètement, qu'ils soient très dégradés, un peu dégradés ou pas du tout, le coût est le même.

A l'issue de ces échanges, **la Présidente** propose de voter l'amendement proposé par le Conseil administratif concernant les CHF 40'000.- de participation de la Commune de Confignon.

Le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par le Conseil administratif, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

La Présidente demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé par M. Rieben.

Le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par M. Rieben par 19 voix pour et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 88-2017 R, sous réserve des deux amendements votés, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

D 90-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 90-2017 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 20 juin 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et grands projets qui a émis, dans sa séance du 28 août 2017, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 refus, sous réserve de l'acceptation de la convention.

Mme Monbaron explique qu'effectivement, ce projet de délibération a été renvoyé en commission et qu'ils trouvent, en annexe de l'exposé des motifs, la présentation qui a été faite par le Service constructions et aménagement sur ce dossier. Préalablement à ce projet de délibération, la Commune s'était manifestée durant l'enquête publique en envoyant un courrier à l'Etat, faisant part de ses remarques. Ils ont, dans ce projet de délibération, repris l'entier des remarques qui avaient été formulées dans ce courrier et la possibilité est donc ouverte au Conseil municipal de préaviser favorablement ou défavorablement ce projet de plan localisé de quartier, selon les discussions qui ont eu lieu commission. Cette dernière avait préconisé un préavis favorable, sous réserve de tous les commentaires qui se trouvent sur ces pages et

notamment l'un d'eux qui précisait, *'sous réserve de la Convention à signer pour la mobilité sur les Cherpines'*. Comme elle leur a annoncé sous ses communications, cette convention va être signée.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 90-2017 R par 20 voix pour et 1 abstention.

c) <u>D 86-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- pour l'étude relative à la réalisation des aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates</u>

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 86-2017 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que cette délibération, de même que la dernière délibération qui sera traitée ce soir, à savoir la D 99-2017 P, a déjà été discutée en commission Aménagement, la veille de cette séance, où des explications ont été fournies. L'objectif n'était pas du tout qu'elles soient, l'une ou l'autre, votée sur le siège, ce soir. Simplement, au vu du calendrier de cette année et des vacances scolaires du mois d'octobre 2017, la commission scolaire n'aura pas séance entre le Conseil municipal du mois d'octobre et celui du mois de novembre 2017. Ils ont donc énormément de sujets à l'ordre du jour et ils avaient prévu, lors de la commission de la veille, de recevoir la personne qui aurait dû être présente lors de la visite du quartier Eikenott, à Gland et qui n'avait pas pu se déplacer. Malheureusement, cette personne n'était pas non plus disponible pour cette séance. Ils se sont donc retrouvés avec un ordre du jour assez pauvre et ils vont vraisemblablement se retrouver, pour le Conseil municipal du mois de novembre 2017, avec le souci de ne pas voir la commission se réunir et des objets à présenter ou à voter en novembre 2017. La décision a donc été prise, avec le Service, de présenter ces deux délibérations lors de la séance de la commission qui a eu lieu la veille. Elle laissera les commissaires qui étaient présents à cette séance s'exprimer sur ce dossier et précise, une nouvelle fois, que le but n'était pas de les voter maintenant. Ils peuvent les renvoyer en commission et elles peuvent être votées au mois d'octobre 2017, cela ne leur pose pas de problème. Par rapport au dossier en lui-même, effectivement, c'est un crédit pour l'étude de toute la réalisation des aménagements paysagers dans le quartier des Sciers. Ils avaient lancé, il y a quelque temps, un concours dont ils avaient déjà pu leur présenter le vainqueur. Il s'agit donc, maintenant, de la phase suivante qui consiste à étudier vraiment ceci de manière plus approfondie. Ils trouvent en page 4 de l'exposé des motifs, les périmètres sur lesquels cette étude va porter.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets et en commission Economie et finances.

M. Tinguely annonce qu'étant donné qu'il s'agit d'un sujet qui a déjà été discuté maintes fois en commission Aménagement et qu'il n'a amené aucune opposition, aucune question particulière, ils ne s'opposent pas du tout au fait qu'ils puissent le voter sur le siège, si le Conseil municipal le souhaite. S'ils le renvoient en commission, ils ne l'étudieront peut-être pas forcément car ils l'ont déjà fait.

Pour une fois, **M. Rieben** serait, lui aussi, assez partisan de le voter sur le siège parce qu'un renvoi en commission n'apportera, à son avis, pas plus d'informations. Cela ne lui semble donc pas utile.

La Présidente demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de vote sur le siège**.**

Le Conseil municipal accepte la proposition de vote sur le siège par 20 voix pour et 1 abstention.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote sur le siège du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 86-2017 P par 20 voix pour et 1 abstention.

D) 91-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'960'000.- pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 91-2017 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique que cette délibération est introduite ce soir, bien qu'elle ait déjà été présentée en commissions. En effet, le Conseil administratif a souhaité la présenter en amont en commission Infrastructures et en commission Economie, parce qu'il y a une certaine urgence à la réalisation de ces travaux qui devaient se faire dans la foulée de l'assainissement de la première étape du Grand Voiret, aux alentours de 2011. Ce projet a pris un peu de retard à cause de l'implantation du tram, puisqu'il consiste principalement à construire un bassin de rétention sous le Tennis club des Fraisiers. La géométrie du tram étant fixée, Lancy, qui cofinance une petite partie de cette opération (puisqu'une petite partie de ce bassin versant se trouve sur son territoire) est d'accord. Le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement) va, quant à lui, rembourser la totalité de ces frais et l'autorisation de construire, déposée en février 2017, vient d'être octroyée. Raison pour laquelle le Conseil administratif les invite à voter ce projet sur le siège. Bien entendu, il reste à disposition s'ils ont des questions.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

M. Righetti fait remarquer que les explications données, disent que le coût d'assainissement pour la réalisation de ce bassin de rétention sera totalement pris en charge par le FIA, au gré des loyers versés sur une durée de quarante annuités, après approbation du décompte final des travaux par le Conseil du FIA. Il imagine qu'ils vont donc verser quarante annuités après que le décompte final soit fait. Ils sont donc sur un remboursement de plus de quarante ans.

M. Durand avoue qu'il n'a pas fait attention à cet élément-là. A sa connaissance, ce n'est pas le cas ; ce n'est certainement pas remboursé sur quarante ans. Par contre, il sait effectivement que ce sera remboursé une fois que les décomptes auront été effectués par le Génie civil, ce qui prend beaucoup de temps. Les travaux sont du reste pré-validés et en termes de liquidités, il sait que les intérêts sont aussi remboursés aux communes. Il peut volontiers se renseigner sur

les mécanismes de remboursement du FIA qui sont un peu obscures à ses yeux, il le concède volontiers. D'autant plus que cela est relativement nouveau.

M. Righetti est désolé de poser cette question ce soir parce qu'il aurait évidemment pu y faire attention l'autre jour. Il a été ennuyé de lire cela tout à l'heure, pour la simple et bonne raison que si, politiquement parlant, le FIA venait à être dissous et ne plus exister, que se passerait-t-il ? Il ne demande pas une réponse ce soir, parce qu'il pense qu'ils vont sûrement opter pour un vote sur le siège, afin de faire avancer les travaux, mais il estime que techniquement, il serait intéressant de le savoir pour la suite.

M. Durand se renseignera sur ces éléments-là et sur le mécanisme de remboursement. Il leur rappelle tout de même que de Fonds ne peut pas disparaître du jour au lendemain, puisqu'il est alimenté par chacun d'entre eux lorsqu'ils paient leurs factures d'eau, puisqu'une partie de ces factures est attribuée à ce Fonds d'assainissement pour passer au principe du 'pollueur/payeur', alors que jusqu'à 2015, c'était les budgets communaux qui finançaient cela. C'étaient donc les contribuables qui finançaient toutes ces opérations d'assainissement.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cet objet au vote sur le siège du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 91-2017 P, sur le siège, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

D 92-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 28'000.- pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 92-2017 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'ils sont toujours dans le domaine de l'assainissement. Cela concerne cette fois la route du Camp pour laquelle le plan de gestion d'évacuation des eaux leur indique que les canalisations sont à refaire. Là, il s'agit d'un crédit d'étude pour savoir comment il faut les refaire. C'est un montant relativement modeste qui sera, lui aussi, remboursé par le FIA. Il ne sait pas en combien d'années, mais vérifiera tout cela. Il s'agit de déterminer s'il faut chemiser ou refaire les canalisations. Il leur rappelle que cette canalisation, quand bien même, elle emprunte une voie cantonale, appartient au réseau secondaire qui appartient aux communes. Raison pour laquelle la Commune doit s'occuper de son entretien. Il s'agit d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 28'000.- pour un montant des travaux qui a été estimé à CHF 700'000.- et qui fera, évidemment, l'objet d'une autre délibération. Dans la foulée, même si là, il n'y a pas d'urgence à réaliser ces travaux, mais dans la mesure où cette délibération a déjà été présentée en commission Infrastructure et en commission Economie, le Conseil administratif sollicite, là aussi, un vote sur le siège.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 92-2017 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

D 93-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 93-2017 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'il s'agit du 3ème et dernier objet concernant l'assainissement, qui a fait l'objet de la même procédure. Ils l'ont mis dans la foulée, mais là non plus il n'y a pas d'urgence. Le montant de ce crédit est un peu plus important que celui de la précédente délibération, puisqu'il s'agit-là de faire également une étude pour préciser tout le système de pompage des eaux claires de la zone industrielle qui sont remontées sur la route de Saint-Julien. Il s'agit du même mécanisme de financement avec le FIA qui remboursera la totalité à la fin de l'opération. Ces travaux sont confiés aux SIG, car ce sont eux qui en ont l'entretien. Et comme cela fait partie du réseau secondaire qui appartient à la Commune, il incombe donc à cette dernière de financer cette étude qui vise principalement à voir ce qu'il en est au niveau de cette station et de ces pompes. Là aussi, le Conseil administratif les invite à voter cette délibération sur le siège.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 93-2017 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

D 94-2017 P : Modification du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 94-2017 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique que ce règlement est toiletté par l'école du Sapay. Il faut savoir que cette école dispose de caméras dans son bâtiment et qu'elle fournit aussi une liste de noms des personnes habilitées à lire ces vidéos, si besoin. La liste sera annexée, mais pas dans le projet de délibération, tout simplement afin qu'ils puissent changer les noms sans repasser, à chaque fois par un vote. Le vote ne portera donc pas sur cette dernière, pour le cas où il y aurait des changements au sein du groupement intercommunal du Sapay. Ils sollicitent un vote sur le siège.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un vote sur le siège.

A la lecture de cette liste, **Mme Borstcher** constate que, par rapport aux autres écoles, beaucoup de ces personnes habilitées à lire ces vidéos sont de l'école du Sapay.

M. Magnin explique que comme il s'agit d'un groupement intercommunal, cela double le nombre de personnes habilitées à le faire : polices municipales des deux communes, responsables des deux communes, car Lancy, comme Plan-les-Ouates, doit être habilitée à regarder ces vidéos.

M. Tinguely demande si cette annexe sera rendue publique et s'ils pourront, par exemple, la consulter sur le site internet de la Commune.

M. Magnin lui répond qu'elle n'est pas secrète.

La Présidente demande à M. Tinguely quel est le but de sa question.

M. Tinguely lui répond que c'était pour savoir quelle publicité il en sera fait. Car c'est une annexe qui est laissée au Conseil administratif, lequel peut modifier comme bon lui semble les membres de personnes sur cette liste. Il faut aussi que la population et les conseillers municipaux puissent savoir qui figure sur cette liste. Raison pour laquelle il demande où ils pourraient consulter cette liste s'ils en avaient besoin.

M. Magnin lui explique que la liste n'est pas secrète, mais qu'elle n'est ni distribuée, ni diffusée. Ils ne souhaitent pas que les personnes figurant sur cette liste soient sollicitées pour x raison, parce que les gens savent qu'ils peuvent visionner ces vidéos. Par contre, les conseillers municipaux peuvent la consulter sur cmnet, dans le cadre de leur mandat, puisqu'ils ont prêté serment. Ils peuvent la consulter et seront avertis quand il y aura un changement.

M. Tinguely s'interroge sur le fait que dans le cadre de la Lipad (Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles), par exemple, la population extérieure peut elle aussi avoir accès à cette liste. Concernant les vidéos de surveillance, l'on dit toujours aux gens que s'ils n'ont rien à se reprocher, cela ne devraient pas les déranger d'être filmés. Pourquoi tiendraient-ils donc vraiment secrète la liste des gens habilités à visionner ces vidéos ? C'est pourquoi il pense qu'il faudrait diffuser cette liste sur internet.

Mme Monbaron fait remarquer qu'il est précisé, dans la délibération, que cela est en effet conforme à la Lipad. Cette liste rentre donc dans les documents qui peuvent être transmis. Il faut savoir qu'elle leur est, en tout cas, demandée par la préposée aux données de la vidéo surveillance. C'est pour cela qu'ils la mettent à jour et la modifient à chaque changement. Quant au fait de la diffuser sur le site internet, pourquoi pas, mais à ce moment-là, il faudrait qu'ils mettent toutes les listes qu'ils font et pas uniquement celle-ci. Il est vrai que n'importe qui peut venir à la Commune, peut la demander et peut la voir, que ce soit à la Commune de Lancy ou à la Commune de Plan-les-Ouates, puisque les gens de Lancy y figurent aussi. Ce n'est pas quelque chose qui est secret. Maintenant, à savoir s'ils sont obligés de la diffuser sur internet, elle n'en est pas sûre.

M. Gaud est surpris par le fait que cette liste soit nominative. Ce sont des fonctions. Il ne voit donc pas l'intérêt que ce soit nominatif. Le Conseil administratif, le Secrétaire général, la Police municipale, cela lui parle, mais pas des personnes. Typiquement, il va y avoir les votations dans le cadre de la Police municipale, ce qui veut dire qu'à tous les coups il faut revenir là-dessus. C'est assez aberrant.

Mme Monbaron n'a pas la réponse maintenant, mais s'ils y tiennent, ils pourront y revenir lors de la prochaine séance. Ils ont mentionné les noms parce que cela leur a été demandé, sinon ils ne l'auraient pas fait. Et c'est justement bien pour éviter d'avoir à repasser à chaque fois devant le Conseil municipal qu'ils proposent de mettre cette liste en annexe, afin que le Conseil administratif puisse la modifier lui-même, directement.

M. Righetti revient sur les propos de M. Gaud. S'ils ne mentionnent, en effet, que les fonctions, il n'y a pas besoin de repasser à chaque fois qu'un nom change. Ils les laissent donc regarder s'il est possible de simplifier la chose en ne mentionnant que les fonctions.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 94-2017 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Mme Monbaron qui, entre temps, s'est munie des directives sur la protection des données, donne lecture de l'alinéa sur la transparence dans le Canton de Genève : *'Les institutions publiques sont tenues d'annoncer au préposé cantonal, la liste des personnes habilitées à visionner les images'*. Il ne s'agit donc pas de transmettre les postes, mais vraiment les personnes habilitées à visionner ces vidéos. S'ils avaient pu s'en passer, ils l'auraient fait.

Au regard de cette information, **M. Righetti** comprend que cela voudrait dire qu'il n'y a pas besoin d'avoir une fonction particulière. Il suffirait alors que le Conseil administratif décide de nommer un conseiller municipal à cette fonction, pour qu'il puisse le faire. Il leur laisse donc regarder ce qu'il en est, afin qu'un représentant du Conseil municipal puisse également avoir accès à cela.

h) D 95-2017 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 95-2017 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 95-2017 P en commission Economie et finances, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

i) D 96-2017 P : Taxe professionnelle communale en 2018

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 96-2017 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 96-2017 P en commission Economie et finances, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

D 97-2017 P : Budget de fonctionnement pour 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 97-2017 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand est contraint de leur faire une présentation sous forme de prolégomènes pour simplement leur indiquer un nombre de changements assez importants, introduits avec le fameux MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). Sur la base d'un Powerpoint projeté à l'écran, il leur explique donc qu'elles sont les nouvelles manières de fonctionner et le traitement des nouvelles données pour la comparaison et la compréhension de celles-ci. Il leur fournit également quelques informations sur ce budget que le Conseil administratif dépose ce jour et que les conseillers municipaux pourront retrouver sur cmnet.

La Présidente annonce que le Bureau préconise , bien entendu, un renvoi dans toutes les commissions.

M. Gaud demande si, dans le cadre du MCH2 qui fournit des bases de présentations, des comparaisons pourraient être nettement facilitées ? Lorsqu'il siégeait à la commission des finances, il était très difficile de se comparer avec d'autres communes, car ils s'étaient aperçus, bien que le plan comptable était identique dans toutes les communes, qu'il y avait des manières de ventiler assez personnalisées. Est-ce que ce phénomène va se reproduire avec ce modèle ou est-ce que, malgré tout, cela va être plus compliqué ?

M. Durand explique que l'objectif du MCH2, qui est initié par la Conférence des Directeurs et Chefs des finances cantonaux, est effectivement de pouvoir améliorer et augmenter la comparabilité. C'est-à-dire qu'une position en 30 à Bümpliz doit contenir les mêmes titres de dépenses qu'à Plan-les-Ouates ou toutes autres communes. Ceci dit, il y a toujours une marge d'interprétation. S'agissant des fonctions, la latitude va toujours rester un peu souple : est-ce que cela relève plus de la piscine, du sport ou de l'école, par exemple ? Ces interprétations sont toujours possibles. Mais normalement, le but est bien d'avoir un modèle comptable harmonisé qui favorisera la comparaison. Ceci dit, ils ont quand même pu observer, dans le cadre des travaux menés pas M. Jenny, que typiquement, des imputations internes qui ne sont pas dans ce modèles, sont toujours utilisées. Cela restera possible et du coup, ces imputations internes personnelles peuvent contribuer à causer quelques troubles dans les comparaisons. Mais cela reste inhérent au modèle de comptabilisation dans les collectivités publiques. S'agissant des états financiers, Mme Lienhardt a déjà commencé, dans le cadre de la présentation des comptes des années antérieures, à être très proche des états financiers présentés sous MCH2. Il leur rappelle que ces états financiers sont présentés à l'issue des comptes et non pas dans le cadre du budget.

M. Gaud souhaite encore dire tout le mal qu'il pense du fait d'exprimer leur monnaie en kilos. Il a beau chercher et rechercher, cela n'existe pas. Il rappelle que ce changement a eu lieu suite à une étude de mandataires français qui ont dû juger utile de faire des colloques en kilo-francs. Mais le kilo-francs n'existe pas. Ni en euros, ni en dollars, ni en francs suisses.

M. Righetti relève qu'ils ont vu ce soir les lois d'intégration de tout ce qui était bâtiment. Ils ont des revenus de CHF 9'000'000.- et des charges de CHF 4'500'000.-. Il ne sait pas si c'est

ainsi qu'il faut le dire, mais il trouve cela un peu simplifié. Cela voudrait dire qu'ils ont un rendement de 50 % là-dessus.

M. Durand lui répond que c'est exactement ce que cela veut dire et c'est bien pour cela qu'ils peuvent comprendre pourquoi certains préfèrent que les opérations foncières soient générées par voie privée ; parce que ce sont de véritables mines d'or.

M. Righetti précise tout de même sa question parce qu'il imagine qu'ils ne tiennent pas compte des emprunts qu'ils ont fait au niveau de tout ce qui est immobilier. Pour lui, un rendement de 50 % lui parait vraiment énorme.

M. Durand lui rappelle tout de même qu'il s'agit d'un rendement budgétaire. Ce sont des prévisions. Ils sont au même niveau que pour tout le reste des dépenses. Il s'agit d'un plafond, d'une autorisation de dépenses. Si, tout à coup, plus de travaux devaient se réaliser dans leur immeubles, peut-être faudrait-il qu'ils reviennent (et ça c'est l'effet MCH2) pour demander un dépassement. Par rapport aux remarques sur les questions d'emprunt, il leur rappelle qu'ils sont ici sur un budget de fonctionnement et non pas sur un budget de liquidités. Ce sont donc deux choses totalement différentes. Et bien évidemment que les intérêts sont plutôt positifs dans le cadre des immeubles puisqu'ils ont un capital. Il y a déjà un stock ; le fonds de renouvellement d'entretien et de rénovation de leur parc existe. Il est dans le bilan de la Commune, il n'a pas disparu, il n'a pas changé. Il est, sauf erreur de sa part, d'une petite quarantaine de millions de francs et il rapporte de l'argent. Même si, il leur rappelle, ils appliquent le principe de la caisse unique. Il est donc générateur de revenus comptables plutôt que d'intérêts bancaires.

M. Rieben précise que les rendements importants dans l'immobilier sont surtout dus au fait que les bâtiments sont très largement amortis.

M. Favre pose une question technique : ils ont souvent été surpris par les données que leur transmet l'Etat, souvent dans le bon sens, parce que les recettes sont plus importantes que celles qu'ils budgétaient. Est-ce que cela va permettre à l'Etat de leur donner des informations plus concrètes et plus réalistes ?

M. Durand n'en est pas persuadé. Cela ne l'étonnerait pas que l'Etat présente des recettes rehaussées dans le courant des prévisions du mois d'octobre 2017, parce qu'il leur rappelle que ce dernier présente un budget avec un déficit de CHF 261'000'000.-, fondé sur les mêmes chiffres, puisqu'ils ont des centimes additionnels. Ils sont sur des prévisions fiscales et objectivement, cela est très compliqué. Il se permet juste de rebondir sur la remarque de M. Rieben sur la question de l'amortissement. Cela est vrai, sauf qu'avec MCH2, il n'y aura plus d'amortissement de leurs immeubles. Il y aura des réévaluations régulières. Donc, la perte ou le gain de la valeur se fera à ces moments-là. Il n'y aura plus d'amortissements annuels comme cela est le cas dans le patrimoine administratif.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet dans toutes les commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 97-2017 P dans toutes les commissions, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

D 101-2017 P : Annulation de la délibération D 43-2016 (*Ndlr : D 43-2016, introduite au Conseil municipal le 31 mai 2016, relative à la cession de 103.50 m² de droits à bâtir propriété de la commune de Plan-les-Ouates, situés dans le groupe d'immeubles « G3 » du*

PLQ Les Sciers, à M. Olivier Laurent et MM. Gérald et Thierry Rosset pour un montant de CHF 87'768.-)

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 101-2017 P (annexe 11), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'ils leur avaient soumis, en 2016, une délibération par rapport à la cession de 103.50 m^2 de droits à bâtir à M. Laurent et MM. Rosset, leurs copropriétaires pour le groupe d'immeubles G1, G2 et G3, dans le PLQ Les Sciers. Il s'agit du bloc d'immeubles qui se trouve près de l'école du Sapay. Cette délibération avait été posée à cette époque en se disant qu'ils avaient le temps d'en parler. Et puis, les discussions avec ces promoteurs ont continué pendant ce temps et ont débouché sur différents points à traiter. Ces points figurent dans la délibération suivante de cet ordre du jour, à savoir la D 99-2017 P. Au fur et à mesure que le temps a passé, depuis le mois de mai 2016, les choses se sont affinées. Il s'avère que ces promoteurs, dans leur projet actuel, n'ont besoin que de 21.3 m^2 et non plus des 103.5 m^2. Au lieu de commencer à apporter plein d'amendements sur cette délibération D 43-2016, ils proposent de l'annuler purement et simplement. Elle leur expliquera la suite au point suivant de l'ordre du jour. Comme elle l'a cité avant pour la délibération D 86-2017, c'est un point qui a également été évoqué en commission Aménagement la veille au soir.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 101-2017 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

D 99-2017 P : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble G1, G2, G3 aux Sciers

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 99-2017 P (annexe 12), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron relève que cette délibération comporte de nombreux points. Le premier porte sur ces 21.3 m^2 de droits à bâtir à céder à leurs copropriétaires. Les quatre points suivants portent sur différents aspects de cette opération. Il y a, dans cet immeuble, trois montées appartenant à trois propriétaires différents, la Commune étant propriétaire de la montée centrale, qui est la plus haute, avec ses 8 étages. La Commune réalise de la PPE (Propriété Par Etage). Les deux copropriétaires de chaque côté réalisent leurs immeubles en HLM (Habitations à Loyers Modérés) ou en ZDLOC (loyer libre), mais en tout cas pas avec des LUP (Logements d'Utilité Publique). Chacun de ces propriétaires a un pourcentage de LUP, de PPE et de HLM à réaliser dans les droits à bâtir qu'il a reçu et ces deux propriétaires ne souhaitent pas réaliser leur catégorie de LUP, dans la mesure où chacune des montées a déjà sa propre classification. Les discussions qu'ils ont pu avoir avec eux étaient que la Commune reprenne ces m^2 de LUP qu'ils ne souhaitent pas réaliser, moyennant, bien entendu, paiement. Ils avaient aussi, dans leurs discussions, des servitudes de terrasses sur les toitures des immeubles G1 et G3. En effet, dans la mesure où la montée de la Commune est située au milieu de cet immeuble, ils ont des appartements qui peuvent bénéficier de terrasses sur les toitures de ces

immeubles. Ces terrasses sont construites par les propriétaires des immeubles G1 et G3 et la Commune doit acheter la servitude pour pouvoir utiliser ces toitures comme terrasses reliées à leurs appartements. Le prix a également été fixé à CHF 170'000.-, sous le point 3 de cette délibération. Ils ont ensuite des reprises d'engagements qui avaient été pris avec les vendeurs des parcelles dont sont issus les droits à bâtir qui permettront de réaliser ces appartements. Tout ceci a donc été expliqué en commission Aménagement la veille de cette séance. Il s'agit de quelque chose d'assez complexe. S'ils souhaitent un peu plus de détails que ce qu'il y a dans l'exposé des motifs, ils peuvent trouver le Powerpoint sur la présentation sous la date de la commission de la veille. Au vu de la complexité du dossier, elle leur propose de renvoyer cet objet en commission Aménagements et grands projets. Ils ne feront pas encore deux heures de débat sur ce projet, mais cela leur permettra d'en discuter dans les caucus avant le prochain Conseil municipal. Elle précise que cette délibération en elle-même indique des montants, mais n'ouvrira pas de crédit à ce stade-là. Ces crédits seront ouverts dans les délibérations futures, au moment de la réalisation des immeubles. Ils auront donc encore la possibilité de dire non ultérieurement. Pour l'heure, il s'agit vraiment d'une intention.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un renvoi en commission Aménagements et grands projets.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission Aménagement et grands projets.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 99-2017 P en commission Aménagement et grands projets, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

A. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
A. Motions

a) M 10-2017 R : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 10-2017 R (annexe 13) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mai 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Infrastructures et environnement, laquelle n'a pas émis de préavis dans sa séance du 4 septembre 2017.

M. Tinguely s'interroge sur l'impact qu'aurait cette motion, en termes financiers pour la Commune. Est-ce que cela aurait un coût ?

M. Magnin leur suggère de la renvoyer au Conseil administratif qui sera alors en mesure de répondre. Ils sont en train de traiter une motion, dans le cadre de laquelle il y a eu une présentation en commission, laquelle n'a pas émis de préavis. Afin que le Conseil administratif puisse réellement s'y pencher et étudier les impacts financiers, il faut effectivement la lui renvoyer. Il pourra ainsi faire un projet. La présentation qui leur est faite est une des possibilités qui correspond à la motion, mais il y en a peut-être d'autres, d'où tout l'intérêt de la leur renvoyer, afin qu'ils puissent s'y intéresser. Il leur a annoncé en préambule, dans ses communications, qu'ils ont été conviés à une autre présentation. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de demande financière faite aux communes ou aux partenaires institutionnels, mais un soutien pour pouvoir être pilote de ce projet. Et donc de pouvoir participer au développement d'un projet qui leur a été présenté par M. Morin. Il imagine qu'une partie d'étude nécessitera des fonds. D'après ce qu'il a appris, le côté français est prêt à financer une partie de ces études.

Peut-être qu'ils se tourneront vers eux ou les collectivités pour demander quelques milliers de francs. S'il devait y avoir une demande, cela ne devrait pas dépasser les CHF 10'000.- ou CHF 15'000.-. Mais pour l'instant, c'est aux partenaires institutionnels d'avancer et des entreprises sont partie prenante pour le faire, parce qu'ils y ont un intérêt, parce que ce serait pilote et que cela peut être un marché qui s'ouvre aux autres. Donc à priori, d'après les informations dont il dispose, il n'y a aucune demande financière à l'heure actuelle. Par contre, il s'agit d'être pilote parce qu'il y a un intérêt de proximité, un intérêt de mobilité dans des régions telles qu'ils ont pu découvrir dans la présentation de M. Morin.

La question que se pose **M. Gaud** porte plus sur la forme que le fond. En effet, quel est le conseiller administratif qui va s'occuper de cela ? Est-ce le volet mobilité ou le volet industriel, selon la nouvelle répartition qu'ils ont établi au début de la législature ? Il y avait un conseiller administratif délégué à la Ziplo et il se trouve que ce n'est pas le même. Est-ce déjà défini ? Et quelle commission sera en charge de cela ?

M. Magnin lui répond qu'il s'agit d'un projet de mobilité donc, effectivement, cela concerne M. Durand. M. Magnin a, quant à lui, été sollicité par le lien avec les entreprises et il ne cache pas que c'est sujet qui l'intéresse énormément. Ils collaboreront donc comme ils le font depuis deux ans et demi sur ce projet. Mais ce dernier est, bien sûr, destiné à la mobilité.

M. Rieben, membre de la commission qui a entendu M. Morin, informe qu'il l'a écouté attentivement et le résultat des courses est que ce qu'il propose n'a aucun intérêt dans la mesure où il ne propose que des déplacements à l'intérieur de la zone industrielle, ce qui représente très peu de déplacements, finalement. Pour sa part, il a le sentiment qu'il était venu à la pêche aux subventions.

M. Durand rappelle que ce projet leur a été présenté comme étant une collaboration entre le site d'Archamps et la zone industrielle. C'est ainsi qu'il a été vanté et il va bien au-delà des questions de mobilité de la zone industrielle. M. Morin expliquait également qu'il s'agissait d'un projet pilote, puisqu'il y a cette différence sur les itinéraires, lesquels ne sont pas fixés. Là est la différence par rapport aux navettes existantes. Ils ont eu, au niveau du Conseil administratif, une présentation de ce qui se fait à Sion et ils sont vraiment dans une phase pilote expérimentale. C'est également ce qui a été convenu avec M. Morin à l'issue de la commission Infrastructures. M. Durand pense que ce dernier a bien compris que du côté des ressources, ce n'est pas vers Plan-les-Ouates qu'il fallait se tourner, d'autant plus que d'après d'autres informations qu'il a pu obtenir, il n'y a pas de besoin de financement. En revanche et cela ne leur a certainement pas échappé non plus, ils étaient en train de chercher la demande. C'est-à-dire qu'ils ont une proposition d'offre. En général s'est bien s'il y a une demande. Et il pense que c'est là que la commune de Plan-les-Ouates, de par sa connaissance de la zone industrielle, de l'association ZI ProMobilité en particulier et de toute l'expérience qu'ils ont pu accumuler, peut être intéressante pour un projet de cette nature. Pour contribuer à préciser l'expression de la demande. Et c'est en tout cas dans ce sens-là qu'il s'est engagé à revoir M. Morin avec plaisir, en compagnie de son collègue, M. Magnin, pour discuter de tout cela et pour introduite les gens de la centrale mobilité dans le dispositif d'accompagnement technique, afin simplement de faire émerger un concept un peu plus opérationnel qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Raison pour laquelle, il voit aussi d'un bon œil l'adoption de cette motion qui leur permettrait de participer à cette opération.

M. Rochetin avoue qu'il a omis, lors de cette commission, de demander un préavis à cette commission, en se fourvoyant dans le règlement du Conseil municipal. Donc forcément, il ne pourrait pas leur dire la tendance qui s'en dégageait. Mais il est vrai que M. Morin, même s'il n'a pas été brillant dans sa présentation, a pu leur faire part du fait qu'ils seraient probablement la première commune à mettre en œuvre un tel système avec une navette sans pilote, mais à la

demande, pour aller d'un point A à un point B. C'est peut-être la mobilité du futur et c'est aussi par ce biais, avec un engagement assez moindre, dans le cadre de cette motion, qu'ils pourraient porter Plan-les-Ouates dans les hautes sphères de la mobilité.

M. Gillet rajoute qu'effectivement, une fois de plus, Plan-les-Ouates peut être précurseuse dans ce qui se profile quand même être, comme cela a été dit, la mobilité de demain. Et même si pour l'instant cela reste un projet pilote, à la Ziplo, ils pourraient imaginer le développer par la suite en fonction du résultat, dans leurs futurs quartiers. Donc, finalement, si cela ne leur coûte pas grand-chose, c'est tout bénéfice.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de cette motion au Conseil administratif, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette motion M 10-2017 R, déposée par le groupe PLR, au Conseil administratif, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

b) <u>M 12-2017 P : Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel</u>

M. Gillet donne lecture de cette motion M 12-2017 P (annexe 14), déposée par les groupes PDC, Les Verts, le parti socialiste, les Vert'libéraux et le MCG.

A l'issue de celle-ci, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par 17 voix pour, 2 abstentions et 2 refus.

M. Tinguely donne alors lecture de l'exposé des motifs.

M. Gillet souhaiterait revenir sur quelques points pour montrer un peu l'intérêt de cette motion. Il conçoit qu'elle puisse laisser certains de ses collègues sceptiques. Cependant, il estime qu'il y a un besoin légitime de transparence. Comme cela a été dit, ils peuvent reprocher beaucoup de choses à leurs voisins français, mais sur les questions de pollution, il pense qu'ils sont en avance sur eux et il n'est pas rare de voir, effectivement, les pics de pollution annoncés à la frontière, alors qu'à Genève, ils ne communiquent absolument rien et ne prennent aucune mesure, ce qui pose tout de même des problèmes de santé publique. L'idée est donc d'être transparent ; il estime que c'est un devoir qu'ils ont envers leurs concitoyens. Cas échéant, de sensibiliser s'il y a des thématiques de pollution. Alors, bien sûr, que ce n'est pas eux, commune, qui vont pouvoir régler le problème de la pollution, mais il pense que si les gens sont davantage sensibilisés, il est possible qu'ils se mobilisent auprès des autorités cantonales pour que celles-ci prennent des mesures. Il pense que le Canton maintient sciemment sa population dans l'ignorance, afin d'éviter de devoir assumer ses responsabilités. Et à son avis, il pourrait être intéressant de sensibiliser leurs concitoyens. S'ils observent que les pics de pollution dépassent régulièrement les taux ou en tout cas s'en rapprochent dangereusement, la population pourrait se mobiliser si cela lui pose problème. Pour lui, cela est particulièrement important. Il est souvent dit que Plan-les-Ouates est la ville la plus jeune. Cela a aussi des implications sur le plan de la santé publique. On sait que les jeunes et en particulier les enfants en bas âge, sont les plus susceptibles d'être impactés par cette pollution. C'est donc bien un devoir qu'ils ont envers leurs concitoyens. Enfin, il pense qu'il pourrait être intéressant sur le plan politique d'avoir des mesures objectives de la qualité de l'air sur leur Commune. Quand il voit les bras de fer réguliers qu'ils font avec le Canton sur des projets de mobilité ou le futur aménagement de la route de Base qui est quand même assez inquiétant, il pense que pouvoir dire au Canton qu'ils dépassent déjà les seuils de tolérance ou qu'ils ont déjà une

qualité de l'air qui n'est pas satisfaisante, rajouterait du poids dans le cadre de ces futures négociations. Voilà, pour lui, les deux éléments principaux qui justifient cette motion.

M. Rieben aimerait savoir ce qu'ils peuvent faire si les mesures sont mauvaises. Ils interdisent aux enfants de respirer ?

M. Gillet répond qu'effectivement, comme il vient de le dire, ils ne peuvent pas intervenir directement à leur niveau communal. Mais est-ce que pour autant ils ne doivent pas être transparents et qu'ils ne peuvent pas œuvrer à la sensibilisation et à la mobilisation ? C'est là tout l'intérêt de cette motion.

Selon **M. Tinguely**, ils peuvent imaginer qu'en cas de pic de pollution ou quand ils sont proches des pics de pollution, les professeurs d'éducation physique ne fassent pas du sport à l'extérieur, mais plutôt du sport en salle. Et que les personnes âgées restent à l'intérieur, parce qu'ils savent que la qualité de l'air est meilleure à l'intérieur qu'à l'extérieur lors de ces pics de pollution. Ce sont des genres de mesures comme celles-ci qui peuvent être prises. Egalement pour les gens qui font leur footing au quotidien.

Ce qui étonne **M. Gaud**, c'est qu'il ne voit pas exactement quel pourrait être le résultat. Bien entendu, il n'est pas spécialiste en pollution, mais un avis l'intéresserait. Il ne sait pas exactement quelle signification aurait l'information au niveau communal. Déjà au niveau cantonal, il pense que l'impact environnemental est gigantesque. Il pense que c'est le Canton qu'il faudrait interpeller, afin qu'il intensifie éventuellement ses capteurs. Où vont-ils mettre ces détecteurs ? Au bord de l'autoroute, au fin fond des Cherpines ? Cela peut avoir des incidences très fortes. Il estime, pour sa part, que ce serait éventuellement au Canton de mettre en place un dispositif cantonal avec des tendances. Alors bon, évidemment, ils peuvent rêver, pourquoi pas ? Ils peuvent prier pour que les gens n'aillent pas faire leur footing pendant les pics de pollution. Ils ont entendu parler de Paris ou de Grenoble où les municipalités peuvent prendre des décisions telles que ne faire circuler que les plaques paires ou impaires, ou d'interdire la circulation une journée en ville. Mais à Genève, à sa connaissance, les communes n'ont aucune compétence dans ce domaine. Certes, si l'idée de l'information n'est pas inintéressante, il n'est toutefois pas convaincu. Il aimerait bien qu'un spécialiste leur parle un peu de cela. A son avis, c'est un problème d'échelle. Est-ce qu'on peut dire qu'à Plan-les-Ouates il y a eu un pic de pollution, mais pas à Carouge ? Pour lui, ce n'est pas très clair. Il ne combattra toutefois pas ce projet, mais il s'abstiendra.

M. Durand les invite, pour sa part, à faire bon accueil à cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif, puisque justement, dans ses INVITE, il est question d'étudier, d'informer et cas échéant, de revenir avec une proposition de délibération. Evidemment qu'ils sont aussi des gens raisonnables et qu'ils ne vont pas monter des usines à gaz, dans ce cadre-là. Il les invite donc à renvoyer cette motion au Conseil administratif, afin que ce dernier traite les INVITE. Cela va leur prendre un peu de temps parce qu'elles sont substantielles pour bien se rendre compte de quoi il s'agit, qu'est-ce qu'ils peuvent faire et qu'est-ce qui est fait. Ensuite, ils leur présenteront un projet et suivront l'évolution de ce dossier en commission Infrastructures.

Les derniers propos de M. Gaud ont un peu devancé ceux de **M. Righetti** qui annonce qu'il ne va pas combattre cette motion, mais qu'il va s'abstenir parce qu'il pense que le problème peut effectivement être soulevé. Cependant, il les invite tous à faire plutôt pression au niveau du Conseil National parce que c'est au niveau de la Confédération qu'il faut faire quelque chose. L'échelle est très importante et comme pour le MCH2 qu'ils viennent de voir, ils devraient avoir un plan unifié sur toute la Suisse qui leur permettrait évidemment d'avoir ce genre de chose. Il les invite donc tous à discuter avec leurs députés, voire leurs conseillers nationaux

pour essayer de proposer quelque chose au niveau national, ce qui serait, à son avis, bien mieux perçu par toute la population et peut-être aussi mieux compris dans son ensemble. Cette motion va alors peut-être initier quelque chose. Il ne va pas la combattre, mais il voit cela plutôt à une échelle beaucoup plus importante.

M. Gardiol fait tout de même remarquer qu'il existe déjà une application au niveau suisse qui donne des informations en temps réel et que le problème est plutôt, effectivement, d'avoir plus de sources de contrôles et d'informations pour que cette application devienne vraiment utile et utilisable. Pour le moment, effectivement, il existe quatre stations sur le Canton. Ce n'est pas suffisant pour prendre en compte la réalité d'un territoire comme Genève. Il ignore combien il y en a sur la Suisse, mais en tout cas l'application existe déjà et de plus en plus, il pense que les gens, en tout cas les gens qui ont des allergies ou d'autres problèmes respiratoires vont consulter cette information. Elle est nécessaire. Il leur rappelle que pendant des années, ils ont roulé en diesel sans que cela n'ait posé de problème et que tout d'un coup, ils se rendent compte que s'ils additionnent le nombre de morts dus à la pollution par le diesel, cela commence à chiffrer. Et qu'est-ce qui empêchera que les citoyens de se retourner contre les autorités qui n'ont pas pris les mesures nécessaires en temps voulu, si ce genre de problèmes se multiplie ?

M. Chal constate qu'effectivement, il y avait moins de pollution avant. Aujourd'hui, dans son club de plongée, ils sont obligés de doubler les filtres de leurs compresseurs par rapport à la pollution qu'il y a maintenant, ce qui n'était pas nécessaire auparavant. Il est donc clair qu'il y a quand même un problème.

A l'issue de ces échanges, la parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette motion M 14-2017 P au vote des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 14-2017 P déposée par les groupes PDC, Les Verts, le parti socialiste, les Vert'libéraux et le MCG, par 13 voix pour, 4 abstentions et 4 refus.

7. PETITIONS

a) Pe 02-2017 R : Parking à Arare centre

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur cette pétition Pe 02-2017 (annexe 15) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mai 2017 et que cette dernière a été renvoyée en commission Infrastructure et environnement, laquelle a auditionné les pétitionnaires lors de sa séance du 4 septembre 2017 et émis un préavis favorable, à l'unanimité, quant à son renvoi au Conseil administratif.

M. Durand précise qu'ils ont confirmé, le matin même, en séance ordinaire, ce qu'ils avaient dit aux pétitionnaires en commission Infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette pétition, pour traitement, au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette pétition Pe 02-2017 R, au Conseil administratif, par 20 voix pour et 1 abstention.

b) Pe 03-2017 : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur cette pétition Pe 03-2017 R (annexe 16) a déjà été donnée lors du Conseil municipal du 20 juin 2017 et que cette dernière a été renvoyée en commission ad hoc Pièce D Cherpines, qui a auditionné les pétitionnaires lors de sa séance du 27 juin 2017 et renvoyé cette pétition au Conseil administratif, par 6 voix pour et 1 refus.

M. Magnin confirme que les pétitionnaires ont été reçus en commission en présence de Mme Monbaron. Ces derniers ont pu constater que le programme qui a été demandé à l'architecte comprenait une piscine de 50 mètres. Et à sa connaissance, ils sont repartis avec cette information, rassurés sur leur demande.

Mme Rüegger tient à rajouter qu'il n'y a pas seulement la piscine de 50 mètres ; il y a aussi la dimension écologique. Donc, il serait bien, aussi, de sensibiliser les personnes qui seront en charge du projet, à prendre ceci en considération.

M. Rieben fait savoir qu'autant il peut être disposé à voter en faveur d'une piscine populaire, autant il est opposé à une piscine olympique. Parce qui dit olympique, dit compétitions, qui dit compétitions dit, comme c'est le cas dans les autres piscines, qu'un club aura la mainmise dessus et que la population va payer pour une piscine dont elle pourra très peu disposer.

Mme Rüegger tient à répondre à cela. Elle pense qu'une piscine olympique, n'est pas simplement faite pour les gens qui font de la compétition, mais que des nageurs du quotidien ou des nageurs réguliers ont besoin d'une ligne de 50 mètres. Cela est nettement plus efficient et plus rationnel. Elle ne pense donc pas qu'il y aura une mainmise par un club.

M. Chal estime que ce n'est qu'une question d'organisation. Dans la piscine du Pré-du-Camp, il y a de a nage synchronisée, de la compétition, du public et de la plongée. La Commune a organisé des périodes pour chaque activité. Il n'y a pas que de la compétition.

Mme Borstcher se rappelle que quand ils en avaient discuté dans le cadre de la commission Sport, ils n'avaient, non pas retiré, mais dit que le terme olympique n'était pas forcément nécessaire. Il s'agit surtout d'une question de grandeur qui correspond à l'olympisme. Le but n'est pas de faire de l'olympisme, mais d'avoir un bassin de cette grandeur.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au vote des conseillers municipaux, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette pétition Pe 03-2017 R, au Conseil administratif, par 17 voix pour, 1 abstention et 3 refus.

8. QUESTIONS

8.1. Carrefour accidentogène

Mme Borstcher rappelle avoir posé une question à M. Durand lors du dernier Conseil municipal, concernant le carrefour accidentogène, situé route de Saint-Julien. Le conseiller administratif a-t-il pu approcher l'Etat à propos de ce problème, suite aux accidents qui ont eu lieu route de Saint-Julien/chemin de Vers ? Car, vue la configuration de ces feux, il y a un souci. Elle sait cependant qu'avec l'Etat les réponses prennent du temps.

M. Durand explique que l'Etat a proposé de désynchroniser les feux et d'empêcher les automobilistes de tourner à gauche dans le sens de la descente. Proposition à laquelle le Conseil administratif n'est pas très favorable. Sous l'angle d'une enquête publique, ils feront une observation dans les délais et attendront le résultat à l'issue de la décision du Canton et si elle ne va pas dans leur sens, ils feront comme d'habitude, à savoir qu'ils feront recours.

M. Righetti souhaite apporter une précision. M. Durand parle de tourner à gauche, sur le chemin des Voirets. Or, là, le problème se poserait dans l'autre sens, non ? Donc, tourner à gauche, oui, mais pour les automobilistes qui viennent de Carouge en direction de Perly. S'il parle de tourner à gauche en venant de l'autre direction, le problème subsiste.

M. Durand fait remarquer qu'il a aussi parlé de désynchronisation des feux pour permettre au flux qui monte en direction du chemin de Vers, de ne pas croiser les automobilistes qui descendent. Ce n'est pas là-dessus que le Conseil administratif s'oppose. Il s'oppose dans l'autre sens ; raison pour laquelle il l'a évoqué.

8.2. Bâtiments situés en face de la Mairie

M. Gillet demande où en est l'avancement du projet concernant les bâtiments situés en face de la Mairie, bâtiments qui commencent à tomber en ruines. Il lui semble que le Département des finances avait refusé un premier projet de M. Pillon. Ont-ils des nouvelles à ce sujet ?

Mme Monbaron confirme que le projet a été refusé par le Tribunal Fédéral. Le propriétaire a vraisemblablement un nouveau projet pour lequel il n'a pas encore déposé d'autorisation.

M. Gillet s'enquiert tout de même d'un éventuel délai quant au dépôt de cette requête en autorisation et du temps qu'il leur faudra encore supporter cette situation.

Mme Monbaron répond que si le propriétaire décide de ne rien déposer, ils vont devoir supporter cela encore très longtemps, voire jusqu'à ce que ces bâtiments s'effondrent.

M. Gillet demande à ce que la Commune suive cela de près et soit, éventuellement, proactive sur ce sujet.

Mme Monbaron explique que cette dernière a déjà évoqué l'éventuelle possibilité de racheter ces bâtiments. Elle n'est cependant pas persuadée que l'actuel propriétaire soit très enclin de les rendre à la Commune, puisque tout ce qu'il a demandé à toujours été refusé.

8.3. Convention avec les propriétaires des Cherpines

M. Gillet demande s'il est possible, avant signature de la convention avec les propriétaires des Cherpines, de demander un avis juridique. Ils ont, en effet, tous été surpris et satisfaits de la facilité avec laquelle le Canton a accepté toutes leurs propositions. Et pour être sûrs de ne pas se faire avoir, comme cela est arrivé assez souvent, il serait bien d'avoir un avis juridique, histoire de s'assurer que tout est en ordre.

Mme Monbaron lui répond que cela est possible.

M. Durand rappelle toutefois l'adage : *'Un problème, deux juristes, trois solutions.'*

8.4. Containers poubelles vertes aux pieds des immeubles

M. Farinelli demande si cela vaut la peine d'étudier la faisabilité de containers à poubelles vertes auprès des immeubles. Ils en ont un peu discuté un peu avec les services communaux et se sont renseignés auprès de Lancy et dans les grandes communes du Canton où l'on trouve ces containers qui semblent assez pratiques. Il se demande donc si cela vaut la peine d'en installer à Plan-les-Ouates, par rapport à ce qui est déjà fait par les services communaux. Il semblerait que cela soit un sacré plus pour la population et il entend beaucoup de monde qui serait intéressé à voir des améliorations à ce niveau-là, ainsi qu'au niveau pratique de certaines déchetteries, d'ailleurs.

M. Durand répond par l'affirmative.

8.5. Trottoirs de Saconnex-d'Arve dessus

M. **Chal** revient sur la problématique de la réalisation d'un trottoir à Saconnex-d'Arve dessus. Peuvent-ils espérer une réponse positive de l'Etat ?

M. Durand explique avoir relancé les services de l'Etat à ce propos, il y a dix jours ou deux semaines et n'avoir toujours pas reçu de réponse. Mais il lui semble que c'est perdu car, à son avis, les travaux sont faits. Il n'a pas été voir sur place, mais il pense que ce silence ne présage rien de bon. Il les a relancés à maintes reprises et toujours rien.

M. Chal s'emporte. Il a le sentiment que l'on se moque du monde. Ils vont donc attendre qu'un enfant se fasse écraser contre le mur avant d'agir. Il est conscient que M. Durand n'y peut rien, mais s'agace sur le fait qu'ils vivent dans un régime bananier où, parce qu'il s'agit d'une route cantonale, c'est le Canton qui décide et qu'il faut attendre qu'il y ait un accident pour qu'ils fassent quelque chose. S'il se fâche, c'est parce qu'il faut éviter qu'il y ait un pépin pour l'ensemble des habitants, des enfants qui vont à l'école et des mamans qui circulent avec des poussettes. Il demande s'ils peuvent avoir un document écrit du Conseil d'Etat qui explicite formellement ce refus, afin de le présenter aux habitants de Saconnex-d'Arve dessus.

M. Durand lui répond que c'est bien ce qu'il attend ; une réponse écrite de l'Etat.

8.6. Parking sur la parcelle Després

M. Rochetin demande s'il y a une raison pour laquelle, lors d'un week-end ensoleillé comme ils viennent de vivre, le parking situé sur la parcelle Després, qui est sensé aspirer un peu le flux de voiture parquées à la Gavotte et aux Cherpines, était fermé.

Mme Monbaron avoue qu'elle n'a pas de réponse immédiate à fournir. Elle a posé la question. Elle sait que les clubs et la police municipale sont censés l'ouvrir. Enfin, tout le monde est censé s'en occuper et au final elle attend la réponse.

9. DIVERS

9.1. Fondation immobilière

M. Gaud rappelle que cela fait trois ans qu'ils parlent de créer une Fondation immobilière. Il estime que la commission des finances devrait demander un budget et s'adresser à des spécialistes, afin de savoir si cela est opportun ou pas. Pour sa part, il pense que ça l'est.

M. Durand ne veut pas parler à la place du président de la commission des finances, mais pense ne pas trahir un secret en disant que des auditions sont planifiées pour la séance du mois

de décembre. Car, effectivement, ils vont faire cela après l'approbation du budget. Cette question-là a d'ailleurs été évoquée dans le dernier rapport de cette commission.

9.2. Cité de l'énergie

M. Gaud revient sur la communication de M. Durand quant au label Cité de l'énergie. Il rappelle qu'au départ, il avait surtout constaté que cela avait coûté du temps et du papier. Il estime qu'il serait assez opportun qu'ils puissent faire un bilan annuel (certes, cela est très long à mettre en place la première fois) et le présenter au moment des comptes, en expliquant les économies qui ont été réalisées. Cela serait aussi important, voire plus important, que les classifications communales, cantonales ou nationales qu'ils pourraient avoir.

9.3. Visite du Musée de l'Ariana

M. Magnin rappelle que la visite du Musée de l'Ariana, lot qu'ils ont reçu lors du Tournoi de football des élus, est prévue pour le 11 octobre 2017. Il s'agit d'une invitation à l'exposition *'Schnaps & rösti'*, à partir de 18H30, qui sera suivie d'une dégustation. Les inscriptions sont encore ouvertes.

9.4. Piscine du Sapay

M. Magnin rappelle que la piscine du Sapay est ouverte avec des horaires élargis. Elle ne fonctionne évidemment pas à plein rendement car tous les quartiers ne sont pas construits. Elle est ouverte dès 06H30 le matin et ferme à 20H00, voire 21H00 certains soirs. Ils peuvent en faire la publicité s'ils le souhaitent. L'entrée est de CHF 2.- pour les moins de 16 ans et de CHF 4.- pour les plus de 16 ans. Il y a donc encore des possibilités de faire du sport et de se baigner facilement à Plan-les-Ouates.

9.5. Plan-les-Bouges – Félicitations au Conseil administratif et aux services communaux

M. Rochetin tient à féliciter et remercier le Conseil administratif et les services communaux pour l'excellente manifestation 'Plan-les-Bouges' qui a eu lieu le samedi 23 septembre 2017. Cela a été très festif, il y a eu beaucoup de jeunes et l'événement fut très réussi. Bravo à Nicou Etemad et Kim Lazzarelli. Cet événement a été très rassembleur sur la Butte.

M. Durand explique que les services communaux et en particulier le Service des espaces verts étaient, certes, très mobilisés, mais très satisfaits de faire quelque chose un peu différent que de simplement bouger des tables et des chaises, ce qu'ils avaient l'habitude de faire dans le cadre de Sportissiplo et la Fête de la mobilité. Tous les obstacles ont été créés et construits par les collaborateurs de ce service.

M. Righetti souhaite rajouter dans les remerciements, tous les bénévoles, ainsi que les bénévoles conseillers municipaux qui, à la dernière minute, se sont proposés pour donner un coup de main.

9.6. Gestion des lieux sportifs des Cherpines

M. Righetti adresse un divers, sous forme de remarque, au Conseil administratif in corpore, car cela concerne le sport, le social et la gestion des déchets. Cette remarque concerne la gestion des lieux sportifs des Cherpines. Pour ne pas apporter une vision unique, il s'y est rendu, ces derniers temps, le soir en semaine, le dimanche à midi et surtout les week-ends. Et il aimerait quand même inviter les trois conseillers administratifs à une réflexion de la gestion de ces lieux, pour la simple et bonne raison qu'il a pu remarquer que des personnes se promènent à vélo et à trottinette sur les terrains synthétiques et que des chiens y courent. Il faut peut-être aider le public à apprendre comment utiliser correctement le matériel sur ces terrains, parce que le déplacement de tout le matériel se fait d'une certaine façon (les sportifs savent peut-être mieux le faire parce qu'ils sont encadrés par un entraineur ou un éducateur). Il rappelle qu'il

avait proposé d'installer des chicanes en lieu et place des panneaux indicatifs *'Interdiction de circuler à vélo'*, puisque ces panneaux ne sont pas respectés. Cette situation est embêtante parce que (ce n'est certes pas encore le cas aujourd'hui) elle provoque une détérioration à long terme. Et ils ont dépensé tellement d'argent pour ces installations (et ils n'ont pas fini), qu'il serait peut-être préférable, aujourd'hui, d'envisager une autre gestion. D'autre part, il a pu constater ce week-end qu'il y avait deux matchs, un match de football et un match de football américain. Il y avait, à son avis, entre 150 et 200 personnes, ce qui est une bonne chose. Mais il n'y avait qu'une personne qui servait à la buvette. Du côté du football américain, les gens sont arrivés avec leurs boissons, à savoir, avec des bouteilles en verre. Il y en avait partout, les poubelles débordaient de ces bouteilles en verre. Il ose imaginer, effectivement, la position de leurs services le lundi lorsqu'ils doivent nettoyer les lieux. C'est pourquoi il souhaitait apporter ce divers sous forme de remarque aux trois conseillers administratifs. A moins que ce ne soit pas les services communaux qui s'occupent du nettoyage et que ce soit une société externe, ce qui expliquerait qu'ils ne leur font pas part de cette situation. Parce que cela leur donne du travail. Serait-il possible de remettre un peu d'ordre là-dedans, car ils ont de magnifiques installations et qu'il serait dommage que le Conseil administratif revienne leur demander dans les mois ou dans l'année qui suit de rallonger le budget car, à ce moment-là, il y a des choses sur lesquelles il ne serait pas d'accord. Il ne pose pas une question, mais leur demande simplement de se pencher, tous les trois, sur cette gestion des lieux.

Signalisation de la Promenade tordue

M. Righetti fait remarquer que la signalisation de la Promenade tordue n'est toujours pas réalisée.

9.8. Revue de Plan-les-Ouates

M. Righetti leur distribue une invitation personnelle et nominative pour la Revue de Plan-les-Ouates qui se jouera les 3, 4, 5, 8, 10 et 11 octobre 2017, par les Saltimbanques de la Butte.

9.9. Journée de la mobilité

M. Favre aimerait s'associer aux paroles de M. Rochetin concernant la journée de dimanche passé. Il avait émis des critiques concernant cette Journée de la mobilité qui ne correspondait plus à l'objectif poursuivi. Ce qui s'est passé dimanche était absolument magnifique et il remercie tous ceux qui y ont contribué.

9.10. Sortie des aînés

M. Favre remercie également M. Magnin et ses services pour la sortie des aînés, à laquelle il a participé. Ce fut une magnifique journée, sympathique et les gens adorent cela. Il n'y a pas eu de complication, les cars étaient spacieux et les gens en sont ressortis pleinement satisfaits.

9.11. Musique municipale – Promotions & voyage en Grèce

M. Favre explique que ce qui s'est produit lors des promotions, en raison du temps qu'il a fait ce jour-là a provoqué, au sein de la Musique municipale, un séisme de grande importance. Cette décision prise à hue et à dia, sans réflexion, sous la pression de certains, de ne pas jouer, lors de ce cortège qu'ils respectent depuis des années était malheureuse. La raison avancée était qu'ils ne pouvaient pas jouer car les clarinettes et certains autres instruments risquaient d'être endommagés par la pluie, alors qu'ils devaient aller jouer en Grèce peu après. Cette crise a été réglée. Son rôle d'ancien président de la Musique municipale ne lui a pas permis de s'imposer, tandis que le nouveau président était un peu débordé par les différentes pressions. La situation était vraiment compliquée. C'est un séisme qui s'est produit et ils se demandent encore pourquoi. Ils sont venus s'expliquer avec M. Magnin sur cet événement qui ne se reproduira plus et des mesures vont être prises car ils doivent, en effet, être capables de jouer

par n'importe quel temps (ou presque). Dans tous les cas, ils ont été mauvais et à ce niveau-là, il aimerait leur présenter les excuses de la Musique municipale, par rapport à tous les efforts que fait la Commune pour leur maintien, pour le développement de l'école de musique et tout le reste qui s'ensuit. Ils avaient fait un excellent concert le jour de la Fête de la musique, excepté qu'ils ont joué un petit peu tôt, car à 18H30, il n'y avait pas grand monde. Il s'agissait du premier concert de leur nouveau président qui en était très fier. Malheureusement, il y a eu cet incident, extrêmement rare, mais qui peut se produire, comme dans un club de football où certains joueurs ne veulent pas jouer. Lors de leur voyage en Grèce, prévu depuis deux ans et mis sur pied avec un membre de l'association d'origine grecque qui a des connaissances dans ce pays, ils ont joué à Sparte, situé à 70 kilomètres d'Athènes. C'était magnifique, une semaine de rêve qui a permis de ressouder les liens après ce qui c'était passé. Personnellement, il était très fâché avec certaines personnes et a failli rendre son costume et poser son instrument, mais ce voyage, qui a été magnifique, leur a permis de bien représenter Plan-les-Ouates, à deux reprises, face à un nombreux public chaleureux. Pour conclure, il leur présente une nouvelle fois ses excuses car ce qui s'est passé était vraiment mal et les assure que cela ne se reproduira plus de son vivant.

9.12. Voyage du Conseil municipal

M. Torri revient sur le voyage du Conseil municipal qui s'est déroulé dans un pays qui lui est cher, à savoir les Grisons et auquel bon nombre d'entre eux ont participé. Il explique qu'il a eu beaucoup de plaisir à organiser ce voyage dont le programme a été assez écologique. Il s'adresse à eux sur l'aspect économique de ce voyage, expliquant qu'il a découvert avec plaisir (et il pense qu'ils ont également partagé ce plaisir) qu'ils ont été largement dans le budget alloué au Conseil municipal, sachant qu'ils sont, en effet, CHF 10'000.- en-dessous de ce budget. Au vu de ces chiffres et à sa demande, le Conseil administratif, à titre exceptionnel et sur inscription, a décidé la gratuité d'un album photos. Un magnifique album qui est déjà réalisé et qu'il leur suffit de commander à l'issue de cette séance auprès de Mme Patricia Merad qu'il remercie, parce que cet album est vraiment extraordinaire et beaucoup d'entre eux vont s'y retrouver. Il se réjouit donc de partager encore quelques moments de ce voyage avec eux.

9.13. Discours du 1er août de M. Rochetin

M. Rieben souhaite revenir sur le discours que M. Rochetin a fait à l'occasion de la Fête du 1er août 2017. Comme il était un peu éloigné, il ne l'a pas bien entendu et a donc demandé à M. Rochetin de lui faire parvenir le texte de son discours, ce que ce dernier a eu l'amabilité de faire. Il l'a lu attentivement et l'a trouvé clair, direct, mais très courtois. Il assure donc M. Rochetin de son soutien.

***

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 23H05 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

***

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire	La Présidente
Roberto RIGHETTI	Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

a) **Ad hoc pièce D Cherpines du 27 juin**
b) **Aménagement et grands projets du 28 août**
c) **Sociale du 31 août**
d) **Infrastructures et environnement du 4 septembre**
e) **Culture et loisirs du 11 septembre**
f) **Sports du 14 septembre**
g) **Sécurité, prévention et communication du 18 septembre**
h) **Economie et finances du 21 septembre**
i) **Aménagement et grands projets du 25 septembre**

Annexe 1)

D 88-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 90-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

Annexe 3)

D 86-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- pour l'étude relative à la réalisation des aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 91-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'960'000.- pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy

Annexe 5)

D 92-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 28'000.- pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 6)

D 93-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO

Annexe 7)

D 94-2017 P : Modification du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 8)

D 95-2017 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018

Annexe 9)

D 96-2017 P : Taxe professionnelle communale en 2018

Annexe 10)

D 97-2017 P : Budget de fonctionnement 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018

Annexe 11)

D 101-2017 P : Annulation de la délibération D 43-2016

Annexe 12)

D 99-2017 P : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers

Annexe 13)

M 10-2017 R : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

Annexe 14)

M 12-2017 P : Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel

Annexe 15)

Pe 02-2017 R : Parking à Arare centre

Annexe 16)

Pe 03-2017 R : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président
M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire
Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire
M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau
M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS et Véronique ÖZAZMAN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire
Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative
M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mmes Glenna BAILLON et Isabelle WILLIMANN
M. Mario RODRIGUEZ

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général
Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions :**

a) Aménagement et grands projets du 26 juin
b) Ad hoc pièce D Cherpines du 27 juin
c) Aménagement et grands projets du 28 août
d) Sociale du 31 août
e) Infrastructures et environnement du 4 septembre
f) Culture et loisirs du 11 septembre
g) Sports du 14 septembre
h) Sécurité, prévention et communication du 18 septembre
i) Economie et finances du 21 septembre
j) Aménagement et grands projets du 25 septembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

a) D 88-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates

b) D 90-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

c) D 86-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- pour l'étude relative à la réalisation des aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates

d) D 91-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'960'000.- pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy

e) D 92-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 28'000.- pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates

f) D 93-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO

g) D 94-2017 P : Modification du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates

h) D 95-2017 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018

i) D 96-2017 P : Taxe professionnelle communale en 2018

j) D 97-2017 P : Budget de fonctionnement 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018

k) D 101-2017 P : Annulation de la délibération D 43-2016

l) D 99-2017 P : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

a) M 10-2017 R : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

b) M 12-2017 P : Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel

7. Pétitions

a) Pe 02-2017 R : Parking à Arare centre

b) Pe 03-2017 : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Alexandra Saas, **Présidente du Conseil municipal,** ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse les absences de Mmes Glenna Baillon et Isabelle Willimann, laquelle a malheureusement perdu sa maman, ainsi que l'absence de M. Mario Rodriguez. Elle précise qu'une carte de condoléances est en train de circuler pour Mme Willimann.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2017

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 5 octobre 2017 et s'achèvera le 13 novembre 2017.

2.2. Succession de M. Jeanmonod à la Présidence de la commission Sécurité, prévention et communication

La Présidente informe que, suite au départ de M. Richard Jeanmonod, M. Maurice Gardiol a été élu Président de la commission Sécurité, prévention et communication.

2.3. Proposition

La Présidente annonce que le Bureau n'a enregistré aucun dépôt de délibération relatif à la proposition de M. Luc Barthassat d'augmenter le financement de la variante souterraine de la liaison L1. Par conséquent, le Conseil municipal ne donnera pas suite à cette proposition.

2.4. Courriers reçu de deux habitants

La Présidente informe que le Conseil municipal a reçu deux courriers d'habitants, relatifs à la liaison L1, dont il a pris acte et auxquels il a répondu. Ces courriers demandaient une variante enterrée. Les conseillers municipaux peuvent les consulter auprès de Mme Patrizia Melli.

2.5. Désignations des présidents, vice-présidents et suppléants

La Présidente rappelle que chaque parti doit désigner ses présidents, vice-présidents et suppléants pour les bureaux de vote 2018. Les noms sont à communiquer, au plus vite, au secrétariat.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Taux de recyclage des déchets – statistiques 2016

M. Durand annonce que Plan-les-Ouates poursuit sa voie vertueuse. En effet, le taux de recyclage est repassé au-dessus des 50%, à 50.2 % pour être précis (49 % en 2016 et 50.8 % en 2015) et la quantité des déchets incinérés passe à 188.3 kg/hab., ce qui les rapproche de l'objectif de 175 kg/hab. Il profite de cette communication pour remercier chaleureusement le Service des espaces verts et en particulier, Mme Muriel Etter, qui ne ménage pas sa peine pour que Plan-les-Ouates soit exemplaire dans le domaine du tri des déchets.

3.2. Journée des déchets

M. Durand en profite pour leur rappeler que le samedi 14 octobre prochain aura lieu la journée des déchets. Le rendez-vous est fixé à 10H00 au Centre de la voirie. Ce jour-là, les participants auront l'occasion de nettoyer différents endroits et emplacements communaux qui le nécessitent.

3.3. Renouvellement du label Cité de l'Energie

M. Durand annonce que la commune de Plan-les-Ouates a obtenu, la veille de cette séance, le renouvellement de son label 'Cité de l'énergie', mais mieux encore, comme Plan-les-Ouates a obtenu, lors d'un audit qui s'est tenu en juin dernier, 79.6 % des points possibles, la Commune aura également la certification 'European Energy Award Gold', à savoir, un label 'gold' de la 'Cité de l'énergie'. Cette certification reconnait et valorise ainsi, à un niveau européen, les efforts qu'ils fournissent ensemble pour avoir une politique énergétique la plus efficiente possible. Il remercie le Conseil municipal qui a toujours une écoute attentive et constructive face aux projets énergétiques que propose le Conseil administratif et remercie également l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de Plan-les-Ouates qui œuvrent au quotidien dans cette direction et en particulier, M. Joris Vaucher, qui a été la cheville ouvrière sur ce dossier.

3.4. Piste cyclable Route de Saint-Julien

Comme les cyclistes l'auront peut-être constaté, **M. Durand** annonce que la piste cyclable le long de la route de St-Julien s'est transformée, suite à des travaux conduits par les SIG (Services Industriels de Genève), en 'tôle ondulée' assez peu agréable. Le maître d'ouvrage en a été averti et travaux de réfection du tapis de cette piste cyclable seront entrepris dans le courant de la semaine 41 (*Ndlr : semaine du 9 au 15 octobre 2017*).

3.5. Assainissement des chemins

M. Durand annonce qu'ils attendent encore la détermination de tous les propriétaires, dans le cadre de l'assainissement du chemin Riants-Monts et du chemin Vachoux. Le délai a été repoussé au 30 septembre 2017, puisqu'ils avaient encore quelques discussions. L'affaire n'est donc pas tout à fait terminée, mais ils ont bon espoir d'y arriver, en tout cas pour le chemin Riants-Monts.

3.6. Recours contre une naturalisation

M. Durand informe que la veille de cette séance, à savoir le lundi 25 septembre 2017, il a représenté la Commune à la Cour de Justice, dans le cadre du recours que Plan-les-Ouates a déposé contre la naturalisation du couple irakien. Ce couple était présent. Il était représenté par Me Gabus-Thorens, assisté d'un interprète qui n'a pas eu besoin de prendre la parole. Etait présent également un représentant de l'Etat. La Commune a maintenu son recours, puisque tel était son mandat et lors des débats, différentes questions ont été posées à ce couple qui y a répondu 'cahin-caha', sauf que dans le Mémoire qu'ils avaient reçu de la part de l'Etat et de Me Gabus-Thorens, il y avait toute une série d'explications qui permettaient de mieux comprendre la situation de ce couple. Le représentant de l'Etat a néanmoins reconnu que ce dernier avait commis une erreur, puisqu'il n'a pas informé, préalablement, la Commune de la décision qu'il allait prendre. Il aurait, en effet, pu leur donner, à ce moment-là, un certain nombre d'informations complémentaires qui auraient peut-être été de nature à changer la position du Conseil municipal. Quoiqu'il en soit, la cause a été gardée à juger.

3.7. Fête du 1er août

M. Durand souhaite revenir rapidement sur la fête du 1er août qu'ils ont célébrée, pour leur rappeler, mais peut-être les informer, que lorsqu'il y a des orateurs, il y a un ordre protocolaire à respecter, qui veut que la personnalité occupant la fonction la plus importante parle en dernier. En l'occurrence, le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, qu'il avait invité comme orateur, était d'accord de faire une entorse à cette règle, considérant que la manifestation était communale, afin de permettre au représentant du Conseil municipal et au Maire de parler après lui. Dès lors, M. Durand se permet de leur dire qu'il a trouvé particulièrement maladroit et peu convivial d'entendre, à l'occasion de l'allocution du représentant du Conseil municipal, une attaque personnelle contre M. Hodgers et ses collaborateurs, alors qu'il avait déjà prononcé son discours. Et peu élégant par rapport à la personne (à savoir lui-même, en l'occurrence), qui l'avait invité. Ceci dit, cette 'affaire' est close.

3.8. Réponse à la question posée par M. Meylan lors du Conseil municipal du 30 juin 2017, concernant la piste cyclable route de Saint-Julien

M. Durand revient sur la question de M. Meylan qui mentionnait un article paru dans la brochure Pro-Vélo, expliquant que la signalisation des pistes cyclables était effacée et que des Lamborghini stationnent toujours sans vergogne sur le bas-côté de la route de Saint-Julien, sur le domaine public. Contact a donc été pris avec Pro-Vélo ; concernant la piste cyclable, il s'agissait d'une erreur lors du marquage d'un chantier, laquelle a été corrigée. Quant à la question des Lamborghini, il s'agit d'un terrain privé cantonal loué à la société Lamborghini. Cela ne relève donc pas du domaine public.

3.9. Réponse à la question posée par M. Chal lors du Conseil municipal du 20 juin 2017, concernant le point d'eau situé près du *'Chalet à Nico'*

M. Durand informe M. Chal, qui s'interrogeait sur la suppression du point d'eau près du *'Chalet à Nico'*, qu'un robinet provisoire a été installé en attendant l'installation d'une fontaine plus efficace.

3.10. Travaux place de jeux du Vélodrome et déplacement de l'école des Serves

M. Magnin informe que le début des travaux de la place de jeux du Vélodrome a débuté. S'il n'y a pas de recours, les travaux pour le déplacement de l'école des Serves pourraient débuter dans le courant de l'automne, pour une ouverture fin février /début mars 2018. Ce bâtiment s'appellera Champ-Ravy.

3.11. Démarche participative pour le quartier du Vélodrome

M. Magnin explique que la démarche participative pour le quartier du Vélodrome a toujours lieu et que le groupe se réunit encore pour l'occupation et le programme de cette Maison. Dans le cadre des auditions des associations qui ont postulé pour la gestion du Café, ils en ont sélectionné trois. Le résultat leur sera annoncé ultérieurement, le temps de réunir toutes les informations nécessaires sur ces trois associations. Il informe que neuf associations avaient postulé, ce qui leur offrait un bon choix.

3.12. Appren'TISSAGE

M. Magnin informe que 79 apprenants sont inscrits, à la rentrée, au cours Appren'TISSAGE. Il s'agit-là d'une belle fréquentation. La mise en place du dispositif *'Pars avec moi'*, pour l'accueil des enfants, pendant que les parents prennent des cours de français, est mis en place avec le Bureau d'intégration pour faciliter la communication des enfants qui ne seraient pas de langue maternelle française.

3.13. Sensibilisation sur le don du sang

M. Magnin annonce que, dans le cadre du don du sang qui a eu lieu le 20 septembre 2017 à l'école de Champ-Joly, ils ont procédé à une sensibilisation en écrivant à tous les jeunes de 18-25 ans, afin de les solliciter à y participer. Il s'agit d'une préparation pour une autre manifestation qui aura lieu le 20 décembre 2017, ciblant également les 18-25 ans. Le résultat est allé au-delà de leurs espérances, puisque 20 nouveaux jeunes se sont déjà présentés le 20 septembre 2017, dans le cadre de cette action de promotion.

3.14. Plan-les-Bouges

Concernant la manifestation 'Plan-les-bouges', **M. Magnin** informe que les tshm (travailleurs sociaux hors murs) ont distribué de l'eau gratuitement dans le cadre du dispositif *'Les chasseurs de soif'*.

3.15. En vacances dans mon quartier – Octobre 2017

M. Magnin informe que le programme *'En vacances dans mon quartier'*, pour le mois d'octobre 2017, va sortir, avec, entre autres, les cours de baby-sitting donnés par la Croix-Rouge.

3.16. Repas villageois

M. Magnin annonce que malgré la météo qui, une fois encore, n'était pas favorable, le repas villageois a été une belle réussite, puisque la tente était complète. Trois associations ont participé au concours de la soupe des Maires et ce sont, à nouveau, les Blés d'or qui ont remporté ce concours. Cette manifestation a permis à neuf jeunes en insertion de participer et de collaborer avec la Commune à la logistique de cet événement.

3.17. Changement de tshm (travailleur sociaux hors murs)

M. Magnin annonce un changement de tshm. En effet, un de ceux-ci va travailler sur un autre secteur et sera remplacé par un nouveau ou une nouvelle tshm.

3.18. Bilans de l'été

M. Magnin annonce qu'il ne fera pas les bilans des manifestations de l'été ce soir, mais rappelle les événements qui ont eu lieu :

- PLO plage
- Les nuits vivantes

- Appren'TISSAGE (sur l'année précédente)
- Le dispositif de la cuisine
- Le plan canicule

Les conseillers municipaux peuvent retrouver ces bilans, soit sur cmnet, soit dans les commissions thématiques. Pour ce qui est du bilan du plan canicule, il précise que quatre appels téléphoniques ont dus être passés au sujet de personnes qui ne répondaient pas à leurs appels et pour lesquelles ils ont ainsi pu obtenir tous les renseignements nécessaires. Personne ne s'est trouvé en difficulté malgré la météo particulièrement chaude de cet été.

3.19. Cessation d'activités de l'association IdéePLO

M. Magnin annonce la cessation d'activités de l'association IdéePLO par manque de relève. Ils vont probablement mener une action pour essayer d'intéresser un certain nombre de jeunes à reprendre quelque chose de ce type-là.

3.20. Recrutement direct avec la collaboration de l'OFPC (Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue)

M. Magnin informe qu'un recrutement direct est prévu avec la collaboration de l'OFPC. Le recrutement direct, ce sont des entreprises qui mettent à disposition des places d'apprentissage pour les 15-18 ans. Ce dispositif viendra pour la première fois sur la Commune, le 25 avril 2018. Pour cela, ils sont en train de regarder avec les entreprises, l'OFPC, l'insertion communale Antenne Jeunesse**.**

3.21. Atelier d'alimentation

M. Magnin annonce que l'Atelier d'alimentation a commencé, à satisfaction, ses activités dans la Maison du Marais. Il a pu s'y rendre pour voir si tout allait bien. Tous les bénévoles sont ravis de la cuisine, de la disposition, d'une certaine centralité et les trente personnes qui y viennent en sont également satisfaites.

3.22. Visite du Maire de Sangiorgiu

M. Magnin informe que le Maire de Sangiorgiu devrait être présent à Plan-les-Ouates le 9 octobre 2017. Il sera reçu de façon habituelle.

3.23. Promotions des 8P et promotions générales

M. Magnin annonce que les promotions des 8P et les promotions générales se sont très bien déroulées, malgré la pluie qui a peut-être effrayé certaines personnes. Ils ont donc très bien fait de maintenir ces événements. Des détails leurs seront fournis dans la commission thématique.

3.24. Sorties à Berne

M. Magnin rappelle que les sorties à Berne auront lieu le 16 octobre et le 6 novembre 2017.

3.25. Visite de la colonie Arc-en-ciel

M. Magnin annonce que la visite de la colonie Arc-en-ciel a eu lieu le 14 août 2017. Ils ont pu se rendre compte que tout se passait bien, malgré quelques soucis de stockage qui leur ont été relevés.

3.26. Parkings à trottinettes

M. Magnin informe qu'ils travaillent toujours avec les directions d'école concernant les parkings à trottinettes.

3.27. Saison culturelle 2017-2018

M. Magnin informe que la saison culturelle a commencé avec deux spectacles qui ont déjà eu lieu. Le premier, en lien avec la Bâtie, a attiré plus de 250 spectateurs et le deuxième, un spectacle d'humour, a affiché complet.

3.28. Manifestations de l'été

M. Magnin annonce que cet été a été particulièrement actif pour le Service culturel, au niveau des manifestations. Ont eu lieu :

- La Fête de la Musique : malgré une météo favorable et aucun match de football, ils ont pu constater que le concept s'essoufflait un peu. Ils vont donc essayer de renouveler tout cela, constatant que la Ville fait un gros effort sur ses dates-là et que les gens ne se déplacent pas forcément sur la Commune, mais préfèrent descendre en ville.
- Le piano en libre-service.
- Le cinéma en plein air.
- Le théâtre en plein air.
- La Fête des 10 ans de La julienne.
- L'inauguration des deux fresques au Trèfle Blanc et sur le mur du parascolaire.
- L'Exposition *'Le grand Genève, regards d'habitants'*, le 28 juillet 2017.
- Le début de l'exposition *'Terrain fertile'*, qui est toujours visible jusqu'au 29 octobre 2017.
- Les visites guidées à vélo, dans le cadre de Plan-les-bouges.
- Le petit black movie, qui vient de débuter.
- Les thés dansant.
- La remise des prix des plaques de maisons, également dans le cadre de Plan-les-bouges.

3.29. Manifestations à venir :

M. Magnin les informe des manifestations à venir :

- Le petit festival.
- La saga des géants qui défileront en Ville de Genève et qu'il leur conseille d'aller voir.
- Le spectacle *'Coïncidences'* qui sera donné au mois de novembre 2017.

3.30. Chèques Sport et Culture

M. Magnin annonce que la distribution des chèques Culture a eu lieu le lundi 25 octobre 2017. Les 140 chèques Culture sont partis, comme tous les chèques Sports, en 03H30. 300 chèques ont ainsi été distribués.

3.31. Journée des entreprises - 4 octobre 2017

M. Magnin leur rappelle que la Journée des entreprises aura lieu le 4 octobre 2017. Ils peuvent encore s'y inscrire auprès de l'Administration.

3.32. Technopole d'Archamps

M. Magnin annonce qu'il a eu l'occasion d'aller à une manifestation organisée dans le cadre de la Technopole d'Archamps et du projet de véhicules autonomes, de M. Morin, qui leur a été présenté en commission. Il leur en parlera en détails ultérieurement, s'ils le souhaitent. Il y avait énormément de représentants français, dont l'ambassadrice de France en Suisse, le Consul général de France, des Sous-préfets, des députés, etc. Il y avait également des représentants suisses : la Direction Générale des Transports (pour la question transfrontalière). La présentation de ce projet a suscité un certain enthousiasme.

3.33. Groupement intercommunal du Sapay

M. Magnin informe que l'administratrice et le groupement intercommunal du Sapay ont cessé leur relation de travail. Une organisation a été mise en place de façon temporaire, intérimaire et urgente où le groupe technique qui est représenté par six chefs de services, à savoir trois de chaque commune, prend en charge l'opérationnel, sous la présidence de M. Philippe Zosso. La répartition entre Lancy et Plan-les-Ouates a été faite. Comme la cessation de travail de Mme Bonvin s'est faite le 21 août 2017, Plan-les-Ouates a repris la majorité en urgence et les communes se sont réparti les tâches par la suite.

3.34. Réponse à la question posée par M. Meylan lors du Conseil municipal du 20 juin 2017 concernant le règlement intercommunal du Sapay

Concernant la question posée par M. Meylan lors du dernier Conseil municipal, **M. Magnin** annonce que la réponse à cette question se trouve sous cmnet.

3.35. Le Sapay – rentrée scolaire

M. Magnin annonce que 64 élèves de Plan-les-Ouates et 216 élèves de Lancy ont fait leur rentrée scolaire au Sapay.

3.36. Plan-les-Bouges

Mme Monbaron annonce que la manifestation Plan-les Bouge a remporté un grand succès avec 361 inscrits à la course d'obstacle dont 1/3 d'enfants et environ 150 personnes qui ont participé à la balade de mobilité, dont les stands ont été très appréciés par la population. Elle rappelle que cette manifestation a remplacé les traditionnels 'Sportissiplo' et 'Journée de la mobilité' qui se déroulaient sur deux jours depuis plus de 10 ans et qui s'essoufflaient. Seuls quelques points mineurs ont été relevés. La barre a donc été placée très haut pour cette première édition qui a reçu de nombreuses félicitations du public et de très bons retours dans les médias, notamment Léman Bleu, 20 minutes, GHI et la Tribune de Genève. Cette manifestation n'aurait pas pu se dérouler sans la participation de bon nombre d'associations communales qui ont encadré la course d'obstacles et tenu les divers stands, ce dont ils les remercient chaleureusement. Ils remercient également le personnel communal qui a été largement sollicité dans le cadre de cet évènement.

3.37. Patinoire

Mme Monbaron annonce que la patinoire ouvrira à nouveau ces portes en novembre prochain, à savoir le samedi 11 novembre 2017 plus précisément. Elle les invite d'ores et déjà noter cette date dans leurs agendas. La patinoire refermera ses portes le dimanche 25 février 2018.

3.38. Chèques Sport et Culture

Mme Monbaron revient sur la distribution des chèques Sport et Culture et confirme que ces plus de 300 chèques sont partis très vite. La question qui peut se poser est de savoir si cela est vraiment équitable, dans la mesure où les personnes qui travaillent ou les jeunes qui sont à l'école n'avaient pas forcément la possibilité d'être là à 08H00 pour pouvoir toucher leur chèque. Une réflexion va donc probablement être menée sur le sujet, qui consisterait éventuellement à faire en sorte que les gens aient jusqu'à telle date pour déposer leur dossier et qu'ils procèderaient ensuite à un tirage au sort de 330 noms, ce qui serait certainement plus équitable. La décision se prendra vraisemblablement dans les commissions concernées.

3.39. Incivilités

Mme Monbaron annonce que pendant les trois mois d'été, la situation a été calme. 40 incivilités ont été relevées, dont notamment :

1 pour des salissures, 8 pour des déprédations, 15 pour des déchets, 13 pour des tags, avec une recrudescence marquée pour la seconde moitié du mois d'août qui en comptabilise 11 à elle seule.

3.40. Circulation

Route de Saint-Julien

Mme Monbaron informe qu'il a été constaté que la route de Saint-Julien est la voie la plus sensible en matière d'accidents. Des actions de préventions seront menées plus fréquemment afin d'inverser la tendance en rendant les usagers plus attentifs.

Rentrée scolaire

Mme Monbaron annonce que la rentrée scolaire s'est bien déroulée et que des opérations *'Prédire'* ont été réalisées aux abords des établissements scolaires pour un total de 24 heures.

3.41. Cambriolages

Mme Monbaron annonce que l'été a été calme en termes de cambriolages avec 8 cas enregistrés entre le 1er juin et le 31 août 2017. 4 cambriolages concernaient des appartements, 1 un commerce, 3 des villas. La prévention porte ses fruits et sera encore améliorée.

3.42. Diagnostic local de sécurité 2016

Mme Monbaron rappelle que leur Commune avait accepté de prendre part au Diagnostic Local de Sécurité (DLS) 2016. A cet effet, elle avait accepté de participer financièrement, afin que des sondages supplémentaires soient effectués sur le territoire communal. Le bilan de ce DLS a été rendu par M. Maudet, avec notamment les points suivants pour Plan-les-Ouates :

- La cohésion sociale s'avère supérieure à la moyenne cantonale, tout comme le contrôle social et la qualité de vie.
- Les taux de petite et moyenne criminalité sont les plus bas depuis 2008 et constituent le taux le plus faible des communes étudiées. Les délits contre les biens sont très en-dessous de la moyenne cantonale.
- Les taux d'incivilités sont modestes et la plus fréquemment citée est l'abandon d'objets.
- Le sentiment d'insécurité est bas à Plan-les-Ouates et les citoyens attribuent la note de 7.5 sur 10 à la sécurité, ce qui nous place une nouvelle fois devant les autres communes diagnostiquées.
- La visibilité de la police municipale est supérieure à celle de la police cantonale et cela surtout pour les patrouilles pédestres.
- La police municipale obtient de très bons taux de satisfaction de la population avec une moyenne de 85,15%.

L'entier du DLS, qui comporte environ 250 pages, peut être consulté sur le site internet de la commune ou du canton par le lien suivant :
https://demain.ge.ch/document/diagnostic-local-securite-police-cantonale-geneve-2016

3.43. PDCOM 2.0 (Plan Directeur Communal 2.0)

Mme Monbaron annonce qu'un premier atelier de concertation avec la population sera mené ce samedi 30 septembre 2017. La matinée sera consacrée à des discussions sur le diagnostic du territoire et son avenir, qui devront être retranscrites dans le plan directeur. Un second atelier se tiendra certainement en février 2018.

3.44. Les Sciers

Mme Monbaron informe que la première autorisation de construire concernant le chemin de l'Essartage a été délivrée. Les travaux vont pouvoir démarrer début octobre 2017. Les autorisations de construire concernant les immeubles de la Commune vont être déposées d'ici la fin de semaine. Il faudra ensuite compter environ 1 an.

3.45. Les Cherpines

Concernant les Cherpines, **Mme Monbaron** fournit les informations suivantes :

PDZIA (Plan Directeur de Zone Industrielle des Cherpines) :

Le Canton a démarré la procédure d'opposition sur le Plan Directeur de Zone Industrielle des Cherpines qui se déroule du 12 septembre au 12 octobre 2017. Cette zone est située à 99% sur la commune de Confignon, mais l'accès depuis la route de Base étant sur leur Commune, celle-ci est également dépositaire de cette procédure d'opposition. Le dossier est disponible en mairie.

Convention Mobilité/urbanisation :

Lors du dernier comité de pilotage, les Communes et le Canton avaient convenu de conventionner la construction des immeubles et espaces d'activités de ce grand projet, en fixant des étapes temporelles précises de construction liées à l'arrivée des infrastructures de mobilité prévues dans le quartier. Après divers aller-retour de ce dossier auprès des trois signataires, un texte satisfaisant toutes les parties a été validé par celles-ci en quelques semaines. Il a été soumis la veille au soir aux membres de la commission Aménagement, qui avaient déjà eu l'occasion d'émettre des remarques et propositions sur une version antérieure. Cette dernière version a rencontré l'aval des conseillers municipaux présents, moyennant le retrait d'un paragraphe relatif à la nullité de la convention. Ce retrait a été accepté par la Commune de Confignon et le Canton. Dès lors, cette convention sera prochainement signée par les trois parties. Puisqu'elle en a l'occasion, Mme Monbaron tient à remercier ses collègues, ainsi que les conseillers municipaux de la commission Aménagement, pour le travail qu'ils ont fourni sur ce dossier et les remarques constructives qu'ils lui ont apporté. Elle tient également à remercier les services communaux et cantonaux qui ont pris part à l'élaboration de cette convention, ainsi que le conseiller d'Etat en charge de l'aménagement et du logement, d'avoir accepté, sans tergiverser, les demandes formulées par les communes. Chacune des parties a dû faire des concessions au fil de l'avancement de ce grand-projet et le Conseil administratif est satisfait de constater que les communes sont écoutées et pas seulement entendues. L'aboutissement de cette convention démontre que l'esprit d'ouverture des parties perdure, mêmes si chacune d'entre elle veille toujours à ce que ce dossier avance de la façon la plus acceptable pour elle.

GD Cherpines :

Un groupe de promoteurs a décidé, avec le soutien du Canton, de constituer une société anonyme pour le développement de la seconde partie du projet des Cherpines. Ils auront l'occasion de leur faire une présentation détaillée en commission aménagement lors de l'avancement de ce projet. Les premiers travaux de cette société devant être validés par le Canton et les Communes, ces dernières ont décliné leur participation en tant que 'Commune promoteur', pour ne pas se trouver à valider des choses qu'elles devraient ensuite refuser en tant que 'Commune–administration publique'. Elles suivent néanmoins avec attention les travaux de ce groupe, afin que leurs demandes soient bien prises en compte. Elles intégreront vraisemblablement cette société dans un second temps,

lorsqu'il sera question de parler des questions de fonds pour la réalisation du quartier, d'aménagements extérieurs, etc.

PLQ d'ensemble des 'Cherpines' (nouveau nom donné par le Canton au PLQ Galaise, afin d'éviter un éventuel lapsus de Galaise en 'Galère')

Ce PLQ d'ensemble est en cours d'étude par les mandataires de l'Etat, une première version sera prochainement présentée aux Communes. Mme Monbaron relève que les communes avaient refusé d'avancer sur ce projet tant que la Convention évoquée auparavant ne serait pas signée. Le Canton est donc allé de l'avant seul pour le moment, et la Commune se réjouit de la proche signature de cette convention qui permettra à nouveau la participation de leurs techniciens communaux dans ce dossier.

Séance publique :

Une séance publique avait été envisagée pour le 1er novembre 2017. Elle a malheureusement dû être déplacée et est maintenant fixée au 15 novembre prochain. De plus amples renseignements leur parviendront sous peu, mais ils peuvent déjà noter ce moment.

PLQ du Rolliet :

Suite au vote, ce soir, du préavis du Conseil municipal sur le PLQ, une procédure d'opposition sera lancée par le Canton, certainement au mois de novembre 2017, certainement peu après la séance publique.

3.46. Réponse à la question posée par M. Valentin lors du Conseil municipal du 20 juin 2017 concernant les réunions de jeunes, le soir, près de l'école de Champ-Joly

Mme Monbaron revient sur la question posée par M. Valentin lors du dernier Conseil municipal. Ce dernier se référait aux réunions de jeunes, le soir, près de l'école de Champ-Joly (quelque fois jusqu'à 50 personnes) qui font beaucoup de bruit et ce, parfois jusqu'à 03H00 du matin. Il demandait si la Commune était au courant de ces réunions. Elle explique que la Police municipale est au courant et que l'endroit figure dans les axes prioritaires sur lesquels ils passent maintenant plus souvent le soir. La société GPA (Guardian Protection SA) le fait également. Plusieurs contrôles ont déjà été effectués. Durant ces contrôles, il s'est avéré qu'il s'agissait plutôt de petits groupes de jeunes du quartier qui se réunissaient. Des regroupements plus conséquents se produisent lors de la location de la salle du Vélodrome. La salle n'étant pas climatisée, les gens sortent pour prendre l'air, ainsi que pour fumer et discuter, ce qui créé des nuisances. Souvent, les gens ne se rendent pas compte qu'ils sont dehors, la nuit, dans un quartier habité. Ils sont dans leur soirée et ne portent probablement pas suffisamment d'attention à la portée de leurs voix. Les horaires ne sont pas non plus toujours respectés et la Commune a demandé à GPA de lui signaler ces retards, afin qu'ils puissent éventuellement prendre des mesures. Il avait également été question de jeunes qui venaient d'ailleurs et qui se baladaient sur cette promenade en scooter, en moto, etc. Or, ce sont des faits qui n'ont pas été constatés par la Police municipale et qui ne devraient pas s'être reproduits depuis, car personne n'a appelé pour signaler ce genre de chose. Mais la situation de ce lieu est surveillée.

Mme Rüegger rejoint la séance à 20H35.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à i).

a) **Aménagement et grands projets du 26 juin**

M. Tinguely annonce qu'il n'y a pas eu de rapport de cette séance.

b) **Ad hoc pièce D Cherpines du 27 juin** (annexe a)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Aménagement et grands projets du 28 août** (annexe b)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sociale du 31 août** (annexe c)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Infrastructures et environnement du 4 septembre** (annexe d)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Culture et loisirs du 11 septembre** (annexe e)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Sports du 14 septembre** (annexe f)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

h) **Sécurité, prévention et communication du 18 septembre** (annexe g)

Mme Borstcher donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

i) **Economie et finances du 21 septembre** (annexe h)

En l'absence de M. Rodriguez, le secrétaire, **M. Righetti,** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

j) **Aménagement et grands projets du 25 septembre** (annexe i)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) **D 88-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 88-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 20 juin 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 4 septembre 2017, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 refus, ainsi qu'en commission Economie et finances, qui a également émis, dans sa séance du 21 septembre 2017, un préavis favorable par 3 voix pour, 2 refus et 3 abstentions, sous réserve de l'amendement proposé.

M. Durand explique que le Conseil administratif propose un amendement un peu technique, parce qu'ils ont appris que la Commune de Confignon a voté sa participation à la rénovation du chemin du Creux-du-Cheval, à hauteur de CHF 40'000.-, raison pour laquelle ils leur proposent

cet amendement technique qui précise simplement : *'vu la participation de 40 000 F au financement des travaux du chemin du Creux-du-Cheval (23,24) par la commune de Confignon'*. Evidemment, il en est tenu compte dans les DECIDE.

M. Rieben rappelle un amendement dont il est à l'origine et qu'il a proposé en commissions, concernant les tronçons chemin des Aulx et chemin du Pré-fleuri. Pour être sûr de ce qu'il avance, il s'y est encore rendu la veille ; il a arpenté ces tronçons de manière très attentive, à pied, dans un sens et dans l'autre. Et il répète ce qu'il a déjà dit en commission Infrastructures et en commission Economie, que le tronçon chemin des Aulx qui est compris entre le chemin Pré-fleuri et le chemin de la Galaise, présente un excellent état. C'est une route revêtue de béton qui date de quarante ans et qui pourrait durer encore quarante ans. Or, ce qu'on leur propose, c'est de décaper ce béton et de le remplacer par une couche d'asphalte. Ce qui est vraiment dommage car au lieu d'avoir une route qui pourrait durer encore quarante ans, ils vont avoir de l'asphalte dont ils sont sûrs qu'ils vont devoir le refaire tous les dix ans. Ce n'est donc vraiment pas une bonne idée. En ce qui concerne l'autre partie, à savoir le chemin du Pré-fleuri, celle-ci est en moins bon état que le chemin des Aulx. Toutefois, ce tronçon ne présente que quelques trous qui pourraient être réparés à moindre frais. C'est pour cela qu'il leur propose d'accepter l'amendement supprimant ce projet de réfection du chemin des Aulx et du chemin Pré-fleuri, soit une économie d'environ CHF 150'000.-.

M. Gaud ne fait pas partie de cette commission, mais observe néanmoins que Satigny, Meyrin, Carouge, enfin, qu'une grande partie des zones industrielles sont munies de routes en béton. Il imagine que cela est dû au transit des poids lourds. Et au chemin des Aulx, l'asphalte est particulièrement peu indiqué parce qu'il y a les Laiteries réunies. Il constate, effectivement, que lorsqu'il y a de forts passages de poids lourds, cela érode tout de suite le revêtement. Il s'interroge donc, en effet, sur le bien-fondé de mettre de l'asphalte dans la zone industrielle, en tout cas là où il y a un grand flux de poids lourds.

Comme il a eu l'occasion de le dire en commission des finances, **M. Durand** regrette que la remise en question de cette réfection n'ait pas été plus explicitement débattue en commission Infrastructures, en présence de l'ingénieur communal qui planifie les travaux à la demande du Conseil municipal, pour entretenir de manière régulière le patrimoine. Parce qu'ils ont là, à faire à des arguments techniques auxquels il ne peut absolument pas répondre. Personnellement, il fait confiance au plan d'assainissement et d'entretien de leurs routes pluriannuel qui est, lui aussi, élaboré par des ingénieurs. Ils s'y réfèrent et ils s'y appuient. A partir de là, le Conseil municipal prend ses dispositions comme il le souhaite et il espère et aspire à ce que ces discussions-là, éminemment techniques comme cela est le cas aujourd'hui, puissent avoir lieu en commissions techniques, en présence des techniciens et non pas en débat public où ils font plutôt de la politique.

Il ne s'agit pas, pour **M. Rieben**, de remettre en cause la compétence de M. Rombaldi. Il observe simplement que dans ce cas particulier, il n'est pas nécessaire de vouloir faire du neuf avec quelque chose qui existe et qui fonctionne parfaitement bien.

M. Rochetin souhaite connaître la notion d'urgence de ce crédit d'engagement. Pourraient-ils imaginer un retour en commission pour en discuter ? Car les éléments apportés par M. Rieben peuvent sembler pertinents et malheureusement, ils ont été apportés en commission Economie.

M. Durand leur propose plutôt de voter cet amendement, s'ils le souhaitent, afin qu'ils puissent faire les autres tronçons qui ne posent pas de problème et ils reviendront très certainement avec ce tronçon qui n'aura pas été assaini dans une prochaine édition, car il leur rappelle qu'ils font des points annuellement.

La Présidente demande alors à M. Rieben de stipuler clairement l'amendement qu'il propose.

M. Durand précise que s'ils votent cet amendement, il est clair que le message a bien été compris qu'il s'agit de ne pas faire les deux tronçons en question : chemin des Aulx et chemin du Pré-fleuri. Ils n'ont pas fait le calcul précis, mais s'ils amendent cette délibération de CHF 150'000.-, cela ira tout à fait.

M. Rieben ajoute que même si certains d'entre eux s'inquiètent d'une éventuelle future dégradation de ces chemins et du surcoût que cela pourrait entraîner, ce n'est pas vraiment la question parce que dès lors que le travail proposé est de les refaire complètement, qu'ils soient très dégradés, un peu dégradés ou pas du tout, le coût est le même.

A l'issue de ces échanges, **la Présidente** propose de voter l'amendement proposé par le Conseil administratif concernant les CHF 40'000.- de participation de la Commune de Confignon.

Le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par le Conseil administratif, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

La Présidente demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé par M. Rieben.

Le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par M. Rieben par 19 voix pour et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 88-2017 R, sous réserve des deux amendements votés, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

b) D 90-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 90-2017 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 20 juin 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et grands projets qui a émis, dans sa séance du 28 août 2017, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 refus, sous réserve de l'acceptation de la convention.

Mme Monbaron explique qu'effectivement, ce projet de délibération a été renvoyé en commission et qu'ils trouvent, en annexe de l'exposé des motifs, la présentation qui a été faite par le Service constructions et aménagement sur ce dossier. Préalablement à ce projet de délibération, la Commune s'était manifestée durant l'enquête publique en envoyant un courrier à l'Etat, faisant part de ses remarques. Ils ont, dans ce projet de délibération, repris l'entier des remarques qui avaient été formulées dans ce courrier et la possibilité est donc ouverte au Conseil municipal de préaviser favorablement ou défavorablement ce projet de plan localisé de quartier, selon les discussions qui ont eu lieu commission. Cette dernière avait préconisé un préavis favorable, sous réserve de tous les commentaires qui se trouvent sur ces pages et

notamment l'un d'eux qui précisait, *'sous réserve de la Convention à signer pour la mobilité sur les Cherpines'*. Comme elle leur a annoncé sous ses communications, cette convention va être signée.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 90-2017 R par 20 voix pour et 1 abstention.

c) <u>D 86-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- pour l'étude relative à la réalisation des aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates</u>

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 86-2017 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que cette délibération, de même que la dernière délibération qui sera traitée ce soir, à savoir la D 99-2017 P, a déjà été discutée en commission Aménagement, la veille de cette séance, où des explications ont été fournies. L'objectif n'était pas du tout qu'elles soient, l'une ou l'autre, votée sur le siège, ce soir. Simplement, au vu du calendrier de cette année et des vacances scolaires du mois d'octobre 2017, la commission scolaire n'aura pas séance entre le Conseil municipal du mois d'octobre et celui du mois de novembre 2017. Ils ont donc énormément de sujets à l'ordre du jour et ils avaient prévu, lors de la commission de la veille, de recevoir la personne qui aurait dû être présente lors de la visite du quartier Eikenott, à Gland et qui n'avait pas pu se déplacer. Malheureusement, cette personne n'était pas non plus disponible pour cette séance. Ils se sont donc retrouvés avec un ordre du jour assez pauvre et ils vont vraisemblablement se retrouver, pour le Conseil municipal du mois de novembre 2017, avec le souci de ne pas voir la commission se réunir et des objets à présenter ou à voter en novembre 2017. La décision a donc été prise, avec le Service, de présenter ces deux délibérations lors de la séance de la commission qui a eu lieu la veille. Elle laissera les commissaires qui étaient présents à cette séance s'exprimer sur ce dossier et précise, une nouvelle fois, que le but n'était pas de les voter maintenant. Ils peuvent les renvoyer en commission et elles peuvent être votées au mois d'octobre 2017, cela ne leur pose pas de problème. Par rapport au dossier en lui-même, effectivement, c'est un crédit pour l'étude de toute la réalisation des aménagements paysagers dans le quartier des Sciers. Ils avaient lancé, il y a quelque temps, un concours dont ils avaient déjà pu leur présenter le vainqueur. Il s'agit donc, maintenant, de la phase suivante qui consiste à étudier vraiment ceci de manière plus approfondie. Ils trouvent en page 4 de l'exposé des motifs, les périmètres sur lesquels cette étude va porter.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets et en commission Economie et finances.

M. Tinguely annonce qu'étant donné qu'il s'agit d'un sujet qui a déjà été discuté maintes fois en commission Aménagement et qu'il n'a amené aucune opposition, aucune question particulière, ils ne s'opposent pas du tout au fait qu'ils puissent le voter sur le siège, si le Conseil municipal le souhaite. S'ils le renvoient en commission, ils ne l'étudieront peut-être pas forcément car ils l'ont déjà fait.

Pour une fois, **M. Rieben** serait, lui aussi, assez partisan de le voter sur le siège parce qu'un renvoi en commission n'apportera, à son avis, pas plus d'informations. Cela ne lui semble donc pas utile.

La Présidente demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de vote sur le siège**.**

Le Conseil municipal accepte la proposition de vote sur le siège par 20 voix pour et 1 abstention.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote sur le siège du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 86-2017 P par 20 voix pour et 1 abstention.

d) <u>D 91-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'960'000.- pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy</u>

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 91-2017 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique que cette délibération est introduite ce soir, bien qu'elle ait déjà été présentée en commissions. En effet, le Conseil administratif a souhaité la présenter en amont en commission Infrastructures et en commission Economie, parce qu'il y a une certaine urgence à la réalisation de ces travaux qui devaient se faire dans la foulée de l'assainissement de la première étape du Grand Voiret, aux alentours de 2011. Ce projet a pris un peu de retard à cause de l'implantation du tram, puisqu'il consiste principalement à construire un bassin de rétention sous le Tennis club des Fraisiers. La géométrie du tram étant fixée, Lancy, qui cofinance une petite partie de cette opération (puisqu'une petite partie de ce bassin versant se trouve sur son territoire) est d'accord. Le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement) va, quant à lui, rembourser la totalité de ces frais et l'autorisation de construire, déposée en février 2017, vient d'être octroyée. Raison pour laquelle le Conseil administratif les invite à voter ce projet sur le siège. Bien entendu, il reste à disposition s'ils ont des questions.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

M. Righetti fait remarquer que les explications données, disent que le coût d'assainissement pour la réalisation de ce bassin de rétention sera totalement pris en charge par le FIA, au gré des loyers versés sur une durée de quarante annuités, après approbation du décompte final des travaux par le Conseil du FIA. Il imagine qu'ils vont donc verser quarante annuités après que le décompte final soit fait. Ils sont donc sur un remboursement de plus de quarante ans.

M. Durand avoue qu'il n'a pas fait attention à cet élément-là. A sa connaissance, ce n'est pas le cas ; ce n'est certainement pas remboursé sur quarante ans. Par contre, il sait effectivement que ce sera remboursé une fois que les décomptes auront été effectués par le Génie civil, ce qui prend beaucoup de temps. Les travaux sont du reste pré-validés et en termes de liquidités, il sait que les intérêts sont aussi remboursés aux communes. Il peut volontiers se renseigner sur

les mécanismes de remboursement du FIA qui sont un peu obscures à ses yeux, il le concède volontiers. D'autant plus que cela est relativement nouveau.

M. Righetti est désolé de poser cette question ce soir parce qu'il aurait évidemment pu y faire attention l'autre jour. Il a été ennuyé de lire cela tout à l'heure, pour la simple et bonne raison que si, politiquement parlant, le FIA venait à être dissous et ne plus exister, que se passerait-t-il ? Il ne demande pas une réponse ce soir, parce qu'il pense qu'ils vont sûrement opter pour un vote sur le siège, afin de faire avancer les travaux, mais il estime que techniquement, il serait intéressant de le savoir pour la suite.

M. Durand se renseignera sur ces éléments-là et sur le mécanisme de remboursement. Il leur rappelle tout de même que de Fonds ne peut pas disparaître du jour au lendemain, puisqu'il est alimenté par chacun d'entre eux lorsqu'ils paient leurs factures d'eau, puisqu'une partie de ces factures est attribuée à ce Fonds d'assainissement pour passer au principe du 'pollueur/payeur', alors que jusqu'à 2015, c'était les budgets communaux qui finançaient cela. C'étaient donc les contribuables qui finançaient toutes ces opérations d'assainissement.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cet objet au vote sur le siège du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 91-2017 P, sur le siège, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

e) <u>D 92-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 28'000.- pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates</u>

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 92-2017 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'ils sont toujours dans le domaine de l'assainissement. Cela concerne cette fois la route du Camp pour laquelle le plan de gestion d'évacuation des eaux leur indique que les canalisations sont à refaire. Là, il s'agit d'un crédit d'étude pour savoir comment il faut les refaire. C'est un montant relativement modeste qui sera, lui aussi, remboursé par le FIA. Il ne sait pas en combien d'années, mais vérifiera tout cela. Il s'agit de déterminer s'il faut chemiser ou refaire les canalisations. Il leur rappelle que cette canalisation, quand bien même, elle emprunte une voie cantonale, appartient au réseau secondaire qui appartient aux communes. Raison pour laquelle la Commune doit s'occuper de son entretien. Il s'agit d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 28'000.- pour un montant des travaux qui a été estimé à CHF 700'000.- et qui fera, évidemment, l'objet d'une autre délibération. Dans la foulée, même si là, il n'y a pas d'urgence à réaliser ces travaux, mais dans la mesure où cette délibération a déjà été présentée en commission Infrastructure et en commission Economie, le Conseil administratif sollicite, là aussi, un vote sur le siège.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 92-2017 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

f) <u>D 93-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO</u>

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 93-2017 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'il s'agit du 3ème et dernier objet concernant l'assainissement, qui a fait l'objet de la même procédure. Ils l'ont mis dans la foulée, mais là non plus il n'y a pas d'urgence. Le montant de ce crédit est un peu plus important que celui de la précédente délibération, puisqu'il s'agit-là de faire également une étude pour préciser tout le système de pompage des eaux claires de la zone industrielle qui sont remontées sur la route de Saint-Julien. Il s'agit du même mécanisme de financement avec le FIA qui remboursera la totalité à la fin de l'opération. Ces travaux sont confiés aux SIG, car ce sont eux qui en ont l'entretien. Et comme cela fait partie du réseau secondaire qui appartient à la Commune, il incombe donc à cette dernière de financer cette étude qui vise principalement à voir ce qu'il en est au niveau de cette station et de ces pompes. Là aussi, le Conseil administratif les invite à voter cette délibération sur le siège.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 93-2017 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

g) <u>D 94-2017 P : Modification du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates</u>

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 94-2017 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique que ce règlement est toiletté par l'école du Sapay. Il faut savoir que cette école dispose de caméras dans son bâtiment et qu'elle fournit aussi une liste de noms des personnes habilitées à lire ces vidéos, si besoin. La liste sera annexée, mais pas dans le projet de délibération, tout simplement afin qu'ils puissent changer les noms sans repasser, à chaque fois par un vote. Le vote ne portera donc pas sur cette dernière, pour le cas où il y aurait des changements au sein du groupement intercommunal du Sapay. Ils sollicitent un vote sur le siège.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un vote sur le siège.

A la lecture de cette liste, **Mme Borstcher** constate que, par rapport aux autres écoles, beaucoup de ces personnes habilitées à lire ces vidéos sont de l'école du Sapay.

M. Magnin explique que comme il s'agit d'un groupement intercommunal, cela double le nombre de personnes habilitées à le faire : polices municipales des deux communes, responsables des deux communes, car Lancy, comme Plan-les-Ouates, doit être habilitée à regarder ces vidéos.

M. Tinguely demande si cette annexe sera rendue publique et s'ils pourront, par exemple, la consulter sur le site internet de la Commune.

M. Magnin lui répond qu'elle n'est pas secrète.

La Présidente demande à M. Tinguely quel est le but de sa question.

M. Tinguely lui répond que c'était pour savoir quelle publicité il en sera fait. Car c'est une annexe qui est laissée au Conseil administratif, lequel peut modifier comme bon lui semble les membres de personnes sur cette liste. Il faut aussi que la population et les conseillers municipaux puissent savoir qui figure sur cette liste. Raison pour laquelle il demande où ils pourraient consulter cette liste s'ils en avaient besoin.

M. Magnin lui explique que la liste n'est pas secrète, mais qu'elle n'est ni distribuée, ni diffusée. Ils ne souhaitent pas que les personnes figurant sur cette liste soient sollicitées pour x raison, parce que les gens savent qu'ils peuvent visionner ces vidéos. Par contre, les conseillers municipaux peuvent la consulter sur cmnet, dans le cadre de leur mandat, puisqu'ils ont prêté serment. Ils peuvent la consulter et seront avertis quand il y aura un changement.

M. Tinguely s'interroge sur le fait que dans le cadre de la Lipad (Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles), par exemple, la population extérieure peut elle aussi avoir accès à cette liste. Concernant les vidéos de surveillance, l'on dit toujours aux gens que s'ils n'ont rien à se reprocher, cela ne devraient pas les déranger d'être filmés. Pourquoi tiendraient-ils donc vraiment secrète la liste des gens habilités à visionner ces vidéos ? C'est pourquoi il pense qu'il faudrait diffuser cette liste sur internet.

Mme Monbaron fait remarquer qu'il est précisé, dans la délibération, que cela est en effet conforme à la Lipad. Cette liste rentre donc dans les documents qui peuvent être transmis. Il faut savoir qu'elle leur est, en tout cas, demandée par la préposée aux données de la vidéo surveillance. C'est pour cela qu'ils la mettent à jour et la modifient à chaque changement. Quant au fait de la diffuser sur le site internet, pourquoi pas, mais à ce moment-là, il faudrait qu'ils mettent toutes les listes qu'ils font et pas uniquement celle-ci. Il est vrai que n'importe qui peut venir à la Commune, peut la demander et peut la voir, que ce soit à la Commune de Lancy ou à la Commune de Plan-les-Ouates, puisque les gens de Lancy y figurent aussi. Ce n'est pas quelque chose qui est secret. Maintenant, à savoir s'ils sont obligés de la diffuser sur internet, elle n'en est pas sûre.

M. Gaud est surpris par le fait que cette liste soit nominative. Ce sont des fonctions. Il ne voit donc pas l'intérêt que ce soit nominatif. Le Conseil administratif, le Secrétaire général, la Police municipale, cela lui parle, mais pas des personnes. Typiquement, il va y avoir les votations dans le cadre de la Police municipale, ce qui veut dire qu'à tous les coups il faut revenir là-dessus. C'est assez aberrant.

Mme Monbaron n'a pas la réponse maintenant, mais s'ils y tiennent, ils pourront y revenir lors de la prochaine séance. Ils ont mentionné les noms parce que cela leur a été demandé, sinon ils ne l'auraient pas fait. Et c'est justement bien pour éviter d'avoir à repasser à chaque fois devant le Conseil municipal qu'ils proposent de mettre cette liste en annexe, afin que le Conseil administratif puisse la modifier lui-même, directement.

M. Righetti revient sur les propos de M. Gaud. S'ils ne mentionnent, en effet, que les fonctions, il n'y a pas besoin de repasser à chaque fois qu'un nom change. Ils les laissent donc regarder s'il est possible de simplifier la chose en ne mentionnant que les fonctions.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 94-2017 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Mme Monbaron qui, entre temps, s'est munie des directives sur la protection des données, donne lecture de l'alinéa sur la transparence dans le Canton de Genève : *'Les institutions publiques sont tenues d'annoncer au préposé cantonal, la liste des personnes habilitées à visionner les images'.* Il ne s'agit donc pas de transmettre les postes, mais vraiment les personnes habilitées à visionner ces vidéos. S'ils avaient pu s'en passer, ils l'auraient fait.

Au regard de cette information, **M. Righetti** comprend que cela voudrait dire qu'il n'y a pas besoin d'avoir une fonction particulière. Il suffirait alors que le Conseil administratif décide de nommer un conseiller municipal à cette fonction, pour qu'il puisse le faire. Il leur laisse donc regarder ce qu'il en est, afin qu'un représentant du Conseil municipal puisse également avoir accès à cela.

h) D 95-2017 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 95-2017 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 95-2017 P en commission Economie et finances, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

i) D 96-2017 P : Taxe professionnelle communale en 2018

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 96-2017 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 96-2017 P en commission Economie et finances, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

j) D 97-2017 P : Budget de fonctionnement 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 97-2017 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand est contraint de leur faire une présentation sous forme de prolégomènes pour simplement leur indiquer un nombre de changements assez importants, introduits avec le fameux MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). Sur la base d'un Powerpoint projeté à l'écran, il leur explique donc qu'elles sont les nouvelles manières de fonctionner et le traitement des nouvelles données pour la comparaison et la compréhension de celles-ci. Il leur fournit également quelques informations sur ce budget que le Conseil administratif dépose ce jour et que les conseillers municipaux pourront retrouver sur cmnet.

La Présidente annonce que le Bureau préconise , bien entendu, un renvoi dans toutes les commissions.

M. Gaud demande si, dans le cadre du MCH2 qui fournit des bases de présentations, des comparaisons pourraient être nettement facilitées ? Lorsqu'il siégeait à la commission des finances, il était très difficile de se comparer avec d'autres communes, car ils s'étaient aperçus, bien que le plan comptable était identique dans toutes les communes, qu'il y avait des manières de ventiler assez personnalisées. Est-ce que ce phénomène va se reproduire avec ce modèle ou est-ce que, malgré tout, cela va être plus compliqué ?

M. Durand explique que l'objectif du MCH2, qui est initié par la Conférence des Directeurs et Chefs des finances cantonaux, est effectivement de pouvoir améliorer et augmenter la comparabilité. C'est-à-dire qu'une position en 30 à Bümpliz doit contenir les mêmes titres de dépenses qu'à Plan-les-Ouates ou toutes autres communes. Ceci dit, il y a toujours une marge d'interprétation. S'agissant des fonctions, la latitude va toujours rester un peu souple : est-ce que cela relève plus de la piscine, du sport ou de l'école, par exemple ? Ces interprétations sont toujours possibles. Mais normalement, le but est bien d'avoir un modèle comptable harmonisé qui favorisera la comparaison. Ceci dit, ils ont quand même pu observer, dans le cadre des travaux menés pas M. Jenny, que typiquement, des imputations internes qui ne sont pas dans ce modèles, sont toujours utilisées. Cela restera possible et du coup, ces imputations internes personnelles peuvent contribuer à causer quelques troubles dans les comparaisons. Mais cela reste inhérent au modèle de comptabilisation dans les collectivités publiques. S'agissant des états financiers, Mme Lienhardt a déjà commencé, dans le cadre de la présentation des comptes des années antérieures, à être très proche des états financiers présentés sous MCH2. Il leur rappelle que ces états financiers sont présentés à l'issue des comptes et non pas dans le cadre du budget.

M. Gaud souhaite encore dire tout le mal qu'il pense du fait d'exprimer leur monnaie en kilos. Il a beau chercher et rechercher, cela n'existe pas. Il rappelle que ce changement a eu lieu suite

à une étude de mandataires français qui ont dû juger utile de faire des colloques en kilo-francs. Mais le kilo-francs n'existe pas. Ni en euros, ni en dollars, ni en francs suisses.

M. Righetti relève qu'ils ont vu ce soir les lois d'intégration de tout ce qui était bâtiment. Ils ont des revenus de CHF 9'000'000.- et des charges de CHF 4'500'000.-. Il ne sait pas si c'est ainsi qu'il faut le dire, mais il trouve cela un peu simplifié. Cela voudrait dire qu'ils ont un rendement de 50 % là-dessus.

M. Durand lui répond que c'est exactement ce que cela veut dire et c'est bien pour cela qu'ils peuvent comprendre pourquoi certains préfèrent que les opérations foncières soient générées par voie privée ; parce que ce sont de véritables mines d'or.

M. Righetti précise tout de même sa question parce qu'il imagine qu'ils ne tiennent pas compte des emprunts qu'ils ont fait au niveau de tout ce qui est immobilier. Pour lui, un rendement de 50 % lui parait vraiment énorme.

M. Durand lui rappelle tout de même qu'il s'agit d'un rendement budgétaire. Ce sont des prévisions. Ils sont au même niveau que pour tout le reste des dépenses. Il s'agit d'un plafond, d'une autorisation de dépenses. Si, tout à coup, plus de travaux devaient se réaliser dans leur immeubles, peut-être faudrait-il qu'ils reviennent (et ça c'est l'effet MCH2) pour demander un dépassement. Par rapport aux remarques sur les questions d'emprunt, il leur rappelle qu'ils sont ici sur un budget de fonctionnement et non pas sur un budget de liquidités. Ce sont donc deux choses totalement différentes. Et bien évidemment que les intérêts sont plutôt positifs dans le cadre des immeubles puisqu'ils ont un capital. Il y a déjà un stock ; le fonds de renouvellement d'entretien et de rénovation de leur parc existe. Il est dans le bilan de la Commune, il n'a pas disparu, il n'a pas changé. Il est, sauf erreur de sa part, d'une petite quarantaine de millions de francs et il rapporte de l'argent. Même si, il leur rappelle, ils appliquent le principe de la caisse unique. Il est donc générateur de revenus comptables plutôt que d'intérêts bancaires.

M. Rieben précise que les rendements importants dans l'immobilier sont surtout dus au fait que les bâtiments sont très largement amortis.

M. Favre pose une question technique : ils ont souvent été surpris par les données que leur transmet l'Etat, souvent dans le bon sens, parce que les recettes sont plus importantes que celles qu'ils budgétaient. Est-ce que cela va permettre à l'Etat de leur donner des informations plus concrètes et plus réalistes ?

M. Durand n'en est pas persuadé. Cela ne l'étonnerait pas que l'Etat présente des recettes rehaussées dans le courant des prévisions du mois d'octobre 2017, parce qu'il leur rappelle que ce dernier présente un budget avec un déficit de CHF 261'000'000.-, fondé sur les mêmes chiffres, puisqu'ils ont des centimes additionnels. Ils sont sur des prévisions fiscales et objectivement, cela est très compliqué. Il se permet juste de rebondir sur la remarque de M. Rieben sur la question de l'amortissement. Cela est vrai, sauf qu'avec MCH2, il n'y aura plus d'amortissement de leurs immeubles. Il y aura des réévaluations régulières. Donc, la perte ou le gain de la valeur se fera à ces moments-là. Il n'y aura plus d'amortissements annuels comme cela est le cas dans le patrimoine administratif.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet dans toutes les commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 97-2017 P dans toutes les commissions, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

k) **D 101-2017 P : Annulation de la délibération D 43-2016 (*Ndlr : D 43-2016, introduite au Conseil municipal le 31 mai 2016, relative à la cession de 103.50 m² de droits à bâtir propriété de la commune de Plan-les-Ouates, situés dans le groupe d'immeubles « G3 » du PLQ Les Sciers, à M. Olivier Laurent et MM. Gérald et Thierry Rosset pour un montant de CHF 87'768.-)***

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 101-2017 P (annexe 11), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'ils leur avaient soumis, en 2016, une délibération par rapport à la cession de 103.50 m² de droits à bâtir à M. Laurent et MM. Rosset, leurs copropriétaires pour le groupe d'immeubles G1, G2 et G3, dans le PLQ Les Sciers. Il s'agit du bloc d'immeubles qui se trouve près de l'école du Sapay. Cette délibération avait été posée à cette époque en se disant qu'ils avaient le temps d'en parler. Et puis, les discussions avec ces promoteurs ont continué pendant ce temps et ont débouché sur différents points à traiter. Ces points figurent dans la délibération suivante de cet ordre du jour, à savoir la D 99-2017 P. Au fur et à mesure que le temps a passé, depuis le mois de mai 2016, les choses se sont affinées. Il s'avère que ces promoteurs, dans leur projet actuel, n'ont besoin que de 21.3 m² et non plus des 103.5 m². Au lieu de commencer à apporter plein d'amendements sur cette délibération D 43-2016, ils proposent de l'annuler purement et simplement. Elle leur expliquera la suite au point suivant de l'ordre du jour. Comme elle l'a cité avant pour la délibération D 86-2017, c'est un point qui a également été évoqué en commission Aménagement la veille au soir.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 101-2017 P à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

l) **D 99-2017 P : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 99-2017 P (annexe 12), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron relève que cette délibération comporte de nombreux points. Le premier porte sur ces 21.3 m² de droits à bâtir à céder à leurs copropriétaires. Les quatre points suivants portent sur différents aspects de cette opération. Il y a, dans cet immeuble, trois montées appartenant à trois propriétaires différents, la Commune étant propriétaire de la montée centrale, qui est la plus haute, avec ses 8 étages. La Commune réalise de la PPE (Propriété Par Etage). Les deux copropriétaires de chaque côté réalisent leurs immeubles en HLM (Habitations à Loyers Modérés) ou en ZDLOC (loyer libre), mais en tout cas pas avec des LUP (Logements d'Utilité Publique). Chacun de ces propriétaires a un pourcentage de LUP, de PPE et de HLM à réaliser dans les droits à bâtir qu'il a reçu et ces deux propriétaires ne souhaitent pas réaliser leur catégorie de LUP, dans la mesure où chacune des montées a déjà sa propre classification. Les discussions qu'ils ont pu avoir avec eux étaient que la Commune reprenne ces m² de LUP qu'ils ne souhaitent pas réaliser, moyennant, bien entendu, paiement. Ils avaient

aussi, dans leurs discussions, des servitudes de terrasses sur les toitures des immeubles G1 et G3. En effet, dans la mesure où la montée de la Commune est située au milieu de cet immeuble, ils ont des appartements qui peuvent bénéficier de terrasses sur les toitures de ces immeubles. Ces terrasses sont construites par les propriétaires des immeubles G1 et G3 et la Commune doit acheter la servitude pour pouvoir utiliser ces toitures comme terrasses reliées à leurs appartements. Le prix a également été fixé à CHF 170'000.-, sous le point 3 de cette délibération. Ils ont ensuite des reprises d'engagements qui avaient été pris avec les vendeurs des parcelles dont sont issus les droits à bâtir qui permettront de réaliser ces appartements. Tout ceci a donc été expliqué en commission Aménagement la veille de cette séance. Il s'agit de quelque chose d'assez complexe. S'ils souhaitent un peu plus de détails que ce qu'il y a dans l'exposé des motifs, ils peuvent trouver le Powerpoint sur la présentation sous la date de la commission de la veille. Au vu de la complexité du dossier, elle leur propose de renvoyer cet objet en commission Aménagements et grands projets. Ils ne feront pas encore deux heures de débat sur ce projet, mais cela leur permettra d'en discuter dans les caucus avant le prochain Conseil municipal. Elle précise que cette délibération en elle-même indique des montants, mais n'ouvrira pas de crédit à ce stade-là. Ces crédits seront ouverts dans les délibérations futures, au moment de la réalisation des immeubles. Ils auront donc encore la possibilité de dire non ultérieurement. Pour l'heure, il s'agit vraiment d'une intention.

La Présidente annonce que le Bureau préconise également un renvoi en commission Aménagements et grands projets.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission Aménagement et grands projets.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 99-2017 P en commission Aménagement et grands projets, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 10-2017 R : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 10-2017 R (annexe 13) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mai 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Infrastructures et environnement, laquelle n'a pas émis de préavis dans sa séance du 4 septembre 2017.

M. Tinguely s'interroge sur l'impact qu'aurait cette motion, en termes financiers pour la Commune. Est-ce que cela aurait un coût ?

M. Magnin leur suggère de la renvoyer au Conseil administratif qui sera alors en mesure de répondre. Ils sont en train de traiter une motion, dans le cadre de laquelle il y a eu une présentation en commission, laquelle n'a pas émis de préavis. Afin que le Conseil administratif puisse réellement s'y pencher et étudier les impacts financiers, il faut effectivement la lui renvoyer. Il pourra ainsi faire un projet. La présentation qui leur est faite est une des possibilités qui correspond à la motion, mais il y en a peut-être d'autres, d'où tout l'intérêt de la leur renvoyer, afin qu'ils puissent s'y intéresser. Il leur a annoncé en préambule, dans ses communications, qu'ils ont été conviés à une autre présentation. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de demande financière faite aux communes ou aux partenaires institutionnels, mais un soutien

pour pouvoir être pilote de ce projet. Et donc de pouvoir participer au développement d'un projet qui leur a été présenté par M. Morin. Il imagine qu'une partie d'étude nécessitera des fonds. D'après ce qu'il a appris, le côté français est prêt à financer une partie de ces études. Peut-être qu'ils se tourneront vers eux ou les collectivités pour demander quelques milliers de francs. S'il devait y avoir une demande, cela ne devrait pas dépasser les CHF 10'000.- ou CHF 15'000.-. Mais pour l'instant, c'est aux partenaires institutionnels d'avancer et des entreprises sont partie prenante pour le faire, parce qu'ils y ont un intérêt, parce que ce serait pilote et que cela peut être un marché qui s'ouvre aux autres. Donc à priori, d'après les informations dont il dispose, il n'y a aucune demande financière à l'heure actuelle. Par contre, il s'agit d'être pilote parce qu'il y a un intérêt de proximité, un intérêt de mobilité dans des régions telles qu'ils ont pu découvrir dans la présentation de M. Morin.

La question que se pose **M. Gaud** porte plus sur la forme que le fond. En effet, quel est le conseiller administratif qui va s'occuper de cela ? Est-ce le volet mobilité ou le volet industriel, selon la nouvelle répartition qu'ils ont établi au début de la législature ? Il y avait un conseiller administratif délégué à la Ziplo et il se trouve que ce n'est pas le même. Est-ce déjà défini ? Et quelle commission sera en charge de cela ?

M. Magnin lui répond qu'il s'agit d'un projet de mobilité donc, effectivement, cela concerne M. Durand. M. Magnin a, quant à lui, été sollicité par le lien avec les entreprises et il ne cache pas que c'est sujet qui l'intéresse énormément. Ils collaboreront donc comme ils le font depuis deux ans et demi sur ce projet. Mais ce dernier est, bien sûr, destiné à la mobilité.

M. Rieben, membre de la commission qui a entendu M. Morin, informe qu'il l'a écouté attentivement et le résultat des courses est que ce qu'il propose n'a aucun intérêt dans la mesure où il ne propose que des déplacements à l'intérieur de la zone industrielle, ce qui représente très peu de déplacements, finalement. Pour sa part, il a le sentiment qu'il était venu à la pêche aux subventions.

M. Durand rappelle que ce projet leur a été présenté comme étant une collaboration entre le site d'Archamps et la zone industrielle. C'est ainsi qu'il a été vanté et il va bien au-delà des questions de mobilité de la zone industrielle. M. Morin expliquait également qu'il s'agissait d'un projet pilote, puisqu'il y a cette différence sur les itinéraires, lesquels ne sont pas fixés. Là est la différence par rapport aux navettes existantes. Ils ont eu, au niveau du Conseil administratif, une présentation de ce qui se fait à Sion et ils sont vraiment dans une phase pilote expérimentale. C'est également ce qui a été convenu avec M. Morin à l'issue de la commission Infrastructures. M. Durand pense que ce dernier a bien compris que du côté des ressources, ce n'est pas vers Plan-les-Ouates qu'il fallait se tourner, d'autant plus que d'après d'autres informations qu'il a pu obtenir, il n'y a pas de besoin de financement. En revanche et cela ne leur a certainement pas échappé non plus, ils étaient en train de chercher la demande. C'est-à-dire qu'ils ont une proposition d'offre. En général s'est bien s'il y a une demande. Et il pense que c'est là que la commune de Plan-les-Ouates, de par sa connaissance de la zone industrielle, de l'association ZI ProMobilité en particulier et de toute l'expérience qu'ils ont pu accumuler, peut être intéressante pour un projet de cette nature. Pour contribuer à préciser l'expression de la demande. Et c'est en tout cas dans ce sens-là qu'il s'est engagé à revoir M. Morin avec plaisir, en compagnie de son collègue, M. Magnin, pour discuter de tout cela et pour introduite les gens de la centrale mobilité dans le dispositif d'accompagnement technique, afin simplement de faire émerger un concept un peu plus opérationnel qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Raison pour laquelle, il voit aussi d'un bon œil l'adoption de cette motion qui leur permettrait de participer à cette opération.

M. Rochetin avoue qu'il a omis, lors de cette commission, de demander un préavis à cette commission, en se fourvoyant dans le règlement du Conseil municipal. Donc forcément, il ne

pourrait pas leur dire la tendance qui s'en dégageait. Mais il est vrai que M. Morin, même s'il n'a pas été brillant dans sa présentation, a pu leur faire part du fait qu'ils seraient probablement la première commune à mettre en œuvre un tel système avec une navette sans pilote, mais à la demande, pour aller d'un point A à un point B. C'est peut-être la mobilité du futur et c'est aussi par ce biais, avec un engagement assez moindre, dans le cadre de cette motion, qu'ils pourraient porter Plan-les-Ouates dans les hautes sphères de la mobilité.

M. Gillet rajoute qu'effectivement, une fois de plus, Plan-les-Ouates peut être précurseuse dans ce qui se profile quand même être, comme cela a été dit, la mobilité de demain. Et même si pour l'instant cela reste un projet pilote, à la Ziplo, ils pourraient imaginer le développer par la suite en fonction du résultat, dans leurs futurs quartiers. Donc, finalement, si cela ne leur coûte pas grand-chose, c'est tout bénéfice.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de cette motion au Conseil administratif, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette motion M 10-2017 R, déposée par le groupe PLR, au Conseil administratif, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

b) <u>M 12-2017 P : Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel</u>

M. Gillet donne lecture de cette motion M 12-2017 P (annexe 14), déposée par les groupes PDC, Les Verts, le parti socialiste, les Vert'libéraux et le MCG.

A l'issue de celle-ci, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par 17 voix pour, 2 abstentions et 2 refus.

M. Tinguely donne alors lecture de l'exposé des motifs.

M. Gillet souhaiterait revenir sur quelques points pour montrer un peu l'intérêt de cette motion. Il conçoit qu'elle puisse laisser certains de ses collègues sceptiques. Cependant, il estime qu'il y a un besoin légitime de transparence. Comme cela a été dit, ils peuvent reprocher beaucoup de choses à leurs voisins français, mais sur les questions de pollution, il pense qu'ils sont en avance sur eux et il n'est pas rare de voir, effectivement, les pics de pollution annoncés à la frontière, alors qu'à Genève, ils ne communiquent absolument rien et ne prennent aucune mesure, ce qui pose tout de même des problèmes de santé publique. L'idée est donc d'être transparent ; il estime que c'est un devoir qu'ils ont envers leurs concitoyens. Cas échéant, de sensibiliser s'il y a des thématiques de pollution. Alors, bien sûr, que ce n'est pas eux, commune, qui vont pouvoir régler le problème de la pollution, mais il pense que si les gens sont davantage sensibilisés, il est possible qu'ils se mobilisent auprès des autorités cantonales pour que celles-ci prennent des mesures. Il pense que le Canton maintient sciemment sa population dans l'ignorance, afin d'éviter de devoir assumer ses responsabilités. Et à son avis, il pourrait être intéressant de sensibiliser leurs concitoyens. S'ils observent que les pics de pollution dépassent régulièrement les taux ou en tout cas s'en rapprochent dangereusement, la population pourrait se mobiliser si cela lui pose problème. Pour lui, cela est particulièrement important. Il est souvent dit que Plan-les-Ouates est la ville la plus jeune. Cela a aussi des implications sur le plan de la santé publique. On sait que les jeunes et en particulier les enfants en bas âge, sont les plus susceptibles d'être impactés par cette pollution. C'est donc bien un devoir qu'ils ont envers leurs concitoyens. Enfin, il pense qu'il pourrait être intéressant sur le plan politique d'avoir des mesures objectives de la qualité de l'air sur leur Commune. Quand il

voit les bras de fer réguliers qu'ils font avec le Canton sur des projets de mobilité ou le futur aménagement de la route de Base qui est quand même assez inquiétant, il pense que pouvoir dire au Canton qu'ils dépassent déjà les seuils de tolérance ou qu'ils ont déjà une qualité de l'air qui n'est pas satisfaisante, rajouterait du poids dans le cadre de ces futures négociations. Voilà, pour lui, les deux éléments principaux qui justifient cette motion.

M. Rieben aimerait savoir ce qu'ils peuvent faire si les mesures sont mauvaises. Ils interdisent aux enfants de respirer ?

M. Gillet répond qu'effectivement, comme il vient de le dire, ils ne peuvent pas intervenir directement à leur niveau communal. Mais est-ce que pour autant ils ne doivent pas être transparents et qu'ils ne peuvent pas œuvrer à la sensibilisation et à la mobilisation ? C'est là tout l'intérêt de cette motion.

Selon **M. Tinguely**, ils peuvent imaginer qu'en cas de pic de pollution ou quand ils sont proches des pics de pollution, les professeurs d'éducation physique ne fassent pas du sport à l'extérieur, mais plutôt du sport en salle. Et que les personnes âgées restent à l'intérieur, parce qu'ils savent que la qualité de l'air est meilleure à l'intérieur qu'à l'extérieur lors de ces pics de pollution. Ce sont des genres de mesures comme celles-ci qui peuvent être prises. Egalement pour les gens qui font leur footing au quotidien.

Ce qui étonne **M. Gaud**, c'est qu'il ne voit pas exactement quel pourrait être le résultat. Bien entendu, il n'est pas spécialiste en pollution, mais un avis l'intéresserait. Il ne sait pas exactement quelle signification aurait l'information au niveau communal. Déjà au niveau cantonal, il pense que l'impact environnemental est gigantesque. Il pense que c'est le Canton qu'il faudrait interpeller, afin qu'il intensifie éventuellement ses capteurs. Où vont-ils mettre ces détecteurs ? Au bord de l'autoroute, au fin fond des Cherpines ? Cela peut avoir des incidences très fortes. Il estime, pour sa part, que ce serait éventuellement au Canton de mettre en place un dispositif cantonal avec des tendances. Alors bon, évidemment, ils peuvent rêver, pourquoi pas ? Ils peuvent prier pour que les gens n'aillent pas faire leur footing pendant les pics de pollution. Ils ont entendu parler de Paris ou de Grenoble où les municipalités peuvent prendre des décisions telles que ne faire circuler que les plaques paires ou impaires, ou d'interdire la circulation une journée en ville. Mais à Genève, à sa connaissance, les communes n'ont aucune compétence dans ce domaine. Certes, si l'idée de l'information n'est pas inintéressante, il n'est toutefois pas convaincu. Il aimerait bien qu'un spécialiste leur parle un peu de cela. A son avis, c'est un problème d'échelle. Est-ce qu'on peut dire qu'à Plan-les-Ouates il y a eu un pic de pollution, mais pas à Carouge ? Pour lui, ce n'est pas très clair. Il ne combattra toutefois pas ce projet, mais il s'abstiendra.

M. Durand les invite, pour sa part, à faire bon accueil à cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif, puisque justement, dans ses INVITE, il est question d'étudier, d'informer et cas échéant, de revenir avec une proposition de délibération. Evidemment qu'ils sont aussi des gens raisonnables et qu'ils ne vont pas monter des usines à gaz, dans ce cadre-là. Il les invite donc à renvoyer cette motion au Conseil administratif, afin que ce dernier traite les INVITE. Cela va leur prendre un peu de temps parce qu'elles sont substantielles pour bien se rendre compte de quoi il s'agit, qu'est-ce qu'ils peuvent faire et qu'est-ce qui est fait. Ensuite, ils leur présenteront un projet et suivront l'évolution de ce dossier en commission Infrastructures.

Les derniers propos de M. Gaud ont un peu devancé ceux de **M. Righetti** qui annonce qu'il ne va pas combattre cette motion, mais qu'il va s'abstenir parce qu'il pense que le problème peut effectivement être soulevé. Cependant, il les invite tous à faire plutôt pression au niveau du Conseil National parce que c'est au niveau de la Confédération qu'il faut faire quelque chose.

L'échelle est très importante et comme pour le MCH2 qu'ils viennent de voir, ils devraient avoir un plan unifié sur toute la Suisse qui leur permettrait évidemment d'avoir ce genre de chose. Il les invite donc tous à discuter avec leurs députés, voire leurs conseillers nationaux pour essayer de proposer quelque chose au niveau national, ce qui serait, à son avis, bien mieux perçu par toute la population et peut-être aussi mieux compris dans son ensemble. Cette motion va alors peut-être initier quelque chose. Il ne va pas la combattre, mais il voit cela plutôt à une échelle beaucoup plus importante.

M. Gardiol fait tout de même remarquer qu'il existe déjà une application au niveau suisse qui donne des informations en temps réel et que le problème est plutôt, effectivement, d'avoir plus de sources de contrôles et d'informations pour que cette application devienne vraiment utile et utilisable. Pour le moment, effectivement, il existe quatre stations sur le Canton. Ce n'est pas suffisant pour prendre en compte la réalité d'un territoire comme Genève. Il ignore combien il y en a sur la Suisse, mais en tout cas l'application existe déjà et de plus en plus, il pense que les gens, en tout cas les gens qui ont des allergies ou d'autres problèmes respiratoires vont consulter cette information. Elle est nécessaire. Il leur rappelle que pendant des années, ils ont roulé en diesel sans que cela n'ait posé de problème et que tout d'un coup, ils se rendent compte que s'ils additionnent le nombre de morts dus à la pollution par le diesel, cela commence à chiffrer. Et qu'est-ce qui empêchera que les citoyens de se retourner contre les autorités qui n'ont pas pris les mesures nécessaires en temps voulu, si ce genre de problèmes se multiplie ?

M. Chal constate qu'effectivement, il y avait moins de pollution avant. Aujourd'hui, dans son club de plongée, ils sont obligés de doubler les filtres de leurs compresseurs par rapport à la pollution qu'il y a maintenant, ce qui n'était pas nécessaire auparavant. Il est donc clair qu'il y a quand même un problème.

A l'issue de ces échanges, la parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette motion M 14-2017 P au vote des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 14-2017 P déposée par les groupes PDC, Les Verts, le parti socialiste, les Vert'libéraux et le MCG, par 13 voix pour, 4 abstentions et 4 refus.

7. PETITIONS

a) Pe 02-2017 R : Parking à Arare centre

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur cette pétition Pe 02-2017 (annexe 15) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mai 2017 et que cette dernière a été renvoyée en commission Infrastructure et environnement, laquelle a auditionné les pétitionnaires lors de sa séance du 4 septembre 2017 et émis un préavis favorable, à l'unanimité, quant à son renvoi au Conseil administratif.

M. Durand précise qu'ils ont confirmé, le matin même, en séance ordinaire, ce qu'ils avaient dit aux pétitionnaires en commission Infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette pétition, pour traitement, au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette pétition Pe 02-2017 R, au Conseil administratif, par 20 voix pour et 1 abstention.

b) Pe 03-2017 : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur cette pétition Pe 03-2017 R (annexe 16) a déjà été donnée lors du Conseil municipal du 20 juin 2017 et que cette dernière a été renvoyée en commission ad hoc Pièce D Cherpines, qui a auditionné les pétitionnaires lors de sa séance du 27 juin 2017 et renvoyé cette pétition au Conseil administratif, par 6 voix pour et 1 refus.

M. Magnin confirme que les pétitionnaires ont été reçus en commission en présence de Mme Monbaron. Ces derniers ont pu constater que le programme qui a été demandé à l'architecte comprenait une piscine de 50 mètres. Et à sa connaissance, ils sont repartis avec cette information, rassurés sur leur demande.

Mme Rüegger tient à rajouter qu'il n'y a pas seulement la piscine de 50 mètres ; il y a aussi la dimension écologique. Donc, il serait bien, aussi, de sensibiliser les personnes qui seront en charge du projet, à prendre ceci en considération.

M. Rieben fait savoir qu'autant il peut être disposé à voter en faveur d'une piscine populaire, autant il est opposé à une piscine olympique. Parce qui dit olympique, dit compétitions, qui dit compétitions dit, comme c'est le cas dans les autres piscines, qu'un club aura la mainmise dessus et que la population va payer pour une piscine dont elle pourra très peu disposer.

Mme Rüegger tient à répondre à cela. Elle pense qu'une piscine olympique, n'est pas simplement faite pour les gens qui font de la compétition, mais que des nageurs du quotidien ou des nageurs réguliers ont besoin d'une ligne de 50 mètres. Cela est nettement plus efficient et plus rationnel. Elle ne pense donc pas qu'il y aura une mainmise par un club.

M. Chal estime que ce n'est qu'une question d'organisation. Dans la piscine du Pré-du-Camp, il y a de a nage synchronisée, de la compétition, du public et de la plongée. La Commune a organisé des périodes pour chaque activité. Il n'y a pas que de la compétition.

Mme Borstcher se rappelle que quand ils en avaient discuté dans le cadre de la commission Sport, ils n'avaient, non pas retiré, mais dit que le terme olympique n'était pas forcément nécessaire. Il s'agit surtout d'une question de grandeur qui correspond à l'olympisme. Le but n'est pas de faire de l'olympisme, mais d'avoir un bassin de cette grandeur.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au vote des conseillers municipaux, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette pétition Pe 03-2017 R, au Conseil administratif, par 17 voix pour, 1 abstention et 3 refus.

8. QUESTIONS

8.1. Carrefour accidentogène

Mme Borstcher rappelle avoir posé une question à M. Durand lors du dernier Conseil municipal, concernant le carrefour accidentogène, situé route de Saint-Julien. Le conseiller administratif a-t-il pu approcher l'Etat à propos de ce problème, suite aux accidents qui ont eu

lieu route de Saint-Julien/chemin de Vers ? Car, vue la configuration de ces feux, il y a un souci. Elle sait cependant qu'avec l'Etat les réponses prennent du temps.

M. Durand explique que l'Etat a proposé de désynchroniser les feux et d'empêcher les automobilistes de tourner à gauche dans le sens de la descente. Proposition à laquelle le Conseil administratif n'est pas très favorable. Sous l'angle d'une enquête publique, ils feront une observation dans les délais et attendront le résultat à l'issue de la décision du Canton et si elle ne va pas dans leur sens, ils feront comme d'habitude, à savoir qu'ils feront recours.

M. Righetti souhaite apporter une précision. M. Durand parle de tourner à gauche, sur le chemin des Voirets. Or, là, le problème se poserait dans l'autre sens, non ? Donc, tourner à gauche, oui, mais pour les automobilistes qui viennent de Carouge en direction de Perly. S'il parle de tourner à gauche en venant de l'autre direction, le problème subsiste.

M. Durand fait remarquer qu'il a aussi parlé de désynchronisation des feux pour permettre au flux qui monte en direction du chemin de Vers, de ne pas croiser les automobilistes qui descendent. Ce n'est pas là-dessus que le Conseil administratif s'oppose. Il s'oppose dans l'autre sens ; raison pour laquelle il l'a évoqué.

8.2. Bâtiments situés en face de la Mairie

M. Gillet demande où en est l'avancement du projet concernant les bâtiments situés en face de la Mairie, bâtiments qui commencent à tomber en ruines. Il lui semble que le Département des finances avait refusé un premier projet de M. Pillon. Ont-ils des nouvelles à ce sujet ?

Mme Monbaron confirme que le projet a été refusé par le Tribunal Fédéral. Le propriétaire a vraisemblablement un nouveau projet pour lequel il n'a pas encore déposé d'autorisation.

M. Gillet s'enquiert tout de même d'un éventuel délai quant au dépôt de cette requête en autorisation et du temps qu'il leur faudra encore supporter cette situation.

Mme Monbaron répond que si le propriétaire décide de ne rien déposer, ils vont devoir supporter cela encore très longtemps, voire jusqu'à ce que ces bâtiments s'effondrent.

M. Gillet demande à ce que la Commune suive cela de près et soit, éventuellement, proactive sur ce sujet.

Mme Monbaron explique que cette dernière a déjà évoqué l'éventuelle possibilité de racheter ces bâtiments. Elle n'est cependant pas persuadée que l'actuel propriétaire soit très enclin de les rendre à la Commune, puisque tout ce qu'il a demandé à toujours été refusé.

8.3. Convention avec les propriétaires des Cherpines

M. Gillet demande s'il est possible, avant signature de la convention avec les propriétaires des Cherpines, de demander un avis juridique. Ils ont, en effet, tous été surpris et satisfaits de la facilité avec laquelle le Canton a accepté toutes leurs propositions. Et pour être sûrs de ne pas se faire avoir, comme cela est arrivé assez souvent, il serait bien d'avoir un avis juridique, histoire de s'assurer que tout est en ordre.

Mme Monbaron lui répond que cela est possible.

M. Durand rappelle toutefois l'adage : *'Un problème, deux juristes, trois solutions.'*

8.4. Containers poubelles vertes aux pieds des immeubles

M. Farinelli demande si cela vaut la peine d'étudier la faisabilité de containers à poubelles vertes auprès des immeubles. Ils en ont un peu discuté un peu avec les services communaux et se sont renseignés auprès de Lancy et dans les grandes communes du Canton où l'on trouve ces containers qui semblent assez pratiques. Il se demande donc si cela vaut la peine d'en installer à Plan-les-Ouates, par rapport à ce qui est déjà fait par les services communaux. Il semblerait que cela soit un sacré plus pour la population et il entend beaucoup de monde qui serait intéressé à voir des améliorations à ce niveau-là, ainsi qu'au niveau pratique de certaines déchetteries, d'ailleurs.

M. Durand répond par l'affirmative.

8.5. Trottoirs de Saconnex-d'Arve dessus

M. Chal revient sur la problématique de la réalisation d'un trottoir à Saconnex-d'Arve dessus. Peuvent-ils espérer une réponse positive de l'Etat ?

M. Durand explique avoir relancé les services de l'Etat à ce propos, il y a dix jours ou deux semaines et n'avoir toujours pas reçu de réponse. Mais il lui semble que c'est perdu car, à son avis, les travaux sont faits. Il n'a pas été voir sur place, mais il pense que ce silence ne présage rien de bon. Il les a relancés à maintes reprises et toujours rien.

M. Chal s'emporte. Il a le sentiment que l'on se moque du monde. Ils vont donc attendre qu'un enfant se fasse écraser contre le mur avant d'agir. Il est conscient que M. Durand n'y peut rien, mais s'agace sur le fait qu'ils vivent dans un régime bananier où, parce qu'il s'agit d'une route cantonale, c'est le Canton qui décide et qu'il faut attendre qu'il y ait un accident pour qu'ils fassent quelque chose. S'il se fâche, c'est parce qu'il faut éviter qu'il y ait un pépin pour l'ensemble des habitants, des enfants qui vont à l'école et des mamans qui circulent avec des poussettes. Il demande s'ils peuvent avoir un document écrit du Conseil d'Etat qui explicite formellement ce refus, afin de le présenter aux habitants de Saconnex-d'Arve dessus.

M. Durand lui répond que c'est bien ce qu'il attend ; une réponse écrite de l'Etat.

8.6. Parking sur la parcelle Després

M. Rochetin demande s'il y a une raison pour laquelle, lors d'un week-end ensoleillé comme ils viennent de vivre, le parking situé sur la parcelle Després, qui est sensé aspirer un peu le flux de voiture parquées à la Gavotte et aux Cherpines, était fermé.

Mme Monbaron avoue qu'elle n'a pas de réponse immédiate à fournir. Elle a posé la question. Elle sait que les clubs et la police municipale sont censés l'ouvrir. Enfin, tout le monde est censé s'en occuper et au final elle attend la réponse.

9. <u>DIVERS</u>

9.1. Fondation immobilière

M. Gaud rappelle que cela fait trois ans qu'ils parlent de créer une Fondation immobilière. Il estime que la commission des finances devrait demander un budget et s'adresser à des spécialistes, afin de savoir si cela est opportun ou pas. Pour sa part, il pense que ça l'est.

M. Durand ne veut pas parler à la place du président de la commission des finances, mais pense ne pas trahir un secret en disant que des auditions sont planifiées pour la séance du mois

de décembre. Car, effectivement, ils vont faire cela après l'approbation du budget. Cette question-là a d'ailleurs été évoquée dans le dernier rapport de cette commission.

9.2. Cité de l'énergie

M. Gaud revient sur la communication de M. Durand quant au label Cité de l'énergie. Il rappelle qu'au départ, il avait surtout constaté que cela avait coûté du temps et du papier. Il estime qu'il serait assez opportun qu'ils puissent faire un bilan annuel (certes, cela est très long à mettre en place la première fois) et le présenter au moment des comptes, en expliquant les économies qui ont été réalisées. Cela serait aussi important, voire plus important, que les classifications communales, cantonales ou nationales qu'ils pourraient avoir.

9.3. Visite du Musée de l'Ariana

M. Magnin rappelle que la visite du Musée de l'Ariana, lot qu'ils ont reçu lors du Tournoi de football des élus, est prévue pour le 11 octobre 2017. Il s'agit d'une invitation à l'exposition *'Schnaps & rösti'*, à partir de 18H30, qui sera suivie d'une dégustation. Les inscriptions sont encore ouvertes.

9.4. Piscine du Sapay

M. Magnin rappelle que la piscine du Sapay est ouverte avec des horaires élargis. Elle ne fonctionne évidemment pas à plein rendement car tous les quartiers ne sont pas construits. Elle est ouverte dès 06H30 le matin et ferme à 20H00, voire 21H00 certains soirs. Ils peuvent en faire la publicité s'ils le souhaitent. L'entrée est de CHF 2.- pour les moins de 16 ans et de CHF 4.- pour les plus de 16 ans. Il y a donc encore des possibilités de faire du sport et de se baigner facilement à Plan-les-Ouates.

9.5. Plan-les-Bouges – Félicitations au Conseil administratif et aux services communaux

M. Rochetin tient à féliciter et remercier le Conseil administratif et les services communaux pour l'excellente manifestation 'Plan-les-Bouges' qui a eu lieu le samedi 23 septembre 2017. Cela a été très festif, il y a eu beaucoup de jeunes et l'événement fut très réussi. Bravo à Nicou Etemad et Kim Lazzarelli. Cet événement a été très rassembleur sur la Butte.

M. Durand explique que les services communaux et en particulier le Service des espaces verts étaient, certes, très mobilisés, mais très satisfaits de faire quelque chose un peu différent que de simplement bouger des tables et des chaises, ce qu'ils avaient l'habitude de faire dans le cadre de Sportissiplo et la Fête de la mobilité. Tous les obstacles ont été créés et construits par les collaborateurs de ce service.

M. Righetti souhaite rajouter dans les remerciements, tous les bénévoles, ainsi que les bénévoles conseillers municipaux qui, à la dernière minute, se sont proposés pour donner un coup de main.

9.6. Gestion des lieux sportifs des Cherpines

M. Righetti adresse un divers, sous forme de remarque, au Conseil administratif in corpore, car cela concerne le sport, le social et la gestion des déchets. Cette remarque concerne la gestion des lieux sportifs des Cherpines. Pour ne pas apporter une vision unique, il s'y est rendu, ces derniers temps, le soir en semaine, le dimanche à midi et surtout les week-ends. Et il aimerait quand même inviter les trois conseillers administratifs à une réflexion de la gestion de ces lieux, pour la simple et bonne raison qu'il a pu remarquer que des personnes se promènent à vélo et à trottinette sur les terrains synthétiques et que des chiens y courent. Il faut peut-être aider le public à apprendre comment utiliser correctement le matériel sur ces terrains, parce que le déplacement de tout le matériel se fait d'une certaine façon (les sportifs savent peut-être mieux le faire parce qu'ils sont encadrés par un entraineur ou un éducateur). Il rappelle qu'il

avait proposé d'installer des chicanes en lieu et place des panneaux indicatifs *'Interdiction de circuler à vélo'*, puisque ces panneaux ne sont pas respectés. Cette situation est embêtante parce que (ce n'est certes pas encore le cas aujourd'hui) elle provoque une détérioration à long terme. Et ils ont dépensé tellement d'argent pour ces installations (et ils n'ont pas fini), qu'il serait peut-être préférable, aujourd'hui, d'envisager une autre gestion. D'autre part, il a pu constater ce week-end qu'il y avait deux matchs, un match de football et un match de football américain. Il y avait, à son avis, entre 150 et 200 personnes, ce qui est une bonne chose. Mais il n'y avait qu'une personne qui servait à la buvette. Du côté du football américain, les gens sont arrivés avec leurs boissons, à savoir, avec des bouteilles en verre. Il y en avait partout, les poubelles débordaient de ces bouteilles en verre. Il ose imaginer, effectivement, la position de leurs services le lundi lorsqu'ils doivent nettoyer les lieux. C'est pourquoi il souhaitait apporter ce divers sous forme de remarque aux trois conseillers administratifs. A moins que ce ne soit pas les services communaux qui s'occupent du nettoyage et que ce soit une société externe, ce qui expliquerait qu'ils ne leur font pas part de cette situation. Parce que cela leur donne du travail et leur fait dépenser des sous. Serait-il possible de remettre un peu d'ordre là-dedans, car ils ont de magnifiques installations et qu'il serait dommage que le Conseil administratif revienne leur demander dans les mois ou dans l'année qui suit de rallonger le budget car, à ce moment-là, il y a des choses sur lesquelles il ne serait pas d'accord. Il ne pose pas une question, mais leur demande simplement de se pencher, tous les trois, sur cette gestion des lieux.

9.7. Signalisation de la Promenade tordue

M. Righetti fait remarquer que la signalisation de la Promenade tordue n'est toujours pas réalisée.

9.8. Revue de Plan-les-Ouates

M. Righetti leur distribue une invitation personnelle et nominative pour la Revue de Plan-les-Ouates qui se jouera les 3, 4, 5, 8, 10 et 11 octobre 2017, par les Saltimbanques de la Butte.

9.9. Journée de la mobilité

M. Favre aimerait s'associer aux paroles de M. Rochetin concernant la journée de dimanche passé. Il avait émis des critiques concernant cette Journée de la mobilité qui ne correspondait plus à l'objectif poursuivi. Ce qui s'est passé dimanche était absolument magnifique et il remercie tous ceux qui y ont contribué.

9.10. Sortie des aînés

M. Favre remercie également M. Magnin et ses services pour la sortie des aînés, à laquelle il a participé. Ce fut une magnifique journée, sympathique et les gens adorent cela. Il n'y a pas eu de complication, les cars étaient spacieux et les gens en sont ressortis pleinement satisfaits.

9.11. Musique municipale – Promotions & voyage en Grèce

M. Favre explique que ce qui s'est produit lors des promotions, en raison du temps qu'il a fait ce jour-là a provoqué, au sein de la Musique municipale, un séisme de grande importance. Cette décision prise à hue et à dia, sans réflexion, sous la pression de certains, de ne pas jouer, lors de ce cortège qu'ils respectent depuis des années était malheureuse. La raison avancée était qu'ils ne pouvaient pas jouer car les clarinettes et certains autres instruments risquaient d'être endommagés par la pluie, alors qu'ils devaient aller jouer en Grèce peu après. Cette crise a été réglée. Son rôle d'ancien président de la Musique municipale ne lui a pas permis de s'imposer, tandis que le nouveau président était un peu débordé par les différentes pressions. La situation était vraiment compliquée. C'est un séisme qui s'est produit et ils se demandent encore pourquoi. Ils sont venus s'expliquer avec M. Magnin sur cet événement qui ne se reproduira

plus et des mesures vont être prises car ils doivent, en effet, être capables de jouer par n'importe quel temps (ou presque). Dans tous les cas, ils ont été mauvais et à ce niveau-là, il aimerait leur présenter les excuses de la Musique municipale, par rapport à tous les efforts que fait la Commune pour leur maintien, pour le développement de l'école de musique et tout le reste qui s'ensuit. Ils avaient fait un excellent concert le jour de la Fête de la musique, excepté qu'ils ont joué un petit peu tôt, car à 18H30, il n'y avait pas grand monde. Il s'agissait du premier concert de leur nouveau président qui en était très fier. Malheureusement, il y a eu cet incident, extrêmement rare, mais qui peut se produire, comme dans un club de football où certains joueurs ne veulent pas jouer. Lors de leur voyage en Grèce, prévu depuis deux ans et mis sur pied avec un membre de l'association d'origine grecque qui a des connaissances dans ce pays, ils ont joué à Sparte, situé à 70 kilomètres d'Athènes. C'était magnifique, une semaine de rêve qui a permis de ressouder les liens après ce qui c'était passé. Personnellement, il était très fâché avec certaines personnes et a failli rendre son costume et poser son instrument, mais ce voyage, qui a été magnifique, leur a permis de bien représenter Plan-les-Ouates, à deux reprises, face à un nombreux public chaleureux. Pour conclure, il leur présente une nouvelle fois ses excuses car ce qui s'est passé était vraiment mal et les assure que cela ne se reproduira plus de son vivant.

9.12. Voyage du Conseil municipal

M. Torri revient sur le voyage du Conseil municipal qui s'est déroulé dans un pays qui lui est cher, à savoir les Grisons et auquel bon nombre d'entre eux ont participé. Il explique qu'il a eu beaucoup de plaisir à organiser ce voyage dont le programme a été assez écologique. Il s'adresse à eux sur l'aspect économique de ce voyage, expliquant qu'il a découvert avec plaisir (et il pense qu'ils ont également partagé ce plaisir) qu'ils ont été largement dans le budget alloué au Conseil municipal, sachant qu'ils sont, en effet, CHF 10'000.- en-dessous de ce budget. Au vu de ces chiffres et à sa demande, le Conseil administratif, à titre exceptionnel et sur inscription, a décidé la gratuité d'un album photos. Un magnifique album qui est déjà réalisé et qu'il leur suffit de commander à l'issue de cette séance auprès de Mme Patricia Merad qu'il remercie, parce que cet album est vraiment extraordinaire et beaucoup d'entre eux vont s'y retrouver. Il se réjouit donc de partager encore quelques moments de ce voyage avec eux.

9.13. Discours du 1er août de M. Rochetin

M. Rieben souhaite revenir sur le discours que M. Rochetin a fait à l'occasion de la Fête du 1er août 2017. Comme il était un peu éloigné, il ne l'a pas bien entendu et a donc demandé à M. Rochetin de lui faire parvenir le texte de son discours, ce que ce dernier a eu l'amabilité de faire. Il l'a lu attentivement et l'a trouvé clair, direct, mais très courtois. Il assure donc M. Rochetin de son soutien.

***

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 23H05 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

***

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire	La Présidente
Roberto RIGHETTI	Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

a) **Ad hoc pièce D Cherpines du 27 juin**
b) **Aménagement et grands projets du 28 août**
c) **Sociale du 31 août**
d) **Infrastructures et environnement du 4 septembre**
e) **Culture et loisirs du 11 septembre**
f) **Sports du 14 septembre**
g) **Sécurité, prévention et communication du 18 septembre**
h) **Economie et finances du 21 septembre**
i) **Aménagement et grands projets du 25 septembre**

Annexe 1)

D 88-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 90-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

Annexe 3)

D 86-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- pour l'étude relative à la réalisation des aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 91-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'960'000.- pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy

Annexe 5)

D 92-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 28'000.- pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 6)

D 93-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO

Annexe 7)

D 94-2017 P : Modification du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 8)

D 95-2017 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018

Annexe 9)

D 96-2017 P : Taxe professionnelle communale en 2018

Annexe 10)

D 97-2017 P : Budget de fonctionnement 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018

Annexe 11)

D 101-2017 P : Annulation de la délibération D 43-2016

Annexe 12)

D 99-2017 P : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers

Annexe 13)

M 10-2017 R : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

Annexe 14)

M 12-2017 P : Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel

Annexe 15)

Pe 02-2017 R : Parking à Arare centre

Annexe 16)

Pe 03-2017 R : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

Annexe a)

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATE
Conseil municipal du 26 septembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC PIECE D CHERPINES

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Mardi 27 juin 2017 à 20h00

1) Pétition Pe 03-2017 : Pour une véritable piscine publique olympique aux Cherpines

Audition des pétitionnaires en les personnes de MM. Arnaud TIDO KAZE et Roger DENEYS.

Après avoir auditionné les pétitionnaires et posé leurs questions, l**a commission préavise le renvoi de la pétition au CA : avec 6 oui, 1 non et 0 abstention.**

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Annexe b)

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 septembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 28 aout 2017 à 20h00

1) Délibération D 90-2017 : Préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

le PLQ du Rolliet est passé à l'enquête publique du 13 avril au 20 mai dernier. En raison des vacances d'été, un délai a été demandé pour que le Conseil municipal puisse se prononcer en septembre.

Durant l'enquête publique, la commune a fait part de certaines remarques dans un courrier, auquel le Canton a répondu. Le préavis à voter reprend tous les points de ce courrier. De plus, une convention Communes-Canton prévoit la concomitance des transports publics et des constructions. Cette convention est en cours de discussion.

La commission préavise favorablement avec 7 oui et 1 non la délibération D 90-017 sur le PLQ du Rolliet au Cherpines, sous réserve de l'acceptation de la convention.

2) PD Com 2.0 : préavis suite présentation cahier des charges

Ce document avait été présenté avant les vacances d'été. Après que les commissaires aient eu tout l'été pour l'étudier, il convient de le valider.

La commission préavise favorablement le cahier des charges pour le PD Com 2.0 à l'unanimité avec 8 oui.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Annexe c)

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 septembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Date de la séance de la commission : Jeudi 31 août 2017

Lieu : 20h00 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1) Election du nouveau Vice-président de la commission
Ce point a été repoussé à la prochaine séance de cette Commission.

2) Communications du Conseil administratif:
M. Durand et Mme Jacquesson ont présenté les subventions distribuées dans le cadre de *Solidarité internationale 2017* et fait le bilan du forum *La Solidarité dans tous ses Etats*.

M. Magnin et Mme Berthod-Hutin ont présenté le *Programme d'Intégration Communale* (PICom) dont le but est d'accueillir le mieux possible les nouveaux habitants. Des consultations ont été effectuées afin d'identifier des projets concrets et des actions réalisables. Sur demande de M. Magnin, mandat a été donné par la Commission à l'administration communale de structurer et hiérarchiser ces mesures d'intégration.

Rapport d'activités «Cuisine»
Des repas sont servis à La Villa pour accompagner les jeunes scolarisés à Aimée-Stittelmann. Malgré une publicité importante et un accompagnement par des travailleurs sociaux, le nombre de jeunes et de repas est resté légèrement en dessous du but fixé. Toutefois, le bilan de l'insertion sociale est excellent.
Décision a donc été prise de cesser les repas, mais de continuer l'accompagnement social.

Démarche participative pour le bâtiment de l'ancienne école des Serves: avancement du projet
Il s'agit de déplacer ce bâtiment entre les deux écoles de Champ-Joly. Le nouveau nom choisi pour ce bâtiment sera *Champ Ravy*. La démarche participative concernant l'occupation des locaux continue. La place de jeux sera déplacée et améliorée.

Recrutement en direct
Le but de ce projet est de permettre à des jeunes de rencontrer des entreprises pour décrocher des contrats d'apprentissage.

Soupe des Maires
Ce repas villageois aura lieu le 14 septembre.

Règlement aide sociale individuelle
Conformément au nouveau modèle comptable, un règlement pour l'affectation des fonds destinés à l'aide sociale a été adopté par le Conseil administratif.

EVDMQ été / Plo Plage
Les animations d'"En Vacances Dans Mon Quartier" ont eu un grand succès pour les enfants et les familles. Pour les adolescents, une formation d'animateurs juniors a bien fonctionné.

Pour conclure, M. Magnin a présenté divers points:

- Un bilan de l'inauguration de Dituria sera présenté la prochaine fois, ainsi que la charte qui a été signée ce jour-là.
- Pour les aînés, le plan canicule a bien fonctionné et la sortie est prévue le 24 septembre.
- Cinq institutions sociales, dont Partage, Clair-Bois et Les Colis du cœur seront installées à l'Espace Tourbillon, grâce à des locaux offerts par la fondation Wilsdorf.
- Un suivi des perturbations à la Place des Aviateurs a été effectué afin d'identifier les mesures à prendre.
- Et pour terminer, un don du sang sera organisé pour les jeunes.

3) Divers
Aucun

Le Rapporteur remplaçant: Laurent Farinelli
31.8.2017

Annexe d)

Commune de Plan-les Ouates

Conseil municipal du 26 septembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : lundi 4 septembre 2017

1) Motion M10-2017 : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO
Audition de M. Morin, directeur du Technopole d'Archamps.
M.Morin nous fait une présentation du projet **echosmile** du Technopole d'Archamps.
Les technologies sont là et le projet met au centre de ses préoccupations les usagers.
Les trajets seront courts et l'idée est de diminuer l'usage de la voiture individuelle au profit d'une navette autonome.

2) Pétition Pe 02-2017 : Parking d'Arare centre
Audition des pétitionnaires.
Les pétitionnaires demandent un macaron communal au prix de 200.-F par année comme cela se fait dans la commune.
Le renvoi de la pétition au CA est accepté à l'unanimité.

3) Délibération D88-2017 : Crédit d'engagement de 450'000F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates.
M.Rombaldi répond aux diverses questions des commissaires.
La délibération est préavisée favorablement par 7 oui et 1 non

4) Communications du CA :

La délibération D92-2017 : crédit d'engagement de 1'960'000F pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy.

La délibération D92-2017 : Crédit d'engagement de 28'000F pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates.

La délibération D93-2017 : Crédit d'engagement de 60'000F pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO.

Pour ces trois délibération, M. Rombaldi nous a donné les informations nécessaires et répondu aux diverses questions.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Mardi 4 septembre 2017

Commune de Plan-les-Ouates
Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017

Rapport de la commission
Culture et loisirs

Lieu : salle des commissions
Date et heure : 11 septembre 2017 – 20h00

1. Présentation par l'Association AmusEN du projet de Musée des Enfants. Public cible : les enfants de 2 à 12 ans et leurs familles. Le Comité et le groupe de soutien rassemblent diverses compétences pour permettre de réaliser un tel projet. Le Musée prévu à Genève aurait pour thème interactif « La Suisse ».

   Un dossier très complet est disponible sur CMNET (commission culturelle, séance du 11.9.17). Le conseiller administratif et les commissaires estiment qu'il ne faudrait pas passer à côté d'une telle opportunité. Pour réaliser ce projet, l'association cherche une surface de 800 à 1'300 m2. La commission préavise positivement sur la possibilité, en concertation avec la commune de Confignon, de trouver un terrain dans le cadre de la pièce D aux Cherpines.

2. Bilan des activités culturelles de l'année scolaire 2016-17 avec présentation des rapports relatifs à la saison culturelle et à la Cour des Contes. A noter une augmentation réjouissante du public pour ces diverses manifestations.

3. Retour sur les 10 ans de La julienne et informations sur son rapport d'activité qui montre que la maison est pleine. De nouvelles propositions sont en cours pour tenter d'augmenter encore la participation des jeunes.

4. Bon démarrage de l'expo « Terrain fertile » en partenariat avec Lancy. Voir le journal de l'expo.

5. Communications du Conseiller administratif et annonces des prochaines manifestations organisées par le service culturel.

Le rapporteur : Maurice Gardiol
12.9.17

Commune de Plan-les-Ouates
Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : jeudi 14 septembre 2017 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Audition de M. Gregory Zufferey, Président de l'association Club Ski Nordique Stella Alpina. M. Zufferey présente le club et les différentes activités pratiquées. Le Club aimerait devenir Association de Plan-les-Ouates. Il demanderait une subvention de 1'500 chf par année.

   La commission préavise favorablement et à l'unanimité la venue de l'Association dans notre commune.

2. Divers
   - Présentation et état de la situation de la manifestation du 23 septembre 2017 « Plan-les-Bouge ».
   - Présentation des ateliers sport et nutrition du 18 novembre 2017. Atelier organisé sur une journée pour la population sur la thématique sport et nutrition. Cette journée remplace les conférences qui étaient proposées jusqu'à présent.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 14 septembre 2017

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 septembre 2017

Rapport de la commission
Sécurité, prévention et communication

Date de la séance : lundi 18 septembre 2017
Lieu : salle des commissions – 20h00

1. Election votée favorablement du nouveau Président de la commission, en la personne de Monsieur Maurice Gardiol.

2. Le P.V. du 3 avril 2017 sera approuvé à la prochaine commission.

3. Communications du C.A.

- **Contrat local de sécurité (CLS)**

Bilan

Moins d'actions en 2016 qu'en 2015. Mais la manière de compter n'étant pas la même entre la police municipale et la police cantonale, il faudra ajuster nos curseurs.

Enumération nous est faite des événements en hausse et en baisse pour 2016 par rapport à 2015, ceci selon le document **(CLS).**

Mme la C.A. est satisfaite de ce **(CLS)** - Satisfaite aussi qu'il y ait des actions mixtes. Et satisfaction également en ce qui concerne les tournées des agents en vélo.

Il est souhaité une convention entre la police municipale et les établissements scolaires pour permettre l'accès aux policiers municipaux dans les établissements.

En conclusion : bilan favorable

- **Diagnostic local de sécurité (DLS)**

Le document nous est lu avec les détails et les pourcentages.

Une enquête a été faite auprès des Communes genevoises :

Environ 850 habitants de Plan-les-Ouates ont été approchés. Le rendu est positif. D'une manière générale, la population est satisfaite.

Vous pouvez prendre connaissance du **(DSL)** sur le lien :

https://demain.ge.ch/document/diagnostic-local-securite-police-cantonale-geneve-2016

- **Annonce dépassements divers**

Mme la C.A. annonce un dépassement de budget en énumérant les postes concernés.

Le rapporteur : Catherine Borstcher

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 septembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 21 septembre 20h00

1. Délibération D 88-2017 : Crédit d'engagement de 450 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates

Le projet est présenté et soulève des questions sur la nécessité de travaux aux chemins des Aulx et de Pré-Fleuri. Un amendement pour réduire le montant de CHF 150'000.- **est accepté par 2 voix pour 6 abstentions.**

La délibération amendée est ensuite passée au vote et acceptée par 3 oui, 2 non, 3 abstentions.

2. Communications du Conseil administratif :

- D 91-2017 : Crédit d'engagement de 1 960 000 F pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy

La délibération est présentée, le Conseil administratif demandera un vote sur le siège lors du prochain Conseil municipal afin de permettre la réalisation des travaux durant la fermeture du tennis-club de fin novembre pour 5 mois. Il s'agit d'une opération blanche, le Fonds intercommunal d'assainissement remboursant les travaux.

- D 92-2017 : Crédit d'engagement de 28 000 F pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates

La délibération sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Le vote sur le siège sera demandé, mais cette demande n'est pas urgente.

- D 93-2017 : Crédit d'engagement de 60 000 F pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO

La délibération présentée sera soumise lors de la prochaine séance du municipal, le Conseil administratif demandera un vote sur le siège. L'urgence de cette étude est reconnue.

- Le Conseiller administratif présente les modifications techniques financières suite à l'introduction du Plan comptable MCH2 (Modèle Comptes Harmonisés 2), entre autres l'introduction des comptes des immeubles dans le budget communal ou une nouvelle comptabilisation des fonds propres. Une discussion riche s'ensuit.

- Discussion sur la gestion du patrimoine financier

La commission entame une discussion suite à la question QE 03-2017 sur les avantages et inconvénients d'une gestion des immeubles par une fondation.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
21 septembre 2017

Annexe i)

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 26 septembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 25 septembre 2017 à 20h00

1) Communications du Conseil administratif : Les Cherpines : projet de convention mobilité/urbanisation actualisé

Pour rappel, cette convention vise à fixer les étapes de construction des nouveaux bâtiments ainsi que la quantité d'offre de transport publique qui doivent être réalisée conjointement. La Commission aménagement du 28 aout dernier s'était penchée en détail sur ce projet de convention et suite à ce travail des propositions de modifications ont été transmis au Canton et à la commune de Confignon.

Le canton et Confignon ont accepté pratiquement toutes les propositions formulées par la commune de Plan-les-Ouates.

En l'état, la commission est favorable à cette convention sous réserve d'une petite modification au dernier paragraphe. La commission vous recommande donc d'accepter cette convention.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 88A-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 300 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA par le Conseil administratif, pour l'expertise du réseau routier communal 2017,

vu le rapport final du plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal, établi en 2011 par le bureau ERTEC SA pour les années 2013 à 2017, présenté le 30 janvier 2012 aux membres de la commission Sécurité et mobilité,

vu la réfection des chaussées communales dans ledit plan quinquennal pour l'année 2017,

vu l'entretien à entreprendre sur les chemins de l'Abérieu (104, 108), des Voirets (55), du Creux-du-Cheval (23, 24) et du Nant-Boret (32), suite à l'état actuel des enrobés nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ces chemins pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu la participation de 40 000 F au financement des travaux du chemin du Creux-du-Cheval (23,24) par la commune de Confignon,

vu l'exposé des motifs EM 88-2017, de septembre 2017, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2017.

2. D’ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d’engagement de 300 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux, dont à déduire la participation communale de Confignon, estimée à 40 000 F.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 300 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l’actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D’amortir le montant net prévu de 260 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication », de 2018 à 2037.

SCA/GR – SF/PL – 26.09.2017 # 31863

Annexe 2)

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 90-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative au préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan Localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3 lors d'une modification de zone en septembre 2010;

Vu le vote lors du referendum sur ce déclassement en mai 2011, aboutissant à un résultat positif;

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013 ;

Vu les études de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) sur le développement de la zone industrielle et artisanale en 2014 ;

Vu les études d'avant-projet réalisées par le bureau Nomos sur la pièce Eb et par le bureau Rolinet sur la pièce Ea en 2015 ;

Vu les remarques de la Commune sur le dossier d'enquête technique dans un courrier du 14 septembre 2016 ;

Vu l'enquête publique n°1908 sur le dossier de Plan Localisé de Quartier N°30043-529, qui s'est déroulée du 13 avril au 20 mai 2017 ;

Vu le courrier transmis le 19 mai 2017, présentant les remarques de la Commune sur le dossier d'enquête publique ;

Vu les courriers de réponses du Canton aux demandes exprimées lors de l'enquête publique, reçus le 16 juin 2017 ;

Vu l'exposé des motifs EM 90-2017, de mai 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 6, alinéa 4 de la Loi Générale sur les Zones de Développement (LGZD) ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 1 abstention

- De préaviser **favorablement** le projet de Plan Localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines avec les réserves suivantes :

Remarques générales :

- En l'absence d'une convention sur la concomitance du phasage des constructions et de la réalisation des infrastructures de transport au moment de l'ouverture de la procédure d'opposition, la Commune se réserve la possibilité de s'opposer au projet de PLQ.

- Les logements du Rolliet ne devront être livrés qu'après la mise en service du tramway.

Mobilité :

- Inscrire clairement dans le règlement l'obligation de mettre en place une réglementation du stationnement visiteur sur fond privé. Le type de réglementation restant à discuter par la suite (parcomètre, etc.).

- Mutualiser les emplacements de stationnement nécessaires au DIP pour l'école Aimée-Stitelmann en sous-sol du parking des bâtiments d'activités, le long de la route de Base. Il s'agit de libérer de l'espace en surface pour les modes doux sur ce morceau de parcelle. Une cession au domaine public de cette partie pourrait ainsi être ajoutée au plan.

- Intégrer en surface une offre d'autopartage à proximité de l'arrêt de tramway, mais aussi potentiellement sur la pièce Eb. Il s'agit de les prévoir (4-5 places) et la possibilité de transformer une partie des places du DIP (A. Stitelmann) dans ce sens pourrait être pertinente.

- Réétudier la possibilité de voies en impasses autour de la pièce Ea. Ainsi, le chemin des Longues-Rasses et la future nouvelle voie deviendraient des cheminements en impasse afin d'éviter un trafic de transit au cœur du Rolliet.

- Rappeler dans le rapport explicatif que la continuité mobilité douce, depuis le Mail 2000 jusque dans le cœur des Cherpines, doit être assurée en prévoyant des espaces suffisamment larges pour une cohabitation efficace et harmonieuse des modes de transport (piétons/cyclistes).

5% de surfaces destinées à la vie de quartier :

- Afin de permettre l'éventuelle installation de guichets du service social notamment, préciser dans le règlement la possibilité de destiner ces surfaces aux « services à la population » et non simplement à la vie de quartier.

- Rajouter une possibilité de réaliser ces surfaces en rez-de-chaussée de l'ilot C qui n'en contient pas pour le moment.

- Mentionner dans le rapport explicatif que la Commune sera attentive, dans ses préavis sur les autorisations de construire, à la présence effective de surfaces destinées à la vie de quartier et aux projets s'y rattachant.

Energie :

- Supprimer l'implantation graphique de la centrale chaleur sur la pièce D qui comprend déjà un programme chargé. Même si le règlement permet une souplesse d'installation, il est nécessaire que ce figuré soit proposé sur la pièce Ea ou Eb, plus probablement sur la pièce Eb, dans l'ilot D. En effet, celui-ci devrait être construit avant les autres et aura besoin rapidement d'un approvisionnement énergétique que la temporalité et la faisabilité des équipements de la pièce D ne garantit pas.

Aménagements extérieurs sur domaine privé :

- Réaliser un cahier des charges préalablement validé avant le lancement d'une étude commune sur ces aménagements. Par ailleurs, des solutions sur l'entretien commun de ces espaces devront être discutées rapidement afin de garantir une qualité de vie identique dans l'ensemble du quartier. Rajouter ce point dans le rapport explicatif.

Qualité et diversité architecturale :

- Mentionner, dans le rapport explicatif, que la Commune sera très attentive aux futures autorisations de construire qui seront déposées et se réserve la possibilité de s'opposer aux projets qui ne contribueraient pas à une certaine diversité et qualité architecturale intrinsèque à la volonté affichée par le Canton et les promoteurs de réaliser un écoquartier.

SCA/YG 26.09.2017 *#33'298*

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 86-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 480 000 F pour l'étude relative à la réalisation des aménagements paysagers du quartier des Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le plan d'aménagement paysager (PAP) établi par le bureau « La Touche Verte » en 2016 et déposé avec les premières autorisations de construire du quartier,

vu la délibération D 61-2016 votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2016 portant sur l'organisation d'une procédure de concours paysagiste sur certains secteurs spécifiques du quartier des Sciers,

vu la réalisation du concours paysagiste début 2017 et la décision du jury du 31 mars 2017,

vu la nécessité pour la Commune d'établir un dossier de phase projet de ces aménagements paysagers, en vue d'en préparer la réalisation future et de déposer les autorisations de construire y relatives,

vu l'exposé des motifs EM 86-2017, de septembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 1 abstention

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 480 000 F pour l'étude relative à la réalisation des aménagements paysagers du quartier des Sciers.

2. De comptabiliser la dépense brute prévue de 480 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 n° 5000.0, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

3. De consolider cette somme conjointement aux crédits d'engagement qui seront présentés ultérieurement pour la réalisation des objets relatifs à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique MCH2 N°3300.0.

SCA/yg – SF/pl – 26.09.2017

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 91-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 960 000 F pour l'assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret comprenant la construction d'un bassin de rétention à l'avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy

Vu le mandat confié au bureau GEOS par les communes de Lancy et Plan-les-Ouates,

vu les travaux d'assainissement prévus dans ce secteur dans le cadre des obligations légales que les communes doivent remplir conformément à la loi sur les eaux,

vu les travaux prévus dans le cadre des études du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) conformes au plan d'action N° 3.4.28,

vu la première étape de l'assainissement du Grand-Voiret selon la délibération D 131-2011, réalisée en 2012,

vu la deuxième étape à réaliser pour la construction d'un bassin de rétention en complément des aménagements précédents et comme condition *sine qua non* à la réalisation de la première étape,

vu la participation au financement de ces travaux par la commune de Plan-les-Ouates à hauteur de 89.2 %, et le solde de 10.8 % à la charge de la ville de Lancy, selon une clé de répartition établie par le bureau GEOS après étude des bassins versants,

vu l'exposé des motifs EM 91-2017, de septembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la prise en charge du coût d'assainissement des frais de la commune de Plan-les-Ouates par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA) selon décision du comité du FIA à recevoir le 28 septembre 2017,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D’accepter de réaliser les travaux d’assainissement de la 2ème étape du Grand-Voiret, comprenant la construction d’un bassin de rétention à l’avenue Curé-Baud sous les tennis des Fraisiers de Lancy.

2. D’ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d’engagement de 1 960 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux, dont à déduire la participation communale de Lancy estimée à 211 000 F.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 960 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5030, puis de la porter à l’actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D’amortir le montant net prévu de 1 749 000 F au moyen de 40 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.3 « amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil », de 2019 à 2058.

5. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé au moyen des loyers annuels versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique MCH2 N° 4612.

6. De conditionner la réalisation de ce projet à la promesse d’octroi pour la prise en charge du coût des travaux par le FIA lors de leur séance de comité du 28.09.2017.

SCA/GR – SF/PL – 26.09.2017 # 33838

Annexe 5)

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 92-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 28 000 F pour l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates

Vu les défauts constatés sur le réseau d'eaux usées et d'eaux claires lors du rapport d'état des canalisations effectué dans le cadre du contrat d'entretien du réseau secondaire de la Commune par les SIG,

vu la planification quinquennale communale remise au DETA-DGEau le 30 juin 2014,

vu la loi sur les eaux L 2.05 art. 84 sur le financement des réseaux secondaires qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation de leurs réseaux secondaires,

vu les travaux prévus dans le cadre des études du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) conformes au plan d'action N° 27.1.33,

vu l'exposé des motifs EM 92-2017, de septembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu le montant de l'étude basé sur l'appel d'offres d'ingénieurs civils retourné au 5 mai 2017 et adjugée au bureau GEOS Ingénieurs Conseils SA,

vu la prise en charge du coût de l'étude par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA),

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter l'étude de la réhabilitation des collecteurs de la route du Camp à Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 28 000 F, destiné à financer cette étude,

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 28 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5030, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de réhabilitation des collecteurs EU et EC de la route du Camp qui sera présenté ultérieurement.

5. De conditionner la dépense de cette étude à la promesse d'octroi pour la prise en charge du coût par le FIA selon courriel du 27 juillet 2017.

SCA/GR – SF/PL – 26.09.2017 # 34152

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 93-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 60 000 F pour l'étude de la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO

Vu l'importance du bassin versant entièrement situé en zone industrielle, délimité au Nord par la route de Base, au Sud par la route de Saint-Julien, à l'Ouest par l'autoroute, et à l'Est par le chemin du Pont-du-Centenaire,

vu la vétusté de l'ouvrage datant de 1975 et les risques relatifs à la sécurité des personnes qui interviennent dans ce lieu,

vu la mise en péril du bon fonctionnement de la station en cas de pannes électriques et mécaniques des installations en place,

vu la dégradation de la structure béton due à l'agressivité des eaux usées industrielles,

vu la loi sur les eaux L 2.05 art. 84 sur le financement des réseaux secondaires, qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation de leurs réseaux secondaires,

vu le montant de l'étude basé sur l'offre d'ingénieurs civils des SIG de juin 2017,

vu la prise en charge du coût de l'étude par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA),

vu l'exposé des motifs EM 93-2017, de septembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter l'étude de la rénovation de la station de pompage des eaux usées de la ZIPLO.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 60 000 F, destiné à financer cette étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 60 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5030, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de rénovation de la station de pompage de la ZIPLO qui sera présenté ultérieurement.

5. De conditionner la dépense de cette étude à la décision d'octroi pour la prise en charge du coût par le FIA selon séance du 2 juin 2017.

SCA/GR – SF/PL – 26.09.2017 # 34268

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 94-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative à la modification du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates

Vu l'article 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD – A 2 08),

Vu l'évolution des installations de vidéosurveillance sur la commune de Plan-les-Ouates,

vu l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal Le-Sapay,

vu la nécessité de modifier l'article 7 du règlement relatif à la liste des personnes habilitées à visionner les images, conformément à la LIPAD.

conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter la modification de l'article 7 du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates.

OV-SAG/ 26.09.2017 # 34348

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 95-2017 P**
Séance du 26 septembre 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2018

Vu le projet de budget 2018,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil municipal à **130 000 F** pour l'année 2018 sous rubrique MCH2 No 0110.100.300.

2. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil administratif à **266 500 F** pour l'année 2018 sous rubrique No 0120.100.300.

SF/PL – septembre 2017 - #37240

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 96-2017 P**
Séance du 26 septembre 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la taxe professionnelle communale en 2018

Vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à **10 %**.

2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à **30 F.**

SF/PL – septembre 2017 – #37288

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 97-2017 P**
Séance du 26 septembre 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2018, au taux des centimes additionnels 2018
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2018

Vu le budget administratif pour l'année 2018, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu les préavis de la commission Economie et finances,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :
- de 82 282 030 F, dont à déduire les imputations internes de 9 034 200 F, soit net 73 247 830 F aux charges
- et de 83 368 365 F, dont à déduire les imputations internes de 9 034 200 F, soit net 74 334 165 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 086 335 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2018 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :
- de 20 100 000 F aux dépenses
- et de 100 000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 20 000 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 11 576 736 F,
- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 490 401 F
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 1 086 335 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 11 576 736 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 8 423 264 F,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant :
   - de 82 282 030 F, dont à déduire les imputations internes de 9 034 200 F, soit net 73 247 830 F aux charges
   - et de 83 368 365 F, dont à déduire les imputations internes de 9 034 200 F, soit net 74 334 165 F aux revenus,
   - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 086 335 F,

2. De prévoir une attribution à la réserve des immeubles locatifs d'un montant de 1 000 000 F sur ce résultat, via le mouvement de la fortune nette.

3. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2018.

4. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2018.

5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de 8 423 264 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.

6. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

7. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 19.09.2017 – #37494

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 101-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative à l'annulation de la délibération D 43-2016

Vu la délibération D 43-2016, introduite au Conseil municipal le 31 mai 2016, relative à la cession de 103.50 m2 de droits à bâtir propriété de la commune de Plan-les-Ouates, situés dans le groupe d'immeubles « G3 » du PLQ Les Sciers, à M. Olivier Laurent et MM. Gérald et Thierry Rosset pour un montant de 87 768 F,

vu les discussions entre le Conseil administratif, M. Laurent et MM. Gérald et Thierry Rosset durant la fin d'année 2016 et le début d'année 2017,

vu le dépôt en autorisation de construire de l'immeuble « G » sous la forme d'une demande définitive DD 110'454, le 8 juin 2017,

Vu le projet de délibération D 99-2017 et son exposé des motifs EM 99-2017 visant à ratifier l'ensemble des accords relatifs à l'immeuble « G », passés avec M. Laurent et MM Gérald et Thierry Rosset,

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'annuler la délibération D 43-2016, introduite au Conseil municipal le 31 mai 2016, relative à la cession de 103.50 m2 de droits à bâtir propriété de la commune de Plan-les-Ouates, situés dans le groupe d'immeubles « G3 » du PLQ Les Sciers, à M. Olivier Laurent et MM. Gérald et Thierry Rosset pour un montant de 87 768 F.

SCA/yg – 26.09.2017

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 99-2017 P**
Séance du 26 septembre 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la délibération D 04-2011, votée le 20 septembre 2011 relative à l'acquisition de 50% de la parcelle 5710 située dans le PLQ des Sciers ;

vu la possession par la Commune de 17'183 m^2 de droits à bâtir et la maîtrise par celle-ci de 11'344 m^2 de droits à bâtir issus des parcelles de 6 propriétaires privés, tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 38,4 % des droits présents sur le périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir propriété de la Commune dans les immeubles N, G, H, E et F et de ceux maîtrisés par la Commune dans les immeubles B, C et D,

vu la situation de l'immeuble « G » et la volonté de réaliser l'immeuble « G2 » en partenariat avec la société Promolac et MM. Gérald et Thierry Rosset, promoteurs des immeubles « G1 » et « G3 » et copropriétaires de la Commune sur les parcelles 5705, 5708, 5710 et 5713 dont sont issus totalement ou partiellement les droits à bâtir du groupe d'immeubles « G »,

vu le projet architectural de l'immeuble « G » déposé en autorisation de construire le 8 juin 2017 sous la forme d'une demande définitive DD 110'454,

vu l'exposé des motifs EM 99-2017 de septembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de céder 21.3m^2 de droits à bâtir issus des parcelles propriétés de la Commune sur le périmètre des Sciers à la société Promolac et à MM Rosset au prix de 18'039 Fr, recette qui sera intégrée dans les crédits de construction des immeubles concernés.

2. D’accepter la reprise des obligations de réalisation de catégories LUP (liées à l’article 4a de la loi générale sur les zones de développement) de la société Promolac et de MM Rosset en échange de catégories HM et ZD Loc, moyennant une soulte financière versée à la Commune de 411'000 Fr, montant qui sera intégré dans les crédits de construction des immeubles concernés.

3. D’accepter l’achat de servitudes dites de « terrasse » sur les toitures des immeubles G1 et G3, propriétés respectives de Promolac et de MM Rosset, au profit de l’immeuble G2, propriété de la Commune pour une dépense de 170'000 Fr, qui sera intégrée dans les crédits de construction de l’immeuble concerné.

4. D’accepter la reprise de la part de nos copropriétaires Promolac/Rosset des engagements communs pris auprès des vendeurs de la parcelle 5710 et intégrés dans l’acte authentique d’achat à 50/50% de ladite parcelle en 2011.

5. De conditionner les points N°2, 3 et 4 à l’acceptation par le Conseil municipal des futurs crédits de construction des immeubles concernés.

6. De donner mandat au Conseil administratif pour la signature des différents actes authentiques et autres documents y relatifs.

SCA/Yg – septembre 2017

PDC

PLR
Les Libéraux-Radicaux Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2017
M 10-2017

Motion

Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

Considérant :

- L'accroissement prévu dans les années à venir du nombre d'entreprises et d'emplois au sein de la ZIPLO.
- L'augmentation importante du nombre d'habitants en lien avec le développement du quartier des Cherpines.
- Les problèmes de parkings récurrents et en augmentation.
- La transformation des zones industrielles en éco-parcs.
- L'augmentation annoncée des problèmes de mobilité induits par l'accroissement du nombre d'emplois et d'habitants.
- La volonté communale de proposer des solutions de mobilité innovantes, évolutives et adaptées aux besoins actuels et futurs.
- Les discussions intercommunales autour de la mobilité et de la densité initiées par le Conseil municipal.
- La task force, réunissant notamment les autorités de Plan-les-Ouates, la Direction Générale des Transports, la Fondation pour les Terrains Industriels et l'AZIPLO.
- Les nouveaux modèles de mobilité que permet l'évolution technologique notamment en matière de véhicules intelligents et autonomes.
- Les tests initiés à Sion, mais également à Zoug et Marly.

Sous l'impulsion du PDC

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Prospecter sur le marché des solutions de mobilité autonome qui puissent être implémentées autour de la ZIPLO.
- Contacter et fédérer des entreprises ayant de l'expérience dans le domaine.
- Lancer un projet-pilote autour de la ZIPLO.

Pour le PDC : Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Isabelle Willimann.
Pour le PLR : Véronique Dubois, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben, Roberto Righetti, Thomas Veillet.

MOTION ACCEPTEE PAR 21 OUI (UNANIMITE).

Commune de Plan-les-Ouates Séance du 26 septembre 2017
Conseil municipal **M 12-2017**

Motion

Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel

Vu les recommandations relatives à la mesure des immissions de polluants atmosphériques de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair),

Vu les définitions de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) du 15 janvier 1990, actualisées le 1er janvier 2004,

Vu les pics de pollution qui deviennent habituels à Genève à certaines périodes, notamment l'hiver et l'été,

Vu les dépassements réguliers de trois principaux polluants – dioxyde d'azote, particules fines et ozone – en région genevoise,

Vu la présence de nombreuses routes à Plan-les-Ouates, comme l'autoroute de contournement et la route de Saint-Julien, principales sources de particules fines et de dioxyde d'azote,

Vu la volonté du Canton de construire une nouvelle pénétrante sur le territoire de la Commune (liaisons L1 et L2),

Vu les communications contradictoires relatives aux alertes à la pollution de l'air émises par les autorités françaises et genevoises, alors que le territoire genevois partage 93% de sa frontière terrestre avec la France,

Vu les demandes légitimes de la population de disposer d'informations transparentes,

Vu la possibilité pour la Commune de s'investir davantage pour la qualité de l'air et le bien-être de ses citoyens (personnes âgées, familles, enfants, sportifs, travailleurs en extérieur…),

Vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

Sur proposition du Parti Démocrate-Chrétien et du groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates
DEMANDE
au Conseil administratif

par 13 oui, 4 non et 4 abstentions

1.) d'étudier l'installation d'une station de mesure de base de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates. Station qui pourrait idéalement faire partie du réseau ROPAG (Réseau d'Observation de la Pollution Atmosphérique à Genève),

2.) d'informer le Conseil Municipal de la faisabilité d'une telle station, en particulier pour les points de mesure suivants: dioxyde d'azote – NO_2 ; particules fines – PM10 ; ozone – O_3

3.) d'étudier la possibilité d'installer un panneau d'information public, renseignant en temps réel la population sur la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et prodiguant des conseils santé – ces informations devant également figurer sur le site internet communal,

4.) de présenter, le cas échéant, une délibération au Conseil municipal pour le financement de ces installations.

***Pour le PDC** : Vincent Gillet, Laurent Farinelli, Robert Chal, Isabelle Willimann, Philippe Rochetin*
***Pour Les Verts** : Dominique Tinguely, Mario Rodriguez, Pierre Torri*
***Pour le Parti socialiste** : Maurice Gardiol, Nathalie Ruegger, Glenna Baillon*
***Pour les Vert'libéraux** : Jean-Michel Meylan, Catherine Borstcher, Véronique Özazmann*
***Pour le MCG** : Alexandra Saas, Roberto Di Giorgio, Olivier Monnerat*

EXPOSE DES MOTIFS

La qualité de l'air que nous respirons a des effets sur notre santé ainsi que sur notre environnement. La pollution atmosphérique et les particules fines sont des polluants bien connus, mais elles ne sont pas visibles. Il est donc primordial que les autorités assurent une qualité de l'air optimale et qu'elles offrent la possibilité de se renseigner en cas de période propice à la pollution. En effet, la concentration de certains composés dans l'air peut engendrer des complications, des maladies, voire des décès.

Toute la population n'est pas logée à la même enseigne face à la pollution de l'air. De mai à septembre, les personnes âgées ou sensibles sont particulièrement vulnérables à l'ozone : se promener ou faire du sport lors d'une forte concentration d'ozone peut irriter les yeux, le nez, la gorge ou déclencher des crises respiratoires. En hiver, les pics de concentration de particules fines diminuent la capacité respiratoire de tout un chacun et, là aussi, se promener, même à la campagne, ou pratiquer un sport d'extérieur peut s'avérer dangereux. Le dioxyde d'azote crée quant à lui une inflammation des voies respiratoires, ainsi que des bronchites, chez les enfants et les personnes asthmatiques. En outre, il diminue durablement la capacité respiratoire de tout un chacun lors d'une exposition prolongée.

Ces trois sources constituent les principaux polluants que nous observons dans les villes et les agglomérations. Leurs effets ne sont plus à démontrer. Les autorités ont pris des dispositions et alertent la population lors de pics de pollution. Toutefois une définition commune des « pics de pollution » n'existe pas : les pays ou les villes n'ont pas placé les mêmes valeurs limites, ni pris les mêmes mesures lors de ces pics.

La pollution étant invisible, la population doit pouvoir se fier aux informations transmises par les autorités. C'est ici que la transparence est primordiale. L'accès à l'information doit être aisé et instantané, d'autant qu'une concentration de particules peut flirter plusieurs semaines avec la valeur limite avant de la dépasser. Dans ces conditions, les administrés doivent disposer d'un pointage en temps réel, et non attendre le déclenchement d'une campagne de communication des pouvoirs publics liée à ces valeurs.

A Genève, il y a quatre stations de mesure de la qualité de l'air : au centre-ville, à Meyrin, à Moillesulaz et à Chancy. La région de Plan-les-Ouates n'est pas couverte par ce dispositif et une station locale renseignerait avantageusement la population de tout le sud du canton quant à la qualité de l'air. Elle permettrait également de mesurer directement l'impact de la zone industrielle, de la proximité de l'autoroute, de l'autoroute de contournement semi enterrée et du trafic traversant notre commune chaque jour, trafic appelé à s'intensifier avec les nouveaux quartiers des Cherpines et des Sciez, ainsi qu'avec le projet de liaison L1, L2 traversant notre territoire.

Une commune doit s'engager pour protéger la santé de sa population, en lui offrant la possibilité de se renseigner sur la qualité de l'air qu'elle respire au quotidien et en lui prodiguant des conseils pour éviter de s'exposer excessivement aux polluants lors de périodes sensibles.

Plan-les-Ouates, septembre 2017.

Annexe 15)

Pe 02-2017 R
Séance du 26 septembre 2017

Groupement d'habitants d'Arare
Pour adresse :
Adrienne Menu
40, rte de Bardonnex
1228 Plan-les-Ouates
Tel/ 022 771.13.61

Arare, le 24 avril 2017

Conseil Municipal de
la commune de Plan-les-Ouates
Monsieur Pierre Torri
Président
Chemin du Daru 14

1228 Plan-les-Ouates

Pétition relative au parking à Arare du centre, (à côté de la fontaine)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par la présente, les soussignés vous font part de leur désapprobation à l'égard des dispositions prises en matière de gestion du parking voiture dans le secteur Arare centre et tout particulièrement par rapport au parking « Ayants droit », jouxtant la fontaine.

Pour mémoire, ce parking a été conçu il y a 25 ans dans une réflexion d'ensemble du parking aux abords de la fontaine et du centre du hameau. Les autorités communales de l'époque ont créé ce parking à l'attention des habitants du hameau, notamment pour les habitants de maison de village ne disposant pas de surface leur permettant l'aménagement d'un parking chez eux.

Lors d'une transformation d'une maison de village, ces mêmes autorités ont marqué leur opposition au parcage d'une voiture en surface privée devant ladite maison invoquant la réflexion d'ensemble et la création d'un parking habitants derrière la fontaine.

Aujourd'hui, la proximité de la ZIPLO provoque une prolifération de véhicules de travailleurs pendulaires dans le secteur et de ce fait, des difficultés pour les habitants de trouver des places dites de longue durée sur la route de Bardonnex.

Même les habitants du secteur Daru ne bénéficient pas tous d'une place, leur régie louant les parkings aux travailleurs frontaliers. Ces habitants sont donc contraints de trouver une place sur la voie publique.

Pour répondre à la pression sur le parking dans le secteur, la commune prend des dispositions allant à l'encontre des habitants. Elle supprime des places de parkings longue durée et mets en location le parking créé il y a 25 ans pour les habitants du hameau. Il faut par ailleurs constater que le parking n'engendre pas de coûts de fonctionnement différents ou supérieurs à la voie publique. Dès lors, on ne peut s'empêcher de penser à l'aspect d'exploitation commerciale du domaine public, dont les habitants et contribuables revêtiraient désormais en plus le titre de « Client ».

Les soussignés estiment qu'il y aurait lieu de faire respecter la règlementation existante. Le parking derrière la fontaine est déjà règlementé officiellement et destiné aux ayants droit. Ces derniers

répondent au critère ayant conduit à la création du parking il y a 25 ans, soit être habitant du hameau. Les travailleurs de la ZIPLO ne répondent pas à ce critère, pas plus que les travailleurs de l'entreprise située directement sur le parking. Il faut noter que cette entreprise occupe des locaux n'ayant pas d'affectation commerciale. Si l'entreprise elle-même ne gêne pas, on devrait exiger d'elle au minimum qu'elle n'occupe pas le parking habitant.

Les habitants d'Arare devraient pouvoir bénéficier au même titre que les habitants de la commune du système de macaron zone bleue. Le macaron zone bleue attribué aux habitants contre une taxe de TTC 180,- annuelle permet de déroger à la durée autorisée de parking. Le macaron ne confère pas une place de parking personnelle mais offre, par la mutualisation du droit de parking, une plus grande souplesse et une meilleure utilisation de l'espace public.

Si une telle zone ne peut être mise en place en raison de contraintes comme la superficie minimum d'une zone ou de la demande dépassant largement l'offre de places, ce dont nous ne sommes pas convaincus, la commune peut édicter un règlement d'utilisation du parking derrière la fontaine. En effet, il est dans les prérogatives du Conseil municipal d'édicter de tels règlements sur la base de l'article 30, al 2 de la loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05.

> ***Art. 30 Fonctions délibératives***
> ***[2] Le conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes.***

Au vu de ces observations préalables, les soussignés demandent au Conseil municipal :

1. A être entendu par le Conseil municipal en vue de trouver une solution alternative,
2. A inviter le Conseil administratif à surseoir à la mise en œuvre de la location du parking.

A cet effet, nous restons à disposition pour fixer un rendez-vous convenant à tous.

Bien que notre démarche ait été adressée également au Conseil administratif, nous souhaitons que notre requête soit traitée en tant que pétition adressée au Conseil municipal.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à nos respectueuses salutations.

Pétition munie de 40 signatures

22 MAI 2017

Arnaud Tido Kazé
Chemin du Daru 7
1228 Plan-les-Ouates
artkaze@hotmail.com
076 693 43 87

Pe 03-2017 R
Séance du 26 septembre 2017

Plan-les-Ouates, le 18 mai 2017

Monsieur Pierre Torri
Président du Conseil municipal
Mairie de Plan-les-Ouates
Route des Chevaliers-de-Malte 3
CP 2017
1228 Plan-les-Ouates

PETITION "POUR UNE VERITABLE UNE PISCINE PUBLIQUE OLYMPIQUE AUX CHERPINES"

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous remets la pétition susmentionnée avec 116 signatures.

Nous vous remercions par avance de votre accueil favorable et restons à disposition pour une audition.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

Arnaud Tido Kazé

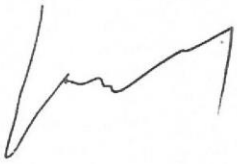

Annexe ment.

PETITION "POUR UNE VERITABLE PISCINE PUBLIQUE OLYMPIQUE AUX CHERPINES !"

Il est prévu de construire dans la zone sportive du quartier des Cherpines une nouvelle piscine. Nous demandons que cette piscine des Cherpines soit publique, de taille olympique, modulable, accessible été comme hiver et financièrement accessible au plus grand nombre afin d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de la commune de Plan-les-Ouates et des environs.

- Il n'existe que très peu de piscines publiques de taille olympique pour couvrir les immenses besoins de la population du canton de Genève ;
- La population dans notre canton augmente régulièrement (environ 100'000 habitants de plus en 20 ans) sans construction de nouvelles piscines publiques pour répondre aux besoins de la population et des jeunes en particulier;
- La population de Plan-les-Ouates a massivement augmenté et le futur quartier des Cherpines accueillera près de 10'000 nouveaux habitants;
- Les piscines publiques existantes sont aujourd'hui toutes saturées;
- Les besoins en infrastructures aux normes olympiques pour accueillir des manifestations et en particulier des championnats nationaux et internationaux sont connus ;
- L'actuelle et unique piscine communale de Pré-du-Camp a été construite il y a plus de 20 ans et ne répond que marginalement aux besoins actuels des habitantes et habitants de la commune ;
- Malgré la bonne cohabitation entre les usages récréatifs et ceux à buts compétitif ou éducatif, il est avéré que la piscine de Pré-du-camp est déjà à saturation dans ses multiples et divers usages ;
- La population va doubler au terme de la construction du quartier des Cherpines;
- Il est impératif d'anticiper les besoins futurs en équipements sportifs et récréatifs **publics** ;
- Les piscines permettent des activités accessibles au plus grand nombre
- Une piscine publique représente un lieu de vie et de création de liens sociaux intergénérationnels par excellence.

La pétition est également accessible sur Internet à l'adresse :
http://www.activism.com/fr_CH/petition/petition-pour-une-piscine-olympique-et-modulable-aux-cherpines/195276

PETITION "POUR UNE VERITABLE PISCINE PUBLIQUE OLYMPIQUE AUX CHERPINES !"

Compte tenu de la future urbanisation du quartier des Cherpines prévoyant près de 10'000 nouveaux habitants, de la surcharge chronique de la piscine de Lancy et des besoins de la population, en particulier des jeunes, convaincus que la convivialité et les bonnes relations sociales passent par des lieux de rencontres, sportifs et récréatifs adaptés, nous, signataires de la présente pétition, demandons aux élus et aux autorités de Plan-les Ouates :

- **de construire dans la zone sportive des Cherpines une piscine publique de taille olympique, ouverte et couverte;**
- **de développer un projet de piscine modulable, c'est-à-dire adaptée aux différentes saisons de l'année et à différents usages (loisirs, compétition, sportifs, formation, thérapeutique, etc.);**
- **de prendre toutes les mesures nécessaires, en collaboration avec les clubs de natation, les communes voisines et en lien avec les autorités cantonales, afin que le cahier de charge de la piscine à construire inclue des critères écologiques dans sa conception et sa gestion et que son accès soit financièrement accessible au plus grand nombre.**